



Assemblée générale

Distr. générale
26 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III. Bureaux des Nations Unies, bureaux des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2010 relatives à 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux des Nations Unies, bureaux des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions », établies en application de décisions du Conseil de sécurité, notamment les prévisions de dépenses pour les missions de suivi du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, qui seront relayés respectivement par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau à compter du 1^{er} janvier 2010, ainsi que les prévisions de dépenses pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, qui était classé dans le groupe thématique I lors des précédents exercices biennaux.

Le montant estimatif des crédits demandés pour 2010 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 161 450 100 dollars (montant net).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Situation financière	3
II. Missions politiques spéciales	4
A. Bureau des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest	4
B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	12
C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	27
D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	43
E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	58
F. Appui de l’ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	70
G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	79
H. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	84
I. Mission des Nations Unies au Népal	101
J. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	110

I. Situation financière

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables		Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest	11 077,0	10 680,1	396,9	6 966,1	99,2	5 714,4	1 251,7
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	–	–	–	17 991,6	3 262,5	–	17 991,6
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	–	–	–	19 016,6	2 735,4	–	19 016,6
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	25 426,5	23 806,2	1 620,3	17 029,5	100,0	15 262,2	1 767,3
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone	15 205,0	15 205,0	–	16 934,5	479,7	15 205,0	1 729,5
Commission mixte Cameroun-Nigéria	15 958,6	14 060,7	1 897,9	8 930,1	75,7	8 099,9	830,2
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	4 006,3	3 771,8	234,5	3 175,0	315,3	2 203,8	971,2
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	70 167,5	70 167,5	–	46 258,0	1 097,7	37 898,4	8 359,6
Mission des Nations Unies au Népal	66 857,8	73 662,0	(6 804,2)	16 742,9	281,8	16 778,7	(35,8)
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	12 622,6	12 622,1	0,5	8 405,8	867,0	6 722,8	1 683,0
Total	221 321,3	223 975,4	(2 654,1)	161 450,1	9 314,3	107 885,2	53 564,9

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

(6 966 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

1. À l'issue d'un échange de lettres datées des 26 et 29 novembre 2001, respectivement, entre le Secrétaire général (S/2001/1128) et le Président du Conseil de sécurité (S/2001/1129), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, également dénommé Bureau du Représentant du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), a été créé à Dakar pour une période initiale de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2002. Le mandat du Bureau a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans par un autre échange de lettres (S/2004/797 et S/2004/858) et à l'issue d'un bilan à mi-parcours qui a été présenté par le Bureau au Conseil de sécurité (S/2004/797, annexe). Un deuxième bilan à mi-parcours a été présenté au Conseil le 18 mai 2007 (S/2007/294). Dans une lettre datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que le Conseil était convenu de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest jusqu'au 31 décembre 2010, ses fonctions et activités étant accrues, et a demandé au Secrétaire général de faire rapport au Conseil tous les six mois sur les activités du Bureau.

2. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a pour mandat général de renforcer la contribution de l'Organisation des Nations Unies à l'établissement de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Ses objectifs sont les suivants : a) renforcer les capacités en Afrique de l'Ouest aux fins d'une approche sous-régionale harmonisée de la paix et de la sécurité; et b) renforcer les activités menées pour faire face aux problèmes transfrontières, y compris des pratiques et mesures de bonne gouvernance; intégrer la réforme du secteur de la sécurité dans les stratégies de développement; formuler une approche sous-régionale intégrée, efficace et rationnelle qui comprenne des priorités et tienne compte des préoccupations en ce qui concerne les questions humanitaires, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes; et combattre la corruption, le chômage des jeunes, l'urbanisation rapide, la justice transitionnelle et les activités transfrontières illicites (S/2007/753, annexe).

3. D'énormes progrès ont été réalisés en Afrique de l'Ouest pour consolider la paix et la gouvernance démocratique. Des élections pacifiques ont été tenues, l'engagement de la communauté internationale envers les efforts de consolidation de la paix a été renforcé et certaines missions de paix des Nations Unies dans la sous-région ont commencé à être réduites. En outre, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a démontré qu'elle était de plus en plus à même de faire face aux difficultés sociales, politiques ou économiques que connaît la sous-région, ainsi qu'aux problèmes de sécurité.

4. Le Bureau s'efforce de donner un effet démultiplicateur à l'action des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix présentes dans la sous-région, notamment le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(BANUGBIS), et à celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. En 2009, les réunions avec des directeurs régionaux, des coordonnateurs résidents, des chefs de missions et d'organismes des Nations Unies ont donné lieu à l'adoption et à la mise en œuvre d'initiatives communes sur diverses questions thématiques transversales, notamment la sécurité alimentaire, les changements climatiques, le trafic de drogue, les élections, l'impunité pour les violations des droits de l'homme, la pauvreté, la traite des personnes, la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, le rôle des femmes dans le processus de paix, et les violences faites aux femmes et aux filles.

Coopération et coordination avec les autres organismes des Nations Unies

5. La collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies prend la forme d'une mise en commun des avoirs, dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources et de réduire les coûts au minimum. Le Bureau fournit des services d'appui aérien aux autres missions et organismes des Nations Unies moyennant remboursement des frais, ainsi qu'une assistance aux délégations auprès de l'ONU et aux hauts fonctionnaires de l'ONU qui transitent par Dakar. Les arrangements concernant la mise en commun des personnels et des avoirs déjà en place avec la Commission mixte Cameroun-Nigéria demeureront pleinement opérationnels en 2010 et le Bureau accroîtra son appui à la Commission mixte conformément à ce qui est prévu dans son mandat révisé.

6. Le Bureau coopère sur des questions de fond avec le Département des affaires politiques, qui lui fournit des orientations stratégiques et politiques, et facilite et supervise la mise en œuvre efficace du mandat du Bureau. Le Département de l'appui aux missions accorde une assistance administrative, financière et logistique au Bureau. Celui-ci entretient des relations avec d'autres entités au Siège, notamment le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département de la sûreté et de la sécurité.

Résultats obtenus en 2008-2009

7. Les réalisations escomptées pour 2008-2009 visaient l'enregistrement de progrès sur la voie : a) de l'harmonisation de l'approche sous-régionale concernant la paix, la sécurité et les problèmes transfrontières; b) de l'harmonisation et du renforcement de l'approche sous-régionale concernant la bonne gouvernance; et c) de l'amélioration de la coopération sur la sécurité humaine, les droits de l'homme et la problématique hommes-femmes, et de l'intégration transversale de toutes ces questions.

8. En ce qui concerne la paix, la sécurité et les problèmes transfrontières, les réalisations en matière de lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé ont nécessité une vaste mobilisation de la communauté internationale en faveur du plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre le problème de plus en plus grave que constituent le trafic de drogue, le crime organisé et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. Les efforts conjugués de l'ONU et de ses partenaires sous-régionaux ont abouti à l'élaboration, en 2009, d'un cadre de mise en œuvre du plan d'action régional et au lancement d'un projet pilote visant à créer des groupes de lutte contre la criminalité transnationale dans quatre pays pilotes (Guinée-Bissau, Sierra Leone, Libéria et Côte d'Ivoire) en vue de renforcer les capacités des services

nationaux de répression et de renseignement. Les réunions d'experts organisées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest en partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la CEDEAO ont contribué à sensibiliser la communauté internationale au fait que les changements climatiques représentent une menace pour la paix et la sécurité, et à l'établissement de la déclaration de la CEDEAO sur les défis de la protection liés aux changements climatiques, qui sera bientôt adoptée officiellement par les États membres de la Communauté. Cette grande réalisation servira de base aux activités de communication et de négociation de la CEDEAO à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009.

9. Sur la question de la bonne gouvernance, à la suite des coups d'État militaires qui se sont produits en Mauritanie et en Guinée, l'accent a été mis sur les mesures à prendre face à la résurgence des changements inconstitutionnels de gouvernement dans la région. Par ses bons offices, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a concouru aux efforts déployés sur le plan international et sous-régional pour restaurer la démocratie en Mauritanie grâce à la tenue d'élections présidentielles en juillet 2009. Des efforts du même ordre ont abouti à l'établissement d'une feuille de route de transition et au choix d'une date pour la tenue d'élections présidentielles en Guinée en janvier 2010. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest s'est également efforcé de sensibiliser les acteurs au fait que la réforme du secteur de la sécurité devait être au cœur des actions menées en faveur de la consolidation de la paix et de la démocratisation en Afrique de l'Ouest. D'importantes élections étant prévues dans plusieurs pays entre 2009 et 2012, les efforts ont surtout porté sur la réforme du secteur de la sécurité et les élections. Dans le prolongement de ces efforts, des pays de la sous-région ont commencé à mettre en œuvre les recommandations adoptées à la conférence sous-régionale organisée par le Bureau en novembre 2008 sur le rôle que doit jouer le secteur de la sécurité pour assurer la sécurité pendant les élections en Afrique de l'Ouest. Dans des pays comme le Togo, cela a permis de désamorcer les tensions, de mener des actions de sensibilisation aux principes humanitaires et aux droits de l'homme pendant les élections et de favoriser l'établissement de relations plus constructives entre les institutions chargées de la sécurité et les autres acteurs et institutions qui participaient aux élections.

10. Sur la question des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes, le Bureau a créé un réseau sous-régional sur les femmes, la paix et la sécurité, qui réunit la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine, des organismes des Nations Unies et des organisations sous-régionales de la société civile. Il a aussi entrepris de cataloguer les activités relatives à la problématique hommes-femmes et aux droits fondamentaux de la femme en Afrique de l'Ouest, en s'intéressant tout particulièrement aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux effets du développement durable sur les femmes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2010

11. Pour 2010, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a revu son cadre stratégique de sorte qu'il traduise mieux les priorités stratégiques de sa mission, ainsi que les réalisations escomptées dans le cadre de l'exécution de son mandat. L'action du Bureau en 2010 visera à a) renforcer les capacités sous-

régionales d'alerte rapide, de prévention des conflits et de réaction aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest; b) améliorer la gouvernance et le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, et l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest.

12. En 2010, le Bureau continuera, conformément au mandat qui lui a été confié, de mener des actions de sensibilisation et de faciliter la mise en place de stratégies sous-régionales intégrées visant à lutter contre les problèmes qui seraient les principales causes d'instabilité en Afrique de l'Ouest, à savoir l'insécurité alimentaire, les effets de la crise financière mondiale, le crime organisé transfrontière et les questions de gouvernance. Les domaines prioritaires demeureront, entre autres, les suivants : a) l'alerte rapide et la gestion des crises, y compris la médiation et les bons offices; b) le crime organisé et le terrorisme; c) les facteurs socioéconomiques d'instabilité, en particulier les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes; d) la consolidation de la gouvernance démocratique et de l'état de droit; et e) la promotion de l'intégration systématique des droits de l'homme et de la problématique hommes-femmes dans les stratégies sous-régionales en faveur de la paix et de la sécurité.

13. Le Bureau continuera aussi d'apporter son appui à la CEDEAO, surtout en ce qui concerne l'alerte rapide et la prévention des conflits. Le Bureau et la CEDEAO conjugueraient leurs efforts pour actualiser et mettre en œuvre un plan de travail commun, consolider le dispositif de la CEDEAO en matière d'alerte rapide, mener des actions communes de médiation ou de bons offices lorsqu'une crise se prépare ou se produit, le cas échéant, et revoir le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance. Le Bureau encouragera également les États membres de la CEDEAO à adopter et à mettre en place des codes de conduite pour les partis politiques et à communiquer au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes les mesures qu'ils auront prises pour mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Bureau s'emploiera à favoriser l'intégration systématique des droits de l'homme dans tous les volets d'une stratégie intégrée mise en place pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité de la sous-région, notamment en menant des actions de sensibilisation pendant les campagnes électorales et en insistant sur l'importance du volet « protection » des mesures prises pour atténuer les effets des changements climatiques.

14. Sur la question de la réforme du secteur de la sécurité, le Bureau fera fond sur les progrès réalisés en 2009 pour favoriser la prise en main par les pays ou les régions des réformes en la matière et œuvrer à l'adoption, par la CEDEAO, d'une déclaration politique et d'un plan d'action régional sur la réforme du secteur de la sécurité avant la fin de 2010.

15. Au chapitre des changements climatiques, le Bureau continuera à favoriser l'adoption de mesures de prévention systématique pour ce qui est des conflits liés au climat dans la région, en utilisant ses réseaux pour rallier le soutien des donateurs en faveur de projets écologiques transfrontières à grande échelle.

16. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-dessous.

Objectif : Préserver la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Renforcement des capacités sous-régionales en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de réaction face aux menaces qui pèsent contre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

a) i) Maintien du taux de réponse aux demandes faites par la CEDEAO ou ses États membres pour bénéficier des bons offices de l'ONU

Mesure des résultats

2008 : 100 %

2009 (estimation) : 100 %

2010 (objectif) : 100 %

ii) Augmentation du pourcentage de la Force en attente de la CEDEAO disponible, formé et équipé

Mesure des résultats

2008 : 20 %

2009 (estimation) : 25 %

2010 (objectif) : 100 %

iii) Adoption et mise en œuvre par la CEDEAO d'une stratégie et de mécanismes sous-régionaux pour lutter contre le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2008 : Adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action régional pour lutter contre le trafic de drogue

2009 (estimation) : Adoption d'un plan opérationnel et d'un dispositif de surveillance et d'évaluation pour lutter contre le trafic de drogue

2010 (objectif) : Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale de contrôle des drogues et d'un dispositif de prévention du crime

iv) Augmentation du nombre de stratégies sous-régionales mises en place pour lutter contre l'insécurité alimentaire, qui constitue une menace contre la paix en Afrique de l'Ouest

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 1

Produits

- Prestation de conseils à la CEDEAO pour mettre en œuvre son cadre de prévention des conflits, en mettant l'accent sur la sécurité, l'alerte rapide et les élections

- Établissement de deux rapports par l'UNOWA sur les menaces transversales et transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Missions de bons offices et de médiation menées conjointement par la CEDEAO et l'UNOWA afin de régler les crises qui surviennent dans la région ou désamorcer les crises potentielles
- Publication d'une étude sur les menaces transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
- Tenue de quatre réunions des représentants spéciaux du Secrétaire général et quatre réunions des commandants de force des missions de paix présentes en Afrique de l'Ouest sur les questions transversales en matière de défense et de sécurité
- Organisation d'une conférence de presse trimestrielle sur les problèmes de paix et de sécurité en Afrique de l'Ouest et sur les résultats de l'action menée par l'UNOWA pour y remédier
- Prestation de conseils d'expert et apport d'un appui à la CEDEAO pour évaluer sa force en attente et le déroulement de ses exercices de formation et de renforcement des capacités
- Prestation de conseils stratégiques et techniques à la CEDEAO pour la mise en œuvre de son plan d'action régional visant à lutter contre le problème de plus en plus grave que constitue le trafic de drogue, le crime organisé et la toxicomanie en Afrique de l'Ouest, en particulier pour l'élaboration et la mise en œuvre de son dispositif en la matière et la mise en place effective du secrétariat de la CEDEAO pour le contrôle des drogues et la prévention du crime au niveau régional
- Prestation de conseils à la CEDEAO sur la mise au point d'une stratégie sous-régionale en matière de sécurité alimentaire

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Amélioration de la gouvernance et du respect de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi que de l'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes en Afrique de l'Ouest

b) i) Augmentation du nombre de protocoles sur la bonne gouvernance que la CEDEAO aura présentés à ses États membres, comprenant notamment des dispositions sur les relations entre les civils et les militaires et la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 1

ii) Augmentation du nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest ayant adopté des codes de conduite pour les partis politiques

Mesure des résultats

2008 : 0

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 3

iii) Augmentation du nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest qui respectent leurs obligations concernant l'établissement de rapports au Comité pour l'élimination de la

discrimination à l'égard des femmes sur la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité

Mesure des résultats

2008 : 0

2009 (estimation) : 1

2010 (objectif) : 3

iv) Augmentation du nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest qui mettent en œuvre des programmes de sensibilisation aux droits de l'homme à l'approche des élections

Mesure des résultats

2008 : 0

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 3

Produits

- Organisation d'une conférence sous-régionale et d'un atelier sous-régional de renforcement des capacités sur les nouveaux problèmes en matière de droits de l'homme, à l'intention des organisations de la société civile, des institutions nationales de défense des droits de l'homme et du monde universitaire, pour les aider à intégrer systématiquement les droits de l'homme dans leurs activités
 - Publication par l'UNOWA de deux documents thématiques sur le volet « protection » des changements climatiques et le rôle des femmes dans les efforts de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
 - Prestation de conseils et apport d'un appui technique au groupe de travail interinstitutions et comité directeur sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest
 - Prestation de conseils de fond et conseils techniques aux acteurs nationaux en Afrique de l'Ouest en vue de l'organisation de trois conférences à l'intention des agents électoraux nationaux et des organisations de la société civile sur la sensibilisation aux droits de l'homme à l'approche des élections
 - Prestation de conseils à l'Union du fleuve Mano sur la mise en œuvre de son plan d'action sur les droits de l'homme
 - Organisation d'une réunion sous-régionale d'experts pour examiner le Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance
 - Prestation de conseils aux gouvernements de l'Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité et l'établissement de rapports sur la question à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes
 - Organisation d'une conférence sous-régionale sur le rôle du secteur de la sécurité dans les mécanismes démocratiques en Afrique de l'Ouest
 - Production d'outils sur la promotion des droits de l'homme, l'égalité des sexes et la tolérance pendant les élections en Afrique de l'Ouest
-

Facteurs externes

17. L'objectif devrait être atteint si les conditions suivantes sont remplies : a) les efforts visant à atténuer les effets conjugués des crises sociales, économiques et politiques en Afrique de l'Ouest portent leurs fruits et les conditions sociales et politiques ne se détériorent pas dans la sous-région; et b) les acteurs régionaux et nationaux, leurs partenaires et les participants aux activités communes s'investissent concrètement de manière à réaliser l'objectif final de ces activités.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Écart
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	237,8	183,6	54,2	183,4	–	161,7	21,7
Personnel civil	4 992,1	5 107,2	(115,1)	3 232,6	–	2 593,5	639,1
Dépenses opérationnelles	5 847,1	5 389,3	457,8	3 550,1	99,2	2 959,2	590,9
Total	11 077,0	10 680,1	396,9	6 966,1	99,2	5 714,4	1 251,7

18. Le montant net des prévisions de dépenses pour 2010 se chiffre à 6 966 100 dollars (montant brut : 7 441 500 dollars). Le montant se décompose comme suit : dépenses afférentes aux services de deux conseillers militaires (183 400 dollars); traitements et dépenses communes de personnel (3 232 600 dollars) pour un tableau d'effectifs comportant 32 postes, présenté en détail ci-après, dont un nouveau poste à la classe D-1 et un nouveau poste d'agent du Service mobile; services d'experts et de consultants (175 500 dollars); frais de voyage (530 200 dollars); et autres dépenses opérationnelles au titre des rubriques suivantes : installations et infrastructure (237 700 dollars), transports terrestres (45 400 dollars), transports aériens (2 138 900 dollars), communications (236 400 dollars), informatique (74 600 dollars) et frais divers (111 400 dollars).

19. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2010 tient essentiellement à l'augmentation du nombre des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, à laquelle s'ajoute la hausse du coefficient d'ajustement et l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé (5 % en 2010, contre 15 % en 2009) pour le personnel recruté sur le plan international; au fait que certains agents recrutés sur le plan national l'ont été à des classes supérieures à celles qui avaient été prévues au budget; et l'augmentation des dépenses opérationnelles prévues s'explique essentiellement par l'application de nouveaux tarifs après l'expiration des contrats actuels de location et d'opération d'aéronefs, en décembre 2009.

20. Le montant estimatif du solde inutilisé de l'exercice biennal 2008-2009 tient essentiellement à la baisse des prix du kérosène.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	1	-	-	1	2	5	1	-	10	4	1	15	2	12	1	30
Effectifs proposés pour 2010	1	-	-	2	2	5	1	-	11	6	-	17	2	12	1	32
Variation	-	-	-	1	-	-	-	-	1	2	(1)	2	-	-	-	2

21. Outre le tableau d'effectifs approuvés pour 2009, lequel comporte 30 postes de temporaire, il est proposé de créer deux postes supplémentaires, l'un de directeur/chef de cabinet (D-1) et l'autre de spécialiste du contrôle des normes techniques/contrôle de la qualité (Service mobile).

22. Le directeur/chef de cabinet sera chargé de la gestion opérationnelle, programmatique, financière et administrative de l'UNOWA et de la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour veiller à l'efficacité de la direction et la gestion intégrée de toutes les activités, dans le respect des mandats qui leur ont été confiés.

23. Le spécialiste du contrôle des normes techniques/contrôle de la qualité (Service mobile) effectuera le contrôle de la qualité des services aériens grâce à des inspections régulières et à la mise en place des outils de contrôle nécessaires pour ce qui est des aéronefs, des équipages, des opérations, des permis, de la maintenance, des procédures et de la formation, conformément à ce que prévoit le Manuel des opérations aériennes établi par le Département des opérations de maintien de la paix et aux normes aéronautiques approuvées par l'ONU.

24. Du fait de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 63/250 sur la gestion des ressources humaines, notamment l'harmonisation des conditions d'emploi, il est proposé de transférer à la catégorie du Service mobile le poste d'assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(17 991 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

25. La République centrafricaine a connu une longue instabilité politique et des conflits armés récurrents. Sur les cinq présidents qu'elle a eus depuis l'indépendance, en 1960, quatre ont été destitués par des moyens contraires à la Constitution. Au cours des 10 dernières années, l'ONU s'est employée sans relâche à contribuer à stabiliser le pays de façon directe, en y déployant une opération de maintien de la paix (la Mission des Nations Unies en République centrafricaine

– MINURCA) de 1998 à 2000 et en y ouvrant le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) en 2000.

26. À la suite d'une série de mutineries violentes des forces armées du pays en 1996 et 1997, le Conseil de sécurité a décidé de créer la MINURCA le 15 avril 1998. La MINURCA, qui a remplacé la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui, une force régionale de maintien de la paix, a facilité le bon déroulement des élections législatives en 1998 et présidentielles en 1999.

27. Dans sa résolution 1271 (1999), le Conseil de sécurité a décidé que la MINURCA ferait place à une opération de consolidation de la paix après le conflit dans le pays. Dans la lettre qu'il a adressée en date du 3 décembre 1999 au Président du Conseil de sécurité (S/1999/1235), le Secrétaire général a proposé les modalités du maintien de cette présence pour aider les autorités de la République centrafricaine à faire face aux problèmes de sécurité et de développement du pays. Le BONUCA a été créé le 16 février 2000.

28. En 2009, comme indiqué dans le rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité le 26 novembre 2008 (S/2008/733), le mandat du BONUCA comporte essentiellement les tâches suivantes : a) aider les autorités centrafricaines à donner suite aux résultats du dialogue politique sans exclusive et à appliquer les accords de paix que le Gouvernement a signé avec les mouvements rebelles en 2008; b) appuyer l'engagement de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds de consolidation de la paix en République centrafricaine; c) contribuer à recueillir les ressources nécessaires pour aider la République centrafricaine à mettre en place des structures de gouvernance politique et économique transparentes; d) promouvoir le respect des droits de l'homme et l'état de droit; e) prêter une assistance et, au besoin, la coordonner en vue de préparer des élections crédibles et transparentes qui devraient se tenir en 2010; f) continuer d'appuyer les opérations de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) en République centrafricaine.

29. La République centrafricaine a été inscrite à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix en juin 2008, à la demande du Conseil de sécurité, suite à l'intérêt qu'ont manifesté à cet égard les autorités nationales de la République centrafricaine. En prévision du déploiement de la Commission de consolidation de la paix, le 27 juin 2008, le Conseil a prié le Secrétaire général de formuler des recommandations sur la façon dont devraient être révisés le mandat du BONUCA et du Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que la structure du BONUCA et de l'équipe de pays des Nations Unies, pour appuyer efficacement les travaux de la Commission. Par la suite, en juillet 2008, un groupe de travail interinstitutions sur la République centrafricaine a été mis en place sous la direction du Département des affaires politiques afin de réviser les priorités et activités des Nations Unies en République centrafricaine et a effectué une mission interinstitutions dans le pays en octobre 2008. Dans son rapport au Conseil (S/2008/733), le Secrétaire général l'a informé de son intention de soumettre des propositions pour une présence intégrée des Nations Unies dans ce pays. Dans une lettre datée du 23 décembre 2008 que son Président a adressé au Secrétaire général (S/2008/809), le Conseil a demandé que les recommandations relatives au Bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine (BINUCA) lui soient présentées d'ici le 28 février 2009.

30. Dans une lettre datée du 3 mars 2009 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2009/128), le Secrétaire général a recommandé qu'un Bureau intégré

des Nations Unies pour la consolidation de la paix, doté d'un mandat et d'une structure révisés, succède jusqu'au 31 décembre 2009, dans un premier temps, à l'actuel Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Dans une déclaration présidentielle publiée le 7 avril 2009 (S/PRST/2009/5), le Conseil de sécurité a approuvé la recommandation du Secrétaire général et a prié celui-ci de s'assurer qu'une transition sans heurts aurait lieu dès que possible avec le nouveau bureau intégré, y compris en déployant rapidement le nouveau Représentant spécial et son adjoint. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Directrice du Bureau d'appui, Sahle-Work Zewde, a pris ses nouvelles fonctions le 30 juin 2009.

31. En 2010, le BINUCA accomplira les tâches suivantes :

a) Soutenir les efforts entrepris aux niveaux national et local pour la mise en œuvre des conclusions du dialogue, notamment en appuyant les réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales;

b) Contribuer à la bonne exécution du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et à la réforme des institutions dans le secteur de la sécurité, et soutenir les activités visant à promouvoir l'état de droit;

c) Appuyer les efforts menés en vue de rétablir l'autorité de l'État dans les provinces;

d) Appuyer le renforcement des capacités nationales pour faire respecter les droits de l'homme et l'état de droit et promouvoir la justice et la transparence;

e) Œuvrer en coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix et soutenir son action ainsi que la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix;

f) Échanger des informations et des analyses avec la MINURCAT sur les menaces émergentes pesant sur la paix et la sécurité dans la région;

g) Contribuer à s'assurer que la protection de l'enfance est traitée comme il se doit dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global et le processus de désarmement, démobilisation et réintégration, y compris en soutenant le mécanisme de surveillance et de communication de l'information établi conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005).

Coopération avec d'autres entités

32. En 2010, le BINUCA travaillera en étroite collaboration avec des organismes et programmes au sein de l'équipe de pays des Nations Unies en République centrafricaine, qui réunit le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), par le biais de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité, de réunions de coordination, ainsi

que de groupes et groupes thématiques. La Mission maintiendra également des relations de travail étroites à propos des questions intersectorielles (services communs de sécurité et services médicaux) et coordonnera ses travaux avec la MINURCAT, la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Mission des Nations Unies au Soudan pour ce qui concerne les problèmes d'insécurité transfrontière dans le cadre de réunions bilatérales.

33. En étroite coordination avec le Gouvernement et avec l'appui et les conseils du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Département des affaires politiques et du PNUD, le Bureau intégré facilitera la mise en œuvre d'un plan prioritaire national, financé par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix pour des projets s'inscrivant dans des domaines clés du processus de consolidation de la paix en cours.

34. Le Bureau intégré travaillera également en étroite coopération avec l'Union africaine, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF); le secrétariat de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui dispose d'une force sous-régionale de maintien de la paix de 500 hommes, la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX).

35. Dans le cadre de divers mécanismes et instances, le Bureau intégré collaborera dans ses domaines d'activité avec les États Membres présents sur le terrain et avec les autorités des États voisins.

36. Le Bureau intégré facilitera différentes missions de la MINURCAT en République centrafricaine de façon à aider la Mission à assurer la sécurité des opérations humanitaires au nord-est du pays, conformément à la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2010

37. On suppose que le Conseil de sécurité donnera au Bureau intégré un mandat d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. On suppose également que l'utilisation, dans le cadre de la coopération interinstitutions prévue, des ressources des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en République centrafricaine pourrait compléter et créer des synergies dans ses domaines d'activité et d'appui.

38. En 2010, le Bureau intégré aidera le Gouvernement à mettre en œuvre les recommandations issues du dialogue politique sans exclusive ainsi que de l'accord de paix qu'ont signé les pouvoirs publics et les groupes politico-militaires en 2008. Quatre antennes du Bureau intégré seront mises en place à Bambari, Bouar, Bossangoa et Birao pour contribuer à rétablir l'autorité de l'État dans les provinces, pour accompagner l'application de l'accord de paix entre le Gouvernement et les mouvements rebelles actifs dans ces secteurs et pour éviter qu'un conflit n'éclate à nouveau. Le Bureau intégré mobilisera aussi des ressources pour aider la République centrafricaine à améliorer la gouvernance politique et économique ainsi que la situation en matière de droits de l'homme et à favoriser une participation plus importante et plus efficace de la société civile à l'action menée pour relever les

multiples défis auxquels le pays doit faire face, notamment dans le cadre de la réforme en cours du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, démobilisation et réintégration et de la préparation d'élections présidentielles et législatives libres et régulières en 2010. Une stratégie globale et intégrée sera mise au point pour que la présence des Nations Unies dans le pays réponde pleinement aux besoins de la République et pour appuyer divers programmes et activités connexes, notamment ceux de la Commission de consolidation de la paix.

39. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-après :

Objectif : Promouvoir la réconciliation et la stabilité nationales en République centrafricaine

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Mise en œuvre des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive de 2008 en République centrafricaine, notamment des réformes touchant la gouvernance et les opérations électorales

a) i) Réduction du nombre de violations des divers accords de paix signés entre le Gouvernement et les groupes rebelles

Mesure des résultats

2008 : 20

2009 (estimation) : 25

2010 (objectif) : zéro

ii) Tenue des élections dans les délais prescrits par la Constitution et conformément aux recommandations pertinentes issues du dialogue politique sans exclusive

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : municipales, législatives, présidentielles

iii) Augmentation du nombre d'audits des institutions politiques conformément aux recommandations issues du dialogue politique sans exclusive

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : 5

2010 (objectif) : 7

iv) Création d'un organisme indépendant de lutte contre la corruption par une loi adoptée par l'assemblée de la République centrafricaine

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

Produits

- Conseils au comité de suivi à propos de l'application des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive
- Bons offices et médiation pour le règlement des différends entre les parties prenantes nationales – partis politiques et société civile notamment – susceptibles de faire obstacle à la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec des dirigeants politiques et des représentants de la société civile pour débattre de questions ayant trait à la réconciliation nationale
- 4 activités d'information et conseils sur les mécanismes visant à promouvoir le dialogue, une culture de tolérance et de paix, la réconciliation nationale et le rétablissement de la confiance parmi les membres des partis politiques, les parlementaires, les fonctionnaires et les représentants de la société civile
- Consultations mensuelles avec un groupe composé des principaux partenaires extérieurs de la République centrafricaine, dont le groupe P5, la CEMAC, la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine, l'OIF, l'Union africaine, pour coordonner avec eux la mobilisation de ressources aux fins de la reconstruction nationale et du développement et les inciter à participer à la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue
- Réunions trimestrielles avec des représentants de pays voisins touchés par l'insécurité transfrontière, en vue de renforcer la coopération et de faire front à la menace que posent les groupes armés, notamment les bandits de grand chemin
- 2 rapports au Conseil de sécurité
- 4 réunions sur la coopération entre missions organisées avec la MINURCAT pour échanger des informations et analyser les questions de fond et problèmes opérationnels d'intérêt commun, notamment les menaces pesant sur la paix et la sécurité dans la région
- Conseils aux fonctionnaires de haut niveau de la République centrafricaine, lors de réunions mensuelles et réunions avec les autorités locales, dans le cadre de la présence sur le terrain, concernant la nécessité de veiller à ce que les institutions fonctionnent conformément aux normes démocratiques
- Consultation des partenaires internationaux, lors de réunions mensuelles, à propos des moyens d'aider le Gouvernement à consolider et améliorer les institutions nationales
- Étroite collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la Commission de consolidation de la paix et toutes les parties prenantes nationales pour faciliter l'application du cadre stratégique pour la consolidation de la paix, notamment des projets financés par le Fonds de consolidation de la paix
- 2 séminaires destinés à sensibiliser les responsables politiques et les membres de la société civile au rôle des femmes et des jeunes dans la consolidation de la paix, et portant notamment sur l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- 4 missions sur le terrain pour sensibiliser les femmes et les hommes aux questions de la participation des femmes à la prise de décisions et de la violence sexuelle et sexiste
- 1 séminaire à l'intention des femmes parlementaires et des dirigeantes sur la participation des femmes à la vie politique et la lutte contre la violence sexuelle et sexiste

- 1 atelier et conseils aux responsables des principaux ministères et représentants des partis politiques et des groupes de la société civile sur la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes et l'accroissement de la participation politique des femmes au processus de consolidation de la paix, notamment aux élections
- Formation de 40 journalistes à la couverture des élections par les médias
- Campagne d'information visant à promouvoir le dialogue politique sans exclusive, comprenant des points de presse mensuels à l'intention des médias locaux, 30 minutes d'antenne par semaine à la radio (en sango et en français) et 30 minutes d'antenne par mois à la télévision, 1 000 affiches (en sango et en français) et 2 000 tracts (également en sango et en français)

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants et réforme des institutions dans le secteur de la sécurité et renforcement de l'état de droit en République centrafricaine

b) i) Nombre total d'anciens combattants rebelles de République centrafricaine désarmés, démobilisés et réintégré

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : 8 000 combattants démobilisés et désarmés

2010 (objectif) : 8 000 combattants démobilisés, désarmés et réintégré

ii) Adoption par le Gouvernement de la République centrafricaine d'un statut militaire arrêtant les effectifs et la composition des forces armées

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

iii) Augmentation du nombre total d'audiences des tribunaux nationaux

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 3

iv) Augmentation du nombre total de prisons rénovées

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

v) Nouveau code pénal adopté par le Parlement de la République centrafricaine

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 2 (civil, militaire)

vi) Nombre total d'enfants désarmés, démobilisés et réintégrés parmi les enfants soldats et autres enfants associés à des groupes armés en République centrafricaine

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : 700 enfants démobilisés et désarmés

2010 (objectif) : 700 enfants démobilisés, désarmés et réintégrés

Produits

- Réunions mensuelles avec la Commission de la République centrafricaine pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration à propos de l'application des recommandations de l'atelier national sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et du plan d'action national sur la réforme du secteur de la sécurité
- Présidence du comité directeur chargé du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration en République centrafricaine et fourniture à ce titre de conseils à propos de la liste des anciens combattants, des camps d'anciens combattants et des campagnes de sensibilisation
- 5 ateliers à l'intention des forces de défense et de sécurité de la République centrafricaine sur la réforme du secteur de la sécurité
- 3 ateliers, en partenariat avec le Ministère de la justice et le PNUD, à l'intention des juges et des avocats sur les normes internationales en matière de droits de l'homme relatives à l'administration de la justice
- Suivi de la situation en matière de droits de l'homme dans 20 prisons et cellules de détention de la police et remontée de l'information, selon que de besoin, aux autorités judiciaires
- Conseils au comité directeur de la République centrafricaine chargé de la réforme judiciaire, lors de réunions trimestrielles, pour que les réformes répondent aux normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Conseils au Gouvernement de la République centrafricaine en vue de l'application et du suivi du plan stratégique national de renforcement du système judiciaire
- Conseils au Ministère de la justice à propos de la coordination de l'aide internationale et de l'appui des bailleurs de fonds au secteur judiciaire lors de réunions trimestrielles
- Réunions hebdomadaires avec des responsables du Ministère de la justice, des magistrats, des chefs traditionnels, des associations d'avocats et des organisations de la société civile afin de leur donner des avis à propos du renforcement de l'administration de la justice
- Formation spécialisée sur le terrain de 10 juges, procureurs et avocats de la défense à l'état de droit, à la justice pour les femmes et à la justice pour mineurs, à l'éthique et à la discipline
- Conseils à l'ordre des avocats et aux organisations non gouvernementales en vue de l'ouverture et du fonctionnement d'un bureau d'aide juridique

- Conseils aux autorités de la République centrafricaine à propos de l'application du plan de développement des équipements pénitentiaires lors de réunions mensuelles
- Mentorat et conseils à propos des principes directeurs et des procédures de base au personnel de 5 établissements pénitentiaires de la République centrafricaine
- Formation de formateurs en administration pénitentiaire à 5 gardiens de prison, organisée en collaboration avec tous les partenaires
- Formation de 100 surveillants sur les principes directeurs, les procédures et la gestion des prisons, ainsi que le traitement des détenus
- Organisation d'un séminaire avec les bailleurs de fonds pour examiner les plans d'amélioration des équipements pénitentiaires et la mobilisation des ressources
- Conseils aux autorités pénitentiaires nationales à propos des procédures financières et budgétaires, de l'entreposage, de la santé et de la nutrition, de la sécurité alimentaire et de la gestion pharmaceutique
- Formation d'une équipe pénitentiaire d'intervention rapide dans une prison
- Inspections mensuelles avec les autorités pénitentiaires nationales pour évaluer la situation générale
- Formation du personnel pénitentiaire et des détenus d'une prison sur l'hygiène, le VIH/sida, ainsi que les rôles et responsabilités
- Mise en œuvre d'un programme de réinsertion des détenus dans une prison
- Campagne d'information visant à promouvoir l'état de droit et comportant des programmes radiophoniques hebdomadaires de 30 minutes (en sango et en français)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Restauration de l'autorité de l'État dans les provinces de la République centrafricaine

c) i) Nombre accru de bureaux de préfecture réhabilités

Mesure des résultats

2008 : 8

2009 (estimation) : 12

2010 (objectif) : 16

ii) Nombre accru de postes de la police et de la gendarmerie nationales dans les préfectures

Mesure des résultats

2008 : 16

2009 (estimation) : 24

2010 (objectif) : 32

Produits

- Conseils au Gouvernement de la République centrafricaine à propos des modalités de restauration de l'autorité de l'État
- Formation des fonctionnaires de la République centrafricaine à l'administration locale et nationale

- 4 ateliers destinés aux fonctionnaires communaux, provinciaux et nationaux sur l'évaluation des besoins et la mobilisation de fonds auprès de donateurs aux fins du rétablissement de l'autorité de l'État

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Capacités nationales renforcées en matière de droits de l'homme pour protéger et promouvoir le respect desdits droits en République centrafricaine

d) i) Nombre accru de préfectures où des organisations locales ou nationales surveillent la situation en matière de droits de l'homme et en rendent compte

Mesure des résultats

2008 : 4

2009 (estimation) : 8

2010 (objectif) : 11

ii) Réduction du nombre de mois s'écoulant entre le moment où un cas de violation des droits de l'homme est signalé et où les autorités nationales s'en saisissent

Mesure des résultats

2008 : 36

2009 (estimation) : 12

2010 (objectif) : 6

iii) Nombre accru de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête ou d'un examen de la part des autorités judiciaires

Mesure des résultats

2008 : 14

2009 (estimation) : 24

2010 (objectif) : 36

iv) Plan national d'action adopté par le Gouvernement pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

v) Constitution par décret présidentiel d'une commission nationale indépendante chargée des droits de l'homme

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

vi) Augmentation du nombre de réunions des mécanismes de justice transitionnelle visant à renforcer les recommandations issues du dialogue sans exclusive et à consolider la paix

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : 1

2010 (objectif) : 2

Produits

- 5 ateliers sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit à l'intention des organisations non gouvernementales locales, des membres de la société civile, des partis politiques, ainsi que des forces de défense et de sécurité dans la capitale et dans quatre préfectures
- Conseils au Gouvernement, y compris 2 consultations nationales, pour aider à mettre en place une commission nationale indépendante chargée des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris
- Conseils au Gouvernement, y compris 2 séminaires aux fins de l'élaboration et de l'application d'un plan national d'action relatif aux droits de l'homme en collaboration avec des partenaires internationaux et nationaux, notamment des organisations nationales de défense des droits de l'homme
- Observation de procès et réunions mensuelles avec des représentants du système judiciaire et des forces de sécurité pour faire face à la question de l'impunité et promouvoir l'adoption des mesures qui s'imposent avec les autorités nationales
- Surveillance et investigations des violations des droits de l'homme fondées sur plusieurs visites sur le terrain à travers le pays
- Rapports mensuels sur les violations des droits de l'homme et l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme et suivi avec les autorités nationales et locales, selon que de besoin
- 6 ateliers sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme destinés aux membres des forces de maintien de l'ordre et de sécurité, de l'institut national des droits de l'homme et des organisations non gouvernementales locales
- 4 réunions avec la MINURCAT et la MONUC à propos des questions régionales et transfrontières relatives aux droits de l'homme
- 3 ateliers destinés aux autorités judiciaires nationales sur la promotion et la protection des droits de l'homme en collaboration avec l'UNICEF et le HCR
- Suivi de la situation des enfants touchés par les conflits armés conformément aux résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) et établissement de rapports selon que de besoin
- Organisation de manifestations avec des organismes des Nations Unies pour célébrer la Journée internationale de la femme, l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la campagne de mobilisation de 16 jours contre la violence à l'égard des femmes
- 3 ateliers à l'intention du Gouvernement et de la société civile destinés à élaborer un plan national d'action pour mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

- Campagne d'information sur la promotion et la protection des droits de l'homme, comportant des points de presse mensuels, 30 minutes d'émission radiophonique par mois (en sango et en français), 1 000 tracts (dans les deux langues) et 200 affiches (également dans les deux langues)
- 3 ateliers sur la justice transitionnelle à l'intention des dirigeants politiques et de la société civile

Facteurs externes

40. Le Bureau intégré devrait atteindre son objectif à condition que : a) l'insécurité transfrontière et l'instabilité dans les pays voisins ne compromettent pas le processus de paix; b) les parties au conflit restent attachées au dialogue politique sans exclusive; c) le Gouvernement ait la volonté politique de donner la priorité aux activités convenues relatives aux droits de l'homme et de les mettre en œuvre; et d) les bailleurs de fonds fournissent une assistance et financent les programmes requis relatifs aux droits de l'homme.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollar des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables		Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel militaire et membres de la police	–	–	–	218,8	–	–	218,8
Personnel civil	–	–	–	10 543,0	–	–	10 543,0
Dépenses opérationnelles	–	–	–	7 229,8	3 262,5	–	7 229,8
Total	–	–	–	17 991,6	3 262,5	–	17 991,6

41. Le montant net des ressources nécessaires, estimé à 17 991 600 dollars (montant brut : 19 299 100 dollars) permettra de couvrir l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et la provision pour demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité (218 800 dollars) pour deux conseillers militaires et deux conseillers pour les questions de police, les traitements, les dépenses communes de personnel et la prime de risque (10 543 000 dollars) pour la création de 157 postes, l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage (80 900 dollars) afférents aux postes de deux agents fournis par le Gouvernement (conseillers pénitentiaires), les consultants en formation (80 900 dollars), les frais de voyage du personnel (603 200 dollars), les installations et l'infrastructure (1 932 900 dollars), l'entretien et l'utilisation de 52 véhicules (1 008 800 dollars), l'affrètement de transport aériens (239 300 dollars), la mise en place et la maintenance d'un réseau de transmissions (1 906 700 dollars) et d'un réseau informatique (668 900 dollars), la contribution au dispensaire des Nations Unies et à l'évacuation médicale (76 000 dollars) ainsi que divers services, matériel et fournitures (632 200 dollars).

42. Les ressources nécessaires aux activités de démarrage du Bureau intégré en 2009 ont été couvertes par les crédits ouverts en 2008-2009 au titre du BONUCA.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs proposés en 2010	–	1	1	1	5	10	7	1	26	37	–	63	12	77	5	157

43. L'effectif total proposé pour le BINUCA se composera de 157 personnes (63 agents recrutés sur le plan international, 89 agents recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies) et sera dirigé par une représentante spéciale du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire générale, qui sera épaulée par un groupe de planification stratégique et de coordination et quatre services et sections techniques dont les travaux seront axés sur les principaux domaines couverts par le mandat du Bureau – réforme du secteur de la sécurité et désarmement démobilisation et réintégration; bonne gouvernance et état de droit; mise en place de pôles de développement. La dotation en effectifs proposée pour le Bureau est décrite en détail ci-après.

Composante organique (55 postes)

44. La composante organique se compose comme suit :

a) Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général (14 postes de temporaire) : l'équipe des collaborateurs directs de la Représentante spéciale du Secrétaire général sera responsable de la gestion d'ensemble de la mission, ainsi que de la coordination de toutes les activités des organismes des Nations Unies en République centrafricaine. Elle comprendra la Représentante spéciale du Secrétaire général (sous-secrétaire générale), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (D-2), un chef du personnel (D-1), un spécialiste principal de la planification stratégique et de la coordination (P-5), un assistant spécial (P-4), un conseiller pour les questions d'égalité des sexes (P-4), un spécialiste de la protection de l'enfance (P-4), un spécialiste de la planification (P-4), un spécialiste des questions d'égalité des sexes (administrateur recruté sur le plan national), quatre assistants administratifs (Service mobile) et un chauffeur (agent local);

b) La Section des droits de l'homme et de la justice (23 postes de temporaire) : cette section examinera les cas de violation des droits de l'homme, portera les sujets de préoccupation relatifs aux droits de l'homme à l'attention des autorités et recommandera des mesures à ce sujet; elle mènera également des activités de formation et de renforcement des capacités en matière de droits de l'homme. Elle se composera d'un spécialiste (hors classe) des droits de l'homme (P-5), de quatre spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 Volontaire des Nations Unies), d'un spécialiste des questions judiciaires (P-4), de deux spécialistes des questions pénitentiaires (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur

le plan national), d'un assistant administratif (Service mobile), de deux assistants administratifs (agents locaux) à Bangui, de huit spécialistes des droits de l'homme (4 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) et de 4 assistants administratifs (agents locaux) dans les bureaux régionaux;

c) La Section des affaires politiques (10 postes de temporaire) : cette section appuiera les actions engagées aux niveaux national et local pour promouvoir la bonne et pleine application des recommandations issues du dialogue politique sans exclusive, en particulier en soutenant les réformes de la gouvernance et les processus électoraux et en facilitant les actions visant à rétablir l'autorité de l'État sur tout le territoire national. Elle se composera d'un spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5), de quatre spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 3 P-3) et d'un assistant administratif (Service mobile) à Bangui, ainsi que de quatre spécialistes des affaires civiles (administrateurs recrutés sur le plan national) dans les bureaux régionaux;

d) Le Groupe chargé des institutions du secteur de la sécurité (3 postes de temporaire) : ce groupe dirigera les actions de la mission visant à aider les autorités nationales à réformer le secteur de la sécurité et à mettre en œuvre le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Conformément au mandat défini par le Conseil de sécurité, il fournira des conseils stratégiques aux institutions nationales du secteur de la sécurité et les aidera à renforcer leurs capacités, donnera des avis à propos des incidences des événements internes et sous-régionaux sur les plans militaires et de la sécurité et assurera la liaison avec les fonctionnaires des services de sécurité de la Mission de consolidation de la paix en République centrafricaine et de la MINURCAT. Il se composera d'un spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5), d'un spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (P-3) et d'un assistant administratif (Service mobile);

e) Le Groupe de l'information (5 postes de temporaire) : conformément au mandat défini par le Conseil de sécurité, ce groupe sera chargé de promouvoir les activités du BINUCA, poursuivra la campagne de sensibilisation à la paix lancée par le BONUCA auprès de la population du pays et fournira également un appui à la presse locale. Il se composera de trois fonctionnaires de l'information (1 P-4, 1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national), d'un préposé aux services audiovisuels (agent local) et d'un assistant administratif (agent local).

Composante administrative (58 postes de temporaire)

45. La composante administrative appuiera les activités de fond au quartier général de la mission et sur le terrain, et comprendra les fonctions ci-après : administration générale, finances et budget, ressources humaines, achats, communications et informatique, gestion des installations, inventaire et transports, réparties comme suit :

a) Le Bureau du Chef de l'appui à la mission. (5 postes de temporaire) : un chef de l'appui à la mission (P-5), un fonctionnaire chargé des services généraux (Service mobile), un assistant à la réception et à l'inspection (agent local), un assistant à l'inventaire (agent local) et un assistant administratif (agent local);

b) Le Groupe des finances et du budget (6 postes de temporaire) : un fonctionnaire du budget et des finances (P-3) et cinq assistants financiers (2 agents du Service mobile et 3 agents locaux);

c) Le Groupe des ressources humaines (5 postes de temporaire) : un fonctionnaire des services de gestion des ressources humaines (Service mobile), un administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé des ressources humaines (administrateur recruté sur le plan national), trois assistants à la gestion des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux);

d) Groupe des achats (3 postes de temporaire) : un fonctionnaire chargé des achats (Service mobile), deux assistants aux achats (1 agent du Service mobile et 1 agent local);

e) La Section des services techniques, qui est dirigée par un chef des services techniques (P-4) secondé par un assistant administratif (agent local) et qui supervise les groupes suivants :

i) Le Groupe de la gestion des installations (4 postes de temporaire) : un spécialiste de la gestion des installations (Service mobile), un électricien (agent local), un assistant à l'approvisionnement (agent local) et un technicien chauffage, ventilation et climatisation (agent local);

ii) Le Groupe des transports (11 postes de temporaire) : un fonctionnaire des transports (Service mobile), un assistant aux transports (Service mobile), 5 chauffeurs (agents locaux), un pompiste (agent local) et trois mécaniciens auto (agents locaux);

iii) Le Groupe des communications et de l'informatique (8 postes de temporaire) : un spécialiste des communications et des systèmes informatiques (Service mobile), un assistant aux communications (Service mobile), deux assistants informaticiens (1 agent du Service mobile et 1 agent local), quatre standardistes (agents locaux);

f) Les Bureaux locaux (14 postes de temporaire) : quatre électriciens (agents locaux), quatre mécaniciens auto (agents locaux), quatre chauffeurs (agents locaux) et deux assistants préposés aux communications et à l'informatique (agents locaux).

Sûreté et sécurité (44 postes de temporaire)

46. La Section de la sûreté et de la sécurité sera chargée d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies dans la zone de la mission et comprendra :

a) Le Bureau du Chef de la sécurité (1 poste de temporaire) dont : un chef de la sécurité (P-4), un chef adjoint de la sécurité (P-3) et un assistant à la sécurité (agent local), tous mis à disposition par le Département de sûreté et de la sécurité et dans le cadre d'un contrat administré par le PNUD, et un assistant administratif (Service mobile) mis à disposition par le BINUCA;

b) Le Groupe des communications d'urgence (6 postes de temporaire) : un technicien radio (Service mobile) et cinq opérateurs radio (agents locaux);

c) Le Groupe du contrôle des accès et des interventions d'urgence (9 postes de temporaire) : trois spécialistes de la sécurité (Service mobile) et six assistants à la sécurité (agents locaux);

d) Le Groupe de la protection rapprochée (8 postes de temporaire) : 5 spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile) et 3 chauffeurs spécialisés dans la protection rapprochée (agents locaux);

e) La Section des services de sécurité (8 postes de temporaire) : 1 agent de sécurité (Service mobile), 2 assistants de sécurité (agents locaux), 1 assistant chargé de la sécurité incendie (agent local), 2 enquêteurs (Service mobile) et 2 assistants enquêteurs (agents locaux);

f) Les Bureaux locaux (12 postes de temporaire) : 4 superviseurs régionaux de la sécurité (Service mobile) et huit assistants de sécurité (agents locaux);

C. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(19 016 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

47. Au paragraphe 3 de sa résolution 1876 (2009), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de créer, pour une période initiale de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2010, un Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS), comme il l'avait recommandé dans son rapport (S/2009/302) qui, venant succéder au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), aurait pour tâches principales les suivantes :

a) Aider la Commission de consolidation de la paix dans l'action qu'elle mène pour répondre aux besoins cruciaux de la Guinée-Bissau en matière de consolidation de la paix;

b) Renforcer les capacités des institutions nationales pour qu'elles puissent assurer le maintien de l'ordre constitutionnel et la sécurité publique et faire pleinement respecter la légalité;

c) Aider les autorités nationales à mettre en place un système de police, d'application des lois et de justice pénale qui soit véritablement efficace;

d) Appuyer un dialogue politique ouvert à tous et un processus de réconciliation nationale;

e) Fournir un soutien et une assistance stratégiques et techniques au Gouvernement bissau-guinéen en vue de la définition et de l'application coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité;

f) Aider les autorités nationales à lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée ainsi que la traite d'êtres humains, en particulier celle d'enfants;

g) Soutenir les efforts nationaux déployés pour enrayer la prolifération des armes légères et de petit calibre;

h) Entreprendre des activités de promotion, de défense et de surveillance des droits de l'homme et aider à institutionnaliser le respect de l'état de droit;

i) Intégrer systématiquement le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité;

j) Renforcer la coopération avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et les autres partenaires qui s'efforcent de contribuer à la stabilisation de la Guinée-Bissau;

k) Contribuer à mobiliser l'aide internationale.

48. Le Conseil de sécurité a souligné qu'il était indispensable d'assurer au BINUGBIS les compétences voulues pour que le Bureau intégré puisse véritablement s'acquitter de son mandat en toute efficacité, souligné également combien il importait de créer un bureau pleinement intégré qui serait le lieu de coordination efficace des stratégies et programmes entre organismes, fonds et programmes des Nations Unies, entre l'Organisation des Nations Unies et les donateurs internationaux et entre le Bureau intégré, la CEDEAO et les autres missions des Nations Unies dans la sous-région, et prié le Secrétaire général de prendre de concert avec le Bureau d'appui les mesures nécessaires pour garantir une transition sans heurt entre ce dernier et le nouveau bureau intégré.

49. Une équipe de six experts de la Force de police permanente a été envoyée en Guinée-Bissau du 2 au 30 juin 2009 pour aider à préparer la mission à s'acquitter de son rôle multidimensionnel élargi dans les domaines de la police et du maintien de l'ordre. Tenant compte des conclusions de la mission d'évaluation interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité effectuée en octobre 2008 et de la mission d'évaluation technique effectuée en avril 2009, la Force de police permanente a établi, en consultation avec les autorités bissau-guinéennes et les partenaires internationaux, un cadre stratégique pour la participation du BINUGBIS aux activités de police et de maintien de l'ordre visant à promouvoir les institutions et renforcer les capacités, notamment dans les domaines de la lutte contre la criminalité organisée et le trafic des stupéfiants, de la sécurité publique et de la police de proximité.

50. La vision commune des Nations Unies pour la Guinée-Bissau est un environnement stable sur les plans politique, sécuritaire, social et économique, propre à favoriser la consolidation de la paix et la pleine réalisation des droits de l'homme. Le nouveau Bureau intégrera dans une vision commune les piliers politique, sécurité, développement et droits de l'homme, sur la base d'une approche privilégiant le respect des droits de l'homme, le souci de l'égalité des sexes et la promotion de l'état de droit.

51. Toutes les activités seront menées à la fois par le personnel civil du BINUGBIS et le personnel (militaires et personnel de police) mis à disposition par des gouvernements. Le BINUGBIS usera en particulier de ses bons offices pour encourager les autorités nationales à envoyer des signaux positifs d'engagement en faveur du dialogue pacifique, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réforme de l'administration publique. Il continuera de plaider auprès des partenaires de développement du pays en faveur d'une augmentation de l'aide financière à la

Guinée-Bissau, en soulignant la nécessité de soutenir la stabilité politique et socioéconomique.

Coopération avec d'autres entités

52. Le BINUGBIS continuera de travailler en étroite coopération avec la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'équipe de pays des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, l'Union européenne, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise et d'autres partenaires pour faire en sorte qu'un appui soit apporté à la réforme du secteur de la sécurité, au plan d'opérations pour la lutte contre les stupéfiants et au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

53. Par ailleurs, le BINUGBIS coopérera étroitement avec toutes les missions régionales et toutes les équipes de pays des Nations Unies. La coopération devrait également être renforcée avec les organisations régionales telles que la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise, ainsi qu'avec les principaux donateurs multilatéraux du pays et l'Union européenne, dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, en particulier pour le suivi de la conférence de Praia consacrée à cette question. Le BINUGBIS participera aussi aux initiatives régionales visant à faire face aux problèmes du trafic des stupéfiants et de la criminalité organisée. Les initiatives de la collaboration se poursuivront notamment comme suit en 2010 :

a) Collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) dans les domaines politique et administratif sous forme de réunions communes sur des problèmes multisectoriels tels que les élections, le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée;

b) Collaboration continue avec le Département des opérations de maintien de la paix dans le domaine de la réforme des secteurs de la défense, de la police, du maintien de l'ordre et de la justice;

c) Collaboration continue dans les domaines de la formation, de la logistique et de l'appui aérien sur la base d'un partage des coûts avec l'UNOWA;

d) Coopération suivie avec le PNUD en matière d'utilisation des services communs, tels que les locaux à usage de bureaux, les services médicaux, la sécurité, ainsi que dans le domaine de la réforme de la justice;

e) Collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'UNOWA, le Département des opérations de maintien de la paix et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) afin de faciliter la lutte contre le trafic des stupéfiants, la criminalité organisée et la traite des êtres humains;

f) Coopération avec la CEDEAO et le PNUD en vue de faciliter la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre;

g) Activités de promotion de l'égalité des sexes en coopération avec l'UNOWA et le FNUAP;

h) Coopération avec l'Union africaine.

54. Le BINUGBIS bénéficiera de conseils techniques et de l'appui opérationnel du Secrétariat, principalement du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2010

55. Le BINUGBIS mènera ses activités de manière intégrée avec l'équipe de pays des Nations Unies. Le Bureau et l'équipe de pays formuleront une vision commune des objectifs stratégiques des Nations Unies pour la Guinée-Bissau et établiront un cadre stratégique intégré pour soumettre leur action en matière de consolidation de la paix à un ensemble restreint de priorités et de mesures échelonnées assorties de critères permettant de déterminer les progrès accomplis dans ce domaine par les organismes des Nations Unies. Cette vision commune sera formulée dans le cadre d'un groupe de planification stratégique dont feront partie des membres du personnel du BINUGBIS et de l'équipe de pays et dont les travaux seront surveillés par le groupe des politiques stratégiques qui réunira les directions du BINUGBIS et de l'équipe de pays. Les initiatives communes du Bureau intégré et de l'équipe de pays seront renforcées dans les domaines suivants : a) mise en œuvre du programme de réforme du secteur de la sécurité et du secteur de la justice; b) appui aux opérations de la Commission de consolidation de la paix en Guinée-Bissau; c) dialogue politique et réconciliation nationale; d) renforcement des institutions de l'État et de la société civile; e) lutte contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée; f) lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre; g) droits de l'homme et état de droit; h) promotion de l'égalité des sexes et sensibilisation à cette question (résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) sur les femmes et la paix et la sécurité); i) coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et la Communauté des pays de langue portugaise.

56. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Un environnement stable sur les plans politique, sécuritaire, social et économique en Guinée-Bissau

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des systèmes de la défense, de la sécurité et du maintien de l'ordre en Guinée-Bissau

a) i) Nombre d'instruments juridiques fondamentaux relatifs aux systèmes réformés de défense, de sécurité et de maintien de l'ordre mis en place, et de lois concernant la réforme des ministères correspondants adoptés par l'Assemblée nationale populaire et le Gouvernement bissau-guinéen

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 4 instruments juridiques

ii) Augmentation du pourcentage total financé des fonds de retraite et de réintégration des forces de défense et de sécurité

Mesure des résultats

2008 : sans objet
 2009 (estimation) : 5 %
 2010 (objectif) : 30 %

iii) Réduction du nombre d'agences de police et d'autres institutions de maintien de l'ordre dans le système bissau-guinéen de police et de sécurité interne

Mesure des résultats

2008 : 9
 2009 (estimation) : 9
 2010 (objectif) : 4

iv) Mise en place à Bissau d'un commissariat de police modèle fondé sur le principe de la police de proximité et augmentation du nombre de commissariats de police fonctionnels en Guinée-Bissau

Mesure des résultats

2008 : sans objet
 2009 (estimation) : sans objet
 2010 (objectif) : 1 commissariat de police modèle à Bissau et 3 commissariats de police fonctionnels en Guinée-Bissau

v) Augmentation du nombre total d'armes légères et de petit calibre collectées et détruites

Mesure des résultats

2008 : sans objet
 2009 (estimation) : 500
 2010 (objectif) : 600

vi) Augmentation du nombre total d'anciens soldats des forces armées démobilisés

Mesure des résultats

2008 : sans objet
 2009 (estimation) : 500 officiers de défense
 2010 (objectif) : 1 500 officiers de défense

vii) Augmentation du nombre total de membres du personnel de la police dont les antécédents ont été vérifiés

Mesure des résultats

2008 : sans objet
 2009 (estimation) : sans objet
 2010 (objectif) : 300

viii) Augmentation du nombre total de camps de forces armées démantelés

Mesure des résultats

2008 : sans objet
2009 (estimation) : 2
2010 (objectif) : 6

ix) Augmentation de la capacité opérationnelle du Bureau central national d'INTERPOL conformément aux 24 normes d'INTERPOL en matière de prestation de services (100 %)

Mesure des résultats

2008 : 15 %
2009 (estimation) : 25 %
2010 (objectif) : 50 %

x) Mise en place d'un groupe de la criminalité transnationale pour renforcer les capacités nationales en matière d'enquêtes, conformément au plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et à la West Africa Coast Initiative

Mesure des résultats

2008 : sans objet
2009 (estimation) : sans objet
2010 (objectif) : 1

xi) Nombre de lois organiques adoptées par l'Assemblée nationale se rapportant au Ministère de l'intérieur, à la Polícia de Ordem Pública et au Serviço de Informações do Estado

Mesure des résultats

2008 : sans objet
2009 (estimation) : sans objet
2010 (objectif) : 2

Produits

- Dispositions permettant d'assurer la présence d'officiers de la police des Nations Unies au Ministère de l'intérieur, dans les bureaux des chefs des agences de police, le Groupe de la criminalité transnationale/Bureau central national d'INTERPOL, dans quatre sites régionaux et à l'École nationale de police; formation en cours d'emploi, parrainage, mentorat, appui logistique et administratif, surveillance de l'action des autorités locales, évaluation du comportement professionnel des agents et du respect de la réglementation, et établissement des rapports
- Organisation d'une table ronde nationale sur le rôle des forces de défense et de sécurité dans les sociétés démocratiques
- Conseils au Gouvernement bissau-guinéen dans le cadre de la coprésidence de réunions trimestrielles sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et le processus de consolidation de la paix

- Conseils aux donateurs et au groupe de contact international sur la Guinée-Bissau dans le cadre de réunions mensuelles de coordination et de mobilisation des donateurs, sur la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et l'état du plan d'action
- Conseils aux autorités nationales dans le cadre de réunions régulières sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour le secteur de la sécurité
- Une réunion avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux pertinents en vue d'élaborer un plan national d'opérations révisé pour la lutte contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée, conformément au rapport de la mission d'évaluation interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité effectuée en Guinée-Bissau et au Plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest
- Réunions avec les autorités bissau-guinéennes en vue de conclure un protocole d'agrément pour le personnel de police comprenant notamment des dispositions concernant la vérification des antécédents, la formation, la certification et la responsabilisation du personnel
- Vérification des antécédents et certification de 300 membres au maximum du personnel supérieur de la police bissau-guinéenne, conformément à l'accord conclu avec les autorités (voir produit précédent) et aux bonnes pratiques exposées dans les politiques du Département des opérations de maintien de la paix, à savoir la politique relative à l'offre d'un appui en faveur de la réforme, de la restructuration et de la reconstitution de la Police nationale et d'autres services de maintien de l'ordre, et la politique d'appui à l'agrément des agents de police et autres responsables du maintien de l'ordre
- Réunions avec les autorités en vue de créer un groupe de coordination des activités de police et de la sécurité interne, composé d'un représentant du Ministère de l'intérieur, d'un représentant du Ministère de la justice, du Chef de la police de l'ordre public, du Chef de la police judiciaire, du Chef des services de renseignement de l'État, du Conseiller principal du BINUGBIS pour les questions de police, de l'expert de l'Union européenne pour les questions de police, de l'expert de la CEDEAO pour les questions de police et éventuellement d'autres représentants de la communauté internationale qui en feront la demande. Le Groupe sera coprésidé par le Conseiller principal du BINUGBIS pour les questions de police et un représentant des autorités nationales, qui se succéderont tous les trois mois. Il se réunira deux fois par mois et chaque fois qu'il le jugera nécessaire. Des groupes de travail techniques spéciaux sur les questions particulières de police ou de sécurité interne seront créés selon les besoins.
- Deux séminaires sur les lois concernant la réforme du secteur de la sécurité, la coordination et le contrôle du processus de réforme à l'intention du Comité directeur national pour la réforme du secteur de la sécurité nationale et du secrétariat chargé de la coordination
- 2 ateliers sur la stratégie et le plan d'action en matière de réforme du secteur de la sécurité à l'intention du Comité directeur national pour la réforme du secteur
- 2 séminaires sur la stratégie et le plan d'action en matière de réforme du secteur de la sécurité à l'intention de la Commission parlementaire défense et sécurité
- Organisation de 6 visites sur le terrain à l'intention des parlementaires sur la stratégie et le plan d'action en matière de réforme du secteur de la sécurité
- 2 séminaires avec les organisations de la société civile, les parlementaires et d'autres acteurs pour promouvoir une compréhension commune du cadre de la réforme du secteur de la sécurité et de la législation organique correspondante

- Un groupe de la criminalité transnationale de Guinée-Bissau pleinement opérationnel pour ce qui est des locaux, d'un personnel qualifié provenant de tous les services de police et du maintien de l'ordre, et des réglementations, règles et procédures opérationnelles
- 2 ateliers à l'intention des autorités nationales sur le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée
- Organisation d'un forum national sur le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée
- Cours de recyclage à l'intention de 35 policiers bissau-guinéens sur les enquêtes relatives aux affaires graves de criminalité organisée, y compris le trafic des stupéfiants
- Conseils aux services de police et autres services chargés du maintien de l'ordre sur l'amélioration des compétences individuelles, les capacités organisationnelles, l'intégrité, la responsabilisation et la problématique hommes-femmes
- Conseils aux autorités nationales sur l'établissement d'un cadre pour la réforme, la restructuration et la reconstitution de la police et des autres services de maintien de l'ordre
- Conseils aux autorités nationales sur la mise en place des modalités de renforcement des capacités de la police et des autres services de maintien de l'ordre en matière de lutte contre la criminalité organisée et le trafic des stupéfiants
- Un séminaire à l'intention du personnel de la police et des autres services de maintien de l'ordre sur la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants et d'autres trafics d'êtres humains
- Conseils aux autorités nationales en ce qui concerne l'établissement d'un cadre pour recueillir, classer, analyser et diffuser des données sur la criminalité
- Conseils aux autorités nationales pour l'établissement d'un document sur la stratégie de formation en consultation avec la police et les autres services de maintien de l'ordre
- Conseils aux autorités nationales pour la conception et la mise en place progressive d'un cadre pour un programme de police de proximité durable fondé sur une philosophie générale de la police de proximité dans tous les services de police et autres services de maintien de l'ordre
- Conseils aux autorités nationales pour la création et la reproduction d'un commissariat de police modèle en Guinée-Bissau et dans les régions
- Séminaire à l'intention des parlementaires sur les dispositions de la Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, et du plan d'action régional de la CEDEAO visant à régler le problème toujours plus épineux du trafic de stupéfiants, de la criminalité organisée et de l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest
- 2 ateliers nationaux visant à améliorer les connaissances entre le secteur de la défense et de la sécurité et d'autres secteurs représentatifs de la société afin d'obtenir des résultats efficaces et intégrés dans la lutte contre le trafic des stupéfiants et la criminalité organisée
- 2 ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité organisés à l'intention des organisations de la société civile et de la Commission nationale pour la réconciliation
- 4 missions de visite sur le terrain à l'intention des donateurs et de la communauté internationale sur les projets concernant la défense, la police et le maintien de l'ordre
- Conseils à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre sur l'élaboration d'une stratégie nationale dans ce domaine

- 1 atelier avec les institutions de sécurité et de défense et leurs comités respectifs chargés des questions féminines sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans la réforme du secteur de la sécurité
- 1 atelier avec les services de police et de maintien de l'ordre sur la violence sexiste
- Réunions de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies sur des démarches spécifiques en matière de réforme du secteur de la sécurité
- Campagne d'information sur la réforme du secteur de la sécurité, y compris la formation des journalistes, l'organisation d'un réseau de journalistes, 12 programmes radio, des conseils au Gouvernement sur une stratégie et un plan de communication au niveau national
- Campagne d'information sur les questions relatives à la police et au maintien de l'ordre, notamment par la presse écrite, la radio et la télévision

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement de l'état de droit en Guinée-Bissau

b) i) Nombre de textes législatifs nouveaux ou amendés qui auront été adoptés pour améliorer l'efficacité et l'utilité du système de justice pénale et promouvoir le respect de l'état de droit

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 1

ii) Augmentation du pourcentage de crimes signalés aux services de police et de maintien de l'ordre faisant l'objet d'une enquête ou auxquels il est donné suite

Mesure des résultats

2008 : 15 %

2009 (estimation) : 20 %

2010 (objectif) : 50 % au minimum

iii) Augmentation du pourcentage de femmes dans les services de police et de maintien de l'ordre

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 8 %

2010 (objectif) : 13 %

Produits

- 2 ateliers à l'intention de la Commission nationale des droits de l'homme et des organisations de la société civile sur les procédures législatives
- 1 forum national à l'intention des membres du Parlement, des magistrats, des juristes et d'autres membres du personnel judiciaire pour examiner les lois contraires aux normes de l'état de droit et des droits de l'homme

- 2 ateliers à l'intention des services de police et de maintien de l'ordre sur les questions relatives au secteur de la justice
- 1 formation à l'intention des juges, des juristes et d'autres membres du personnel judiciaire sur l'administration de la justice et le système pénitentiaire
- Conseils au Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre de propositions sur la mise en œuvre de projets relatifs à l'état de droit
- 1 atelier à l'intention des cadres des services de police et du maintien de l'ordre, notamment les membres de la police judiciaire, les juges et le personnel de l'administration pénitentiaire, sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité
- 2 réunions de coordination et de mobilisation des donateurs sur l'état de droit
- Réunions de coordination avec les donateurs, la communauté internationale et l'équipe de pays des Nations Unies sur l'état de droit
- 3 programmes radiophoniques sur l'état de droit
- Conseils au Gouvernement bissau-guinéen pour la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie nationale de renforcement du système judiciaire
- Conseils au Ministère de la justice sur la coordination de l'aide internationale et l'appui de la communauté des donateurs au secteur de la justice dans le cadre de réunions trimestrielles
- Réunions régulières avec les représentants du Ministère de la justice, les magistrats, les chefs traditionnels, les barreaux et les organisations de la société civile pour donner des avis sur le renforcement de l'administration de la justice
- Conseils aux autorités nationales pour le recrutement et la formation à l'entrée en fonction du personnel des établissements pénitentiaires
- Conseils aux autorités nationales pour l'élaboration de plans d'intervention visant à permettre aux tribunaux et aux prisons de maîtriser les éléments de la criminalité organisée et de faire face à d'autres problèmes importants
- Conseils aux autorités nationales pour la mise en place d'un réseau national du renseignement pour faire face à la criminalité organisée, dans le cadre de quatre ateliers
- 4 ateliers à l'intention des services de police et de maintien de l'ordre sur la notification efficace des crimes et la réalisation d'enquêtes rigoureuses
- Conseils aux autorités nationales pour la création d'un service carcéral professionnel
- 1 atelier à l'intention des spécialistes du système de justice pénal sur l'établissement d'un système pénitentiaire et correctionnel en Guinée-Bissau

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Progrès en ce qui concerne la mise en œuvre d'un dialogue national sans exclusive et la réconciliation nationale en Guinée-Bissau

i) Nombre de rapports présentés au Parlement par le gouvernement élu

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 1

ii) Nombre de propositions en cours d'examen par la Commission parlementaire spéciale sur la Constitution

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 4

iii) Nombre de projets exécutés conformément au Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 2

Produits

- 1 forum national de 5 jours à l'intention du Parlement, des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes sur les aspects juridiques et politiques de la Constitution
- 10 ateliers sur la constitution à l'intention du Parlement, des militaires, de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes sur les questions constitutionnelles
- 4 séminaires sur la consolidation de la paix à l'intention des responsables gouvernementaux, des membres du Parlement et de la société civile et du personnel des médias
- Conseils au Comité directeur national pour la consolidation de la paix, dans le cadre de réunions coprésidées, sur le dialogue politique et la réconciliation nationale
- 3 rapports au Conseil de sécurité
- Conseils aux donateurs et au groupe de contact international sur la Guinée-Bissau, dans le cadre de réunions de coordination et de mobilisation des donateurs, sur la consolidation de la paix
- Formation de 60 membres du Parlement à la négociation et au règlement des conflits
- Formation de 25 chefs de parti ne siégeant pas au Parlement à la négociation et au règlement des conflits
- Formation de 15 hauts fonctionnaires de la défense et de la sécurité à la négociation et au règlement des conflits
- Conseils au Gouvernement sur la création d'un forum national pour le dialogue politique entre les politiciens, les groupes religieux, la société civile et les médias
- Réunions mensuelles avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, y compris des projets financés par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix
- Facilitation de l'organisation d'un groupe d'action national des femmes, présidé par des femmes parlementaires de différents partis, pour discuter des facteurs qui empêchent de réaliser un consensus sur des questions critiques d'intérêt national

- Réunions de coordination avec les donateurs, la communauté internationale et l'équipe de pays des Nations Unies sur la mise en œuvre d'un dialogue national sans exclusive et la marche vers la réconciliation nationale
- Conseils au Gouvernement, au Parlement et à la société civile sur l'exercice de cartographie des risques intitulé « Voz di Paz »
- Appui au Parlement sur la mise en œuvre de l'initiative de dialogue national et de réconciliation nationale
- 2 enseignements tirés des forums organisés à l'intention des organisation de la société civile sur les questions relatives au règlement des conflits et à la paix
- Campagne d'information sur le dialogue politique sans exclusive et la réconciliation nationale, y compris des programmes radiophoniques sur les femmes, le dialogue et la consolidation de la paix, des débats et des activités de formation de la société civile sur les stratégies de communication

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Progrès en matière de respect des droits de l'homme en Guinée-Bissau

d) i) Nombre de révisions de la législation nationale publiées par les ministères de la justice, de l'intérieur et de la défense pour éliminer les contradictions entre les normes internationales et les lois nationales

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 5

ii) Nombre de traités relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Parlement bissau-guinéen

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 3

iii) Nombre de réunions du groupe d'action parlementaire des femmes

Mesure des résultats

2008 : 4

2009 (estimation) : 4

2010 (objectif) : 6

Produits

- Organisation d'un séminaire national à l'intention des femmes exerçant des fonctions de direction sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et le développement socioéconomique
- Organisation de 2 manifestations pour célébrer la Journée internationale de la femme et l'anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000)

- 2 séminaires nationaux à l'intention des responsables politiques et des membres de la société civile pour discuter des facteurs qui empêchent les femmes de participer pleinement au développement socioéconomique et élaborer des stratégies propres à remédier à cette situation
- 3 ateliers de formation des formateurs à l'intention des membres de la société civile qui œuvrent à la promotion des droits de la femme
- 1 séminaire à l'intention des responsables communautaires et des journalistes sur les droits de l'homme
- 2 séminaires à l'intention des femmes parlementaires et des journalistes sur la promotion des droits de la femme, y compris la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- 2 séminaires à l'intention des représentants de ministères clefs sur l'intégration du souci d'égalité des sexes dans leurs programmes locaux et nationaux
- Une formation à l'intention des magistrats sur les organes conventionnels, les procédures spéciales et l'établissement de rapports au titre de l'examen périodique universel, et sur la suite à donner aux recommandations
- 1 formation sur les droits de l'homme à l'intention des parlementaires
- 1 formation à l'intention des membres de la Commission nationale des droits de l'homme sur les Principes de Paris concernant la promotion et la protection des droits de l'homme et le rôle de protection des droits de l'homme
- 1 atelier à l'intention des cadres des services du maintien de l'ordre, notamment les membres de la police judiciaire, les juges et le personnel de l'administration pénitentiaire, sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité
- Conseils aux autorités nationales pour la conception d'un programme de protection des témoins
- Campagne d'information sur la violence sexiste, notamment par la distribution de 3 000 brochures et t-shirts, la diffusion de 5 programmes radiophoniques et l'organisation de débats
- Campagne d'information sur les droits de l'homme, notamment par la distribution de 2 000 brochures et la diffusion de 3 programmes radiophoniques sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Facteurs externes

57. Le BINUGBIS devrait atteindre ses objectifs si les conditions ci-après sont réunies : a) les parties prenantes aux niveaux national et local restent attachées à la consolidation de la paix; b) les partenaires et donateurs internationaux appuient et financent les activités requises de consolidation de la paix; et c) toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit.

Prévision de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Écart	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	-	-	-	595,9	-	-	595,9
Personnel civil	-	-	-	11 876,8	-	-	11 876,8
Dépenses opérationnelles	-	-	-	6 534,8	2 735,4	-	6 534,8
Total	-	-	-	19 016,6	2 735,4	-	19 016,6

58. Le montant net des ressources nécessaires, estimé à 19 016 600 dollars (montant brut : 20 521 000 dollars), permettra de couvrir les dépenses afférentes à un conseiller militaire (48 000 dollars) et à 14 conseillers de police civile (547 900 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 118 postes de temporaire indiqués dans le tableau ci-dessous et les dépenses afférentes à un Volontaire des Nations Unies (45 600 dollars), les services d'experts et de consultants (119 000 dollars), les voyages (549 300 dollars) et les autres dépenses opérationnelles : installations et infrastructures (2 113 400 dollars), transports terrestres (882 800 dollars), transports aériens (416 700 dollars), transports maritimes ou fluviaux (20 000 dollars), communications (1 235 900 dollars), informatique (662 500 dollars), services médicaux (174 600 dollars) et fournitures, services et matériel divers (369 700 dollars).

59. Les ressources nécessaires pour les activités de démarrage du BINUGBIS en 2009 ont été prélevées sur les crédits ouverts au titre du BANUGBIS pour l'exercice 2008-2009

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectifs proposés pour 2010	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	64	14	40	1	119
Variation	-	1	1	2	6	14	10	-	34	30	-	64	14	40	1	119

60. Le tableau d'effectifs proposés pour le BINUGBIS comprend au total 119 personnes (64 recrutées sur le plan international, 54 recrutées sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies). Le Bureau sera dirigé par le Représentant spécial du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, épaulé par le Représentant spécial adjoint (D-2), qui exercera également les fonctions de Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD.

61. Le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint seront appuyés par le Groupe de la planification stratégique et quatre sections thématiques organiques dont les activités seront axées sur le mandat du Bureau à savoir, affaires politiques, droits de l'homme et problématique hommes-femmes, réforme du secteur de la sécurité et information, ainsi que la section d'appui à la mission. La dotation en effectifs proposée pour le BINUGBIS est décrite en détail ci-après.

Services organiques (52 postes de temporaire)

62. La composante organique se compose comme suit :

a) Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général (11 postes de temporaire) : l'équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général sera responsable de la gestion d'ensemble de la mission, ainsi que de la coordination des activités des services fonctionnels de la mission. Outre le Représentant spécial du Secrétaire général (sous-secrétaire général) et le Représentant spécial adjoint (D-2), le Bureau comprendra un chef de cabinet (D-1), un spécialiste de la planification stratégique hors classe (P-5), un conseiller en matière de politique (P-4), un juriste (P-4), un assistant spécial (P-3), un assistant administratif (Service mobile), un assistant juridique (administrateur recruté sur le plan national), un assistant administratif (agent local) et un chauffeur (agent local);

b) La Section des affaires politiques (10 postes de temporaire) : la Section des affaires politiques dirigera l'action menée par la mission pour promouvoir le dialogue avec les partis politiques et les principaux intervenants nationaux afin d'assurer la réconciliation et de renforcer la responsabilisation des élites politiques vis-à-vis de la population; elle se composera d'un conseiller principal pour les affaires politiques (P-5), de sept spécialistes des affaires politiques (3 P-4, 1 P-3 et 3 administrateurs recrutés sur le plan national) et de deux assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local);

c) La Section des droits de l'homme et de l'égalité des sexes (13 postes de temporaire) : la Section des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dirigera l'action menée par la mission pour appuyer la promotion et la protection des droits de l'homme en Guinée-Bissau, et intégrer une perspective d'égalité des sexes aux efforts de consolidation de la paix; elle se composera d'un spécialiste principal des droits de l'homme (P-5), de sept spécialistes des droits de l'homme (1 P-4, 1 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national), de trois conseillers pour les questions relatives à l'égalité des sexes (1 P-4 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), d'un Volontaire des Nations Unies spécialiste des droits de l'homme et d'un assistant administratif (agent local);

d) La Section de la réforme du secteur de la sécurité (13 postes de temporaire) : la Section de la réforme du secteur de la sécurité dirigera l'action

menée par la mission pour fournir un appui d'ordre politique, technique et consultatif aux institutions du secteur de la sécurité de Guinée-Bissau en vue de renforcer les mécanismes de contrôle civil et de responsabilisation des forces armées et des institutions de maintien de l'ordre; elle se composera du chef de la Section (D-1), de trois spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité (1 P-5 et 2 P-4), d'un spécialiste de l'état de droit (P-4), d'un spécialiste de la réforme du secteur de la défense (P-4), d'un conseiller principal pour les questions de police (P-5), de trois officiers de police (P-3), de deux spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-3 et 1 administrateur recruté sur le plan national) et d'un assistant administratif (agent local);

e) La Section de l'information (5 postes de temporaire) : la Section de l'information appuiera les activités de la mission en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie et un plan d'information et de communication, pour soutenir le mandat de la mission dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, du dialogue politique, des processus de réconciliation, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes; elle sera dirigée par un spécialiste de l'information (P-4) et comptera également trois spécialistes de l'information (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) et un assistant administratif (agent local).

Appui à la mission et sûreté et sécurité (67 postes de temporaire)

63. La Section de l'appui à la mission sera responsable de l'ensemble des opérations d'appui logistique et administratif de la mission et comprendra les fonctions concernant l'administration générale, les finances et le budget, les ressources humaines, les achats, les communications et l'informatique, les installations et les stocks, ainsi que les transports et les services médicaux, réparties sur les 32 postes de temporaire ci-après : un chef de l'appui à la mission (P-5), un fonctionnaire des finances (P-3), deux assistants des finances (1 agent du Service mobile et 1 agent local), un assistant du budget (Service mobile), un spécialiste de la gestion des ressources humaines (Service mobile), trois assistants de la gestion des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux), un fonctionnaire des services d'achat (Service mobile), un assistant aux achats (agent local), un chef des services techniques (P-4), un fonctionnaire des transports (Service mobile), deux assistants aux transports (1 agent du Service mobile et 1 agent local), cinq chauffeurs (agents locaux), un fonctionnaire des services généraux (Service mobile), un assistant aux fournitures (Service mobile), un assistant à la gestion des biens (Service mobile), un assistant à la réception et à l'inspection des marchandises (agent local), un assistant à la gestion des installations (agent local), un spécialiste des télécommunications (Service mobile), un technicien en informatique (Service mobile), un technicien de télécommunications (Service mobile), un médecin (P-4), un infirmier (Service mobile) et un assistant administratif (agent local).

64. Le Bureau intégré de la sûreté et de la sécurité (35 postes de temporaire) apportera son concours au Représentant spécial du Secrétaire général dans son rôle de responsable désigné des questions de sécurité en Guinée-Bissau et à la mission, afin de promouvoir l'efficacité et la rentabilité des opérations des Nations Unies en Guinée-Bissau; il se composera des 35 postes de temporaire ci-après : a) le chef de la sécurité (P-4) fourni par le Département de la sûreté et de la sécurité dans le cadre d'un contrat administré par le PNUD, un spécialiste de la sécurité (P-3), cinq spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile), trois chauffeurs

spécialistes de la protection rapprochée (agents locaux), huit spécialistes de la sécurité (Service mobile), 13 assistants de sécurité (agents locaux), un assistant de sécurité (agent local) fourni par le Département de la sûreté et de la sécurité et dans le cadre d'un contrat administré par le PNUD, et cinq opérateurs radio (agents locaux).

D. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(17 029 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

65. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) a été créé le 15 avril 1995 sur la base du rapport du Secrétaire général (S/1995/231) et comme suite à un échange de lettres entre ce dernier et le Président du Conseil de sécurité (S/1995/451 et S/1995/452), afin d'encourager les efforts visant à faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation en Somalie. Dans ses résolutions 1744 (2007) et 1772 (2007), le Conseil a prié le Secrétaire général de continuer à promouvoir un processus politique sans exclusive afin d'assurer une paix et une sécurité durables en Somalie.

66. Dans une lettre datée du 27 août 2007, adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/522), le Secrétaire général a informé le Conseil de son intention de reclasser le poste du chef du Bureau au rang de secrétaire général adjoint. C'était un premier pas dans la mise en œuvre des dispositions pertinentes de la résolution 1772 (2007).

67. Dans la lettre datée du 24 décembre 2007 (S/2007/762), qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a rappelé sa lettre du 20 septembre 2007 (S/2007/566), dans laquelle il recommandait que l'UNPOS soit doté des ressources nécessaires à la mise en œuvre par l'Organisation des Nations Unies d'une démarche intégrée en Somalie débouchant sur une stratégie commune des Nations Unies pour la consolidation de la paix. En même temps, les objectifs pour l'UNPOS en 2008 ont été définis; ils consistaient notamment à aider à renforcer les institutions fédérales de transition et à encourager la concertation entre toutes les parties somaliennes; à coordonner l'appui fourni par l'ONU aux institutions fédérales dans les domaines politique, sécuritaire, électoral, humanitaire et du développement, de concert avec les institutions et l'équipe de pays des Nations Unies; et à renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme. Le Bureau politique travaillerait également en étroite coopération avec le Siège de l'Organisation sur la planification des interventions d'urgence en vue d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies.

68. Dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a adopté les recommandations figurant dans l'évaluation stratégique qui avait été effectuée en janvier 2008. L'ONU a ensuite commencé à adopter une approche à trois volets, liant étroitement les dimensions politique, sécuritaire et programmatique de ses efforts. Un groupe de planification commune a été créé au sein de l'UNPOS, afin de renforcer la coordination de ses activités avec l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, la capacité du Bureau politique est actuellement renforcée, afin de permettre à la Mission de s'acquitter du rôle moteur qu'elle doit jouer et d'établir des liens solides avec l'équipe de pays des Nations Unies.

69. Conformément à l'approche recommandée par le Secrétaire général dans la lettre du 19 décembre 2008 qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2008/804), et dans les rapports ultérieurs, le Conseil a assigné des responsabilités supplémentaires à l'UNPOS concernant le renforcement de la capacité des institutions somaliennes chargées de la sécurité. Dans sa résolution 1863 (2009), il a autorisé la création, au sein de l'UNPOS, d'une capacité spécifique axée sur le secteur de la sécurité, comprenant un nouveau groupe consultatif qui apporterait des connaissances d'expert dans les domaines de la formation des forces de police et des militaires, et de la planification d'activités futures de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que des composantes état de droit et secteur pénitentiaire. Dans sa résolution 1872 (2009), le Conseil a également prié le Secrétaire général de continuer d'aider le Gouvernement fédéral de transition à mettre sur pied les institutions de sécurité transitoires, y compris la Force de police somalienne et la Force de sécurité nationale, et d'aider le Gouvernement fédéral de transition à élaborer une stratégie de sécurité nationale.

70. On rappellera que, dans sa résolution 1814 (2008), le Conseil de sécurité a également demandé à l'UNPOS, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, de promouvoir un règlement global et durable en Somalie. Il lui a également demandé d'intensifier ses efforts afin de permettre aux institutions fédérales de donner suite aux principales exigences de la Charte fédérale de transition, à savoir élaborer une constitution, et organiser un référendum constitutionnel et des élections libres et régulières en 2009. Ces dernières auront maintenant lieu en 2011, en raison d'une modification de la Charte apportée par le Parlement fédéral de transition le 31 janvier 2009. Le Conseil a également demandé de créer une capacité efficace en vue de renforcer et de contrôler la protection des droits de l'homme en Somalie, ainsi qu'un mécanisme, sous les auspices de l'ONU, permettant de faciliter les consultations entre les organisations humanitaires actives en Somalie.

Perspectives

71. À l'issue d'une évaluation détaillée de la situation en matière de sécurité dans le pays, effectuée à la fin de 2008, la réinstallation de l'UNPOS et de l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie a été retardée car aucun des facteurs d'atténuation des risques réduisant les menaces contre la sécurité n'avait atteint un niveau acceptable. La date de la réinstallation initiale fixée en juillet 2009 a donc été reportée.

72. Toutefois, depuis la réinstallation des nouvelles institutions en Somalie, le Gouvernement fédéral de transition a contenu l'insécurité à Mogadiscio en résistant aux offensives lancées par les éléments extrémistes et leurs alliés étrangers. Cela a été possible en raison de l'assistance fournie par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), appuyée par la communauté internationale.

73. Résultat de ces efforts collectifs, la situation sur le terrain reflète une impasse sur les fronts de la sécurité et militaire qui permet de renforcer la prestation de services à la population dans le besoin et de consolider la capacité du Gouvernement fédéral de transition.

74. Afin de renforcer les efforts déployés par le Gouvernement fédéral, l'UNPOS a mis en place des mesures visant à établir une présence en Somalie dans une première étape vers le renforcement de la capacité d'exécution de l'ONU. Afin que

l'Organisation puisse renforcer les efforts du Gouvernement fédéral, conformément à la stratégie des Nations Unies pour la Somalie, cette présence veillera à ce que des efforts soient entrepris afin de prévenir l'aggravation de l'insécurité dans le nord de la Somalie, de poursuivre les activités de médiation dans le différend territorial concernant les secteurs de Sool et Sanaag, et de lancer les initiatives terrestres des Nations Unies pour combattre la piraterie à terre. En 2009, l'UNPOS, travaillant en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, s'est rendu à Mogadiscio et dans d'autres régions du centre-sud de la Somalie, ainsi qu'au « Puntland » et au « Somaliland ».

75. Compte tenu de l'impasse existant sur le plan de la sécurité, le Bureau envisage en 2010 de transférer le personnel des services organiques recruté sur le plan international dans un bureau de liaison avancé à Mogadiscio, dans les bureaux régionaux au « Somaliland » et au « Puntland » et dans les bureaux locaux à Bossaso et à Gaalkacyo.

76. Bien que semi-autonome, le « Puntland » fait toujours partie de la Somalie. Les forces du Gouvernement fédéral de transition étaient précédemment placées sous le commandement de l'ancien Président Abdullahi Yusuf et protègent actuellement la Villa Somalia, viennent de cette région. Le maintien d'une coopération étroite entre l'UNPOS et les autorités du « Puntland » ajoutera de la valeur au processus de paix de Djibouti, tout en aidant à régler le problème de la piraterie à terre. La présence sur le terrain permettra en outre au Bureau d'être en mesure de faciliter des négociations effectives entre le « Puntland » et le « Somaliland » au sujet du différend territorial concernant les régions de Sool et de Sanaag, comme le démontre la requête adressée par les autorités des deux régions à l'UNPOS, tendant à promouvoir et à faciliter la réconciliation et la restauration de la paix.

77. Le « Somaliland » est demeuré relativement stable, contrairement au reste du pays. Les attentats-suicides lancés contre les locaux des Nations Unies et la présidence du « Somaliland », en octobre 2008, étaient une indication du fait que la stabilité relative de cette région pouvait être menacée par des éléments extrémistes, si les efforts nécessaires n'étaient pas faits pour renforcer les institutions en place et aider les autorités à régler les problèmes d'insécurité, comme le chômage des jeunes. Le renforcement de la présence de l'UNPOS aiderait également à faciliter le dialogue entre le « Somaliland » et le « Puntland » au sujet des régions de Sool et Sanaag, et à promouvoir la paix et la réconciliation dans le pays.

Résultats obtenus en 2008-2009

78. La formation, au début de 2009, d'un gouvernement d'unité nationale et sa réinstallation ultérieure à Mogadiscio ont ouvert la voie à des progrès accélérés dans la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti. L'UNPOS a encouragé et facilité le dialogue entre le Gouvernement fédéral de transition et les groupes/entités qui n'avaient pas participé à l'Accord de Djibouti, afin de faire avancer le processus inclusif de réconciliation. Ce dialogue a élargi la participation aux structures gouvernementales et aux institutions fédérales de transition de divers groupes et dirigeants somaliens, notamment Ahlu Sunna Wa Jama'a et une aile du Hizbul Islam. Il a également élargi la base de soutien au Gouvernement fédéral à Mogadiscio et permis de recruter un plus grand nombre de militaires et d'agents de sécurité. Par ailleurs, le processus de paix a facilité le dialogue entre le

Gouvernement et la diaspora somalienne, et contribué de ce fait à renforcer davantage l'appui de ce groupe aux institutions fédérales en place. Pour le reste de 2009 et en 2010, l'UNPOS intensifiera ses bons offices et son rôle de médiation et continuera d'engager le Gouvernement fédéral à maintenir une approche ouverte à l'égard de ses opposants, en particulier les groupes d'opposition disposés à renoncer à la violence.

79. En avril 2009, l'UNPOS a organisé une vaste réunion de donateurs internationaux, coprésidée par le Secrétaire général et la Ligue des États arabes et accueillie par l'Union européenne, afin d'encourager le renforcement des Forces somaliennes de sécurité et de l'AMISOM. Les donateurs ont annoncé des contributions représentant 120 % (230 millions de dollars) des ressources demandées. Cela démontrait un soutien politique fort de la communauté internationale aux résultats du processus de Djibouti.

Faits nouveaux concernant le renforcement des institutions fédérales de transition

80. La résurgence de graves conflits à Mogadiscio et dans d'autres villes importantes du centre-sud de la Somalie résulte des attaques lancées par des extrémistes refusant le dialogue et tentant de renverser le Gouvernement fédéral par la force, et a entravé la mise en œuvre de nombreuses initiatives de formation et d'appui, concernant notamment le renforcement de la capacité des nouvelles autorités dans les domaines de la gestion des affaires publiques, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la rédaction d'une constitution et des élections, de même que les activités judiciaires. Toutefois, malgré un contexte difficile, l'UNPOS a organisé et financé un vaste programme d'orientation à l'intention des hauts fonctionnaires des principaux ministères et départements de transition. Cela a contribué à améliorer sensiblement la communication entre les bureaux et ministères responsables au Gouvernement, le déroulement des réunions du cabinet, y compris l'établissement d'un ordre du jour, le travail d'équipe et les processus décisionnels en ce qui concerne la sécurité et la gestion de la génération de recettes. Trois stages de formation supplémentaires sont prévus, portant sur la gestion des affaires publiques et l'administration locale.

81. Il est peu probable qu'une nouvelle constitution somalienne soit adoptée par le parlement d'unité nationale en 2009, comme prévu. Toutefois, avec l'appui de l'UNPOS, le Gouvernement fédéral a pu lancer le processus constitutionnel en mai. Des progrès initiaux ont été faits avec la création d'un comité, présidé par le Bureau politique, qui rassemble le Gouvernement, la communauté internationale et les donateurs au niveau de l'élaboration des politiques. Il a également été convenu que le PNUD, en collaboration avec un consortium de partenaires d'exécution comprenant des groupes de la société civile et des ONG, serait directement responsable de la mise en œuvre du plan visant à appuyer l'élaboration d'une constitution sous la direction des ministères chargés de la constitution et des affaires judiciaires et d'une commission parlementaire. L'adoption d'une constitution précédera la loi électorale.

82. En ce qui concerne la lutte contre la piraterie, l'UNPOS et le Département des affaires politiques ont réussi à mettre en place des mécanismes effectifs de collaboration entre l'ONU, la communauté internationale élargie et les autorités somaliennes à l'appui des initiatives prises pour lutter contre la piraterie, tant à terre

qu'en mer. Un ensemble de projets à terre visant à éliminer les causes profondes de la piraterie a également été mis au point et attend un financement. Si un accord global n'a pas encore pu être établi avec les États voisins de la Somalie, qui faciliterait l'engagement de poursuites contre les individus soupçonnés de piraterie qui ont été capturés au large des côtes somaliennes, des progrès importants ont toutefois été faits et les négociations avec plusieurs pays se trouvent à un stade avancé. Le Représentant spécial du Secrétaire général continuera de coordonner les activités des Nations Unies sur la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes.

83. Il est indispensable de disposer d'instruments relatifs à l'adhésion de la Somalie aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et à la codification des lois et règlements avant d'examiner les plaintes ou d'établir des centres de documentation. La Mission réoriente son action dans le domaine des droits de l'homme vers la mise au point des instruments juridiques requis, en collaboration avec les autorités somaliennes.

84. La réactivation des forces de sécurité communes, regroupant des responsables gouvernementaux et des représentants de la communauté internationale, a conduit les autorités somaliennes à prendre des décisions permettant une restructuration plus réaliste des Forces de sécurité somaliennes et du système de commandement et de conduite des opérations. La formation des nouvelles forces somaliennes a déjà commencé et celles-ci devraient être opérationnelles en nombres importants au deuxième trimestre de 2010.

Coopération avec d'autres entités

85. L'UNPOS continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'AMISOM et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, afin de fournir une assistance aux institutions de sécurité transitoires somaliennes. Cela devrait accélérer le décaissement des fonds annoncés à la Conférence de donateurs de Bruxelles. En coopération avec le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNPOS facilitera le processus d'élaboration de la constitution et l'organisation d'un référendum constitutionnel.

86. En coopération avec d'autres partenaires, dont la Banque mondiale, l'Institut national démocratique et Interpeace, l'UNPOS aidera à former les membres des diverses commissions créées dans le cadre de la Charte fédérale de transition et l'Accord de Djibouti, notamment sur les questions relatives aux élections, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, aux droits de l'homme, à la réconciliation, à la réforme du secteur de la sécurité et à la situation humanitaire. Cette formation sera dispensée par le personnel compétent de l'UNPOS et l'équipe de pays des Nations Unies ou par du personnel du Siège de l'ONU. Des instructeurs extérieurs pourront également être recrutés pour ces activités. En ce qui concerne les élections, l'UNPOS coordonnera étroitement son action avec la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, de même qu'avec le PNUD et l'Union européenne concernant les conseils à donner sur la rédaction du code électoral et la formation de formateurs pour les membres et observateurs de la commission électorale. Les organisations de la société civile recevront également une formation afin de participer au processus électoral.

87. En 2010, l'Office des Nations Unies à Nairobi continuera de fournir des services, moyennant remboursement des dépenses, pour le transport et les états de

paie du personnel local, la prestation de services médicaux communs, le service de la valise diplomatique et les services de courrier. Les bureaux de pays du PNUD pour la Somalie et le Kenya continueront de fournir des services d'appui à l'UNPOS concernant la fourniture de salles radio sécurisées, la délivrance de cartes d'identité pour la Somalie, l'organisation d'une formation en matière de sécurité, l'accès aux dispensaires des Nations Unies à Mogadiscio, Hargeisa et Garowe, les questions relatives aux services à fournir au pays hôte et l'immatriculation des véhicules à moteur auprès des pays hôtes.

88. Compte tenu de la réinstallation de l'UNPOS et du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM dans le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi, les deux bureaux sont convenus d'unir leurs efforts dans les secteurs d'opérations de chacun d'eux, y compris pour la mise en commun des locaux, des services de sécurité, des services relatifs aux technologies de l'information et de la communication, des achats, du contrôle du matériel et des stocks, de la gestion des transports, des opérations aériennes, des ressources humaines, de la formation, des finances, de fonds d'affectation spéciale et du budget, afin d'obtenir une utilisation optimale des ressources et d'éviter les doubles emplois dans l'un ou l'autre des bureaux. Dans le cadre de cet arrangement, le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM fournira un appui administratif à l'UNPOS. En conséquence, ce dernier supprimera quatre postes d'appui administratif en 2010, tandis qu'un petit groupe de liaison administrative sera maintenu afin d'assurer la liaison avec le Bureau d'appui et de fournir une aide aux bureaux régionaux. En outre, il sera mis un terme aux fonctions de 15 postes administratifs de l'UNPOS à Nairobi à compter de janvier 2010, du fait de l'intégration avec le Bureau d'appui de l'ONU. Ces postes se verront attribuer de nouvelles fonctions à compter du 1^{er} juillet 2009, comme indiqué ci-dessous, et seront intégrés dans la structure et le tableau d'effectifs des bureaux prévus en Somalie.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2010

89. Les institutions fédérales de transition ne seront pas déstabilisées par des facteurs internes/externes; les gouvernements régionaux et la communauté internationale soutiendront le processus de paix et les donateurs fourniront des ressources supplémentaires suffisantes à l'appui de l'application de l'Accord de Djibouti pour assurer le fonctionnement du Gouvernement.

90. Le Gouvernement fédéral de transition continuera à obtenir un soutien accru du public et à étendre sa base géographique à cette fin et à assurer la sécurité dans le pays à un niveau qui permettra de mettre en place et de maintenir un bureau de liaison avancé, deux bureaux régionaux et deux bureaux locaux en Somalie, et de les doter en personnel.

91. La composante appui de l'UNPOS sera intégrée dans la direction du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM.

92. En 2010, l'UNPOS continuera de promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie, ainsi que la sécurité régionale dans la corne de l'Afrique. En outre, afin de placer la présence des Nations Unies en Somalie sous une direction générale, comme il est indiqué par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1863 (2009), il est prévu d'ouvrir en 2010 un bureau de liaison avancé (Mogadiscio), deux bureaux régionaux (Somaliland-Hargeisa et Puntland-Garowe) et deux bureaux locaux (Puntland-Bossaso et Puntland-Gaalkacyo).

93. L'objectif de l'UNPOS, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des institutions représentatives et à large participation en Somalie

a) i) Augmentation du nombre de groupes représentés au Gouvernement et au Parlement d'unité nationale

Mesure des résultats

2008 : 4

2009 (estimation) : 5

2010 (objectif) : 6

ii) Adoption d'une nouvelle constitution par le Parlement fédéral de transition

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

iii) Adoption de la loi électorale par le Parlement fédéral de transition

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

iv) Augmentation du nombre total de responsables locaux appuyant les institutions fédérales de transition

Mesure des résultats

2008 : 2

2009 (estimation) : 3

2010 (objectif) : 6

Produits

- 12 réunions du Comité de haut niveau sur le processus de paix
- 4 réunions de réconciliation avec des groupes ne participant pas au processus de paix, y compris Ahlu Sunna Waljamaa et Hizbul Islam
- Bons offices offerts aux institutions fédérales de transition et aux groupes d'opposition sur le processus de paix
- 2 réunions sur la gestion, la transformation et le règlement des conflits avec les parties somaliennes participant aux pourparlers politiques
- 48 réunions de coordination avec l'Union africaine, l'AMISOM, le Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM

- 12 réunions avec le Groupe consultatif international sur l'harmonisation de l'approche internationale du processus somalien (Union européenne, Commission européenne, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Union africaine, Norvège, États-Unis d'Amérique, Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est)
- Réunions hebdomadaires du groupe de travail technique sur les opérations des Nations Unies en Somalie avec le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM et l'équipe de pays des Nations Unies
- 6 réunions avec le Groupe de contact international sur la mobilisation de ressources pour le processus de paix
- Conseils à la société civile, comprenant les groupes de jeunes et de femmes et les chefs religieux, sur la mise en place d'un réseau de réconciliation nationale, y compris les supports pédagogiques à l'appui du processus de paix
- Conseils d'expert aux institutions fédérales de transition sur le processus électoral, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, y compris le code électoral, le manuel sur les systèmes électoraux, la délimitation des circonscriptions électorales, traduction des documents électoraux en somali, manuel d'éducation civique, questions relatives aux droits de l'homme
- 4 stages de formation électorale à l'intention de la société civile et des journalistes
- 12 ateliers à l'intention des journalistes concernant la diffusion d'informations conformément aux normes professionnelles sur le processus de paix (Bureau d'exécution des projets)
- Campagne d'information sur le processus de paix, le processus électoral et la constitution, y compris 24 heures de programmes de télévision et 43 heures de programmes radio, relations avec la diaspora, 10 000 annonces publicitaires sur la paix, annonces du service public, brochures (en anglais et en somali), conférences de presse, site Web

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

b) Renforcement des capacités des institutions fédérales de transition en Somalie

b) i) Augmentation du nombre de commissions techniques créées par le Gouvernement fédéral de transition

Mesure des résultats

2008 : 2

2009 (estimation) : 5

2010 (objectif) : 8

ii) Augmentation des contributions des donateurs aux institutions fédérales de transition pour la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti

Mesure des résultats

2008 : 145 millions de dollars

2009 (estimation) : 213 millions de dollars

2010 (objectif) : 300 millions de dollars

Produits

- Conférence internationale de donateurs en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale sur le relèvement et le développement de la Somalie
- Conseils techniques aux ministères somaliens sur la gestion des services publics, y compris organisation de 6 ateliers sur la gestion des services publics à l'intention des Ministères de la justice, de la défense, de l'information, de l'égalité des sexes, de la coopération internationale et des affaires humanitaires, de la sécurité extérieure et de l'intérieur
- 4 ateliers de formation à l'intention des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des autorités régionales et autres parties officielles concernées sur la bonne gouvernance et les normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Formation électorale pour les institutions fédérales de transition, y compris l'élaboration d'un plan de formation électorale et d'un manuel sur les élections

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Renforcement de l'action de la communauté internationale face à la piraterie

c) i) Augmentation du nombre de pays ayant adopté un plan d'action stratégique renforcé pour la sécurité régionale

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 4

ii) Augmentation du nombre des activités de paix et de réconciliation transfrontières par les États membres de l'Autorité gouvernementale pour le développement

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 4

iii) Augmentation du nombre de pays et d'institutions luttant contre la piraterie en Somalie

Mesure des résultats

2008 : 10

2009 (estimation) : 20

2010 (objectif) : 50

Produits

- 4 réunions consultatives sur la sécurité régionale avec les organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine et Communauté d'Afrique de l'Est)
- 4 réunions consultatives avec le Kenya, la République-Unie de Tanzanie, Djibouti et le Yémen en vue d'un accord sur l'engagement de poursuites contre les pirates arrêtés au large des côtes somaliennes

- 3 réunions du Groupe de contact international sur la piraterie afin de coordonner les initiatives prises aux niveaux régional, sous-régional et international au large des côtes somaliennes
- Bons offices avec les pays de la région (Somalie, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Soudan et Ouganda) sur une approche régionale des questions de sécurité
- Conseils à l’Autorité intergouvernementale pour le développement sur l’élaboration d’une structure de sécurité régionale, y compris des arrangements et stratégies régionaux de sécurité intégrée
- Conseils à l’Autorité intergouvernementale pour le développement sur les questions de sécurité et le rôle des ONG régionales, des médias et des intellectuels, et sur les activités transfrontières
- Conseils à l’équipe spéciale sur la piraterie à terre concernant l’application d’un plan d’action en partenariat avec l’équipe de pays des Nations Unies et la Banque mondiale, afin de combattre la piraterie
- Conférence annuelle sur la piraterie
- Conseils juridiques et militaires aux autorités somaliennes pour lutter contre la piraterie
- Rapport au Conseil de sécurité sur la piraterie

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Progrès dans la lutte contre l’impunité et amélioration de la situation des droits de l’homme en Somalie

d) i) Augmentation du nombre des nouvelles mesures gouvernementales et lois

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 3

ii) Augmentation du nombre de mécanismes permettant de combattre l’impunité, mis en place par les institutions fédérales de transition et autres autorités

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : 1

2010 (objectif) : 2

Produits

- Conseils techniques aux institutions fédérales de transition, à la société civile, aux autorités locales et à la communauté internationale sur les droits de l’homme, y compris les mécanismes de lutte contre l’impunité
- Contrôle de la situation des droits de l’homme en Somalie par le biais de 12 visites, y compris communication d’informations, activités de plaidoyer et mentorat avec les autorités gouvernementales compétentes
- 5 ateliers de formation à l’intention de la société civile somalienne sur le contrôle du respect des droits de l’homme

- 5 ateliers de formation à l'intention des membres du Gouvernement fédéral de transition dans les ministères concernés (justice, intérieur, constitution, condition de la femme et affaires familiales, réconciliation)
- Réunions mensuelles avec les institutions fédérales de transition et les autorités locales compétentes pour des consultations et des conseils sur les questions relatives aux droits de l'homme au niveau national et le droit international des droits de l'homme et son application en Somalie
- Conseils aux institutions fédérales de transition et aux autorités locales afin de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme et le professionnalisme des systèmes judiciaire et pénitentiaire
- Campagne d'information sur les questions relatives aux droits de l'homme, y compris 16 heures de programme radio, 8 heures de programme de télévision et 5 000 affiches et brochures (en somali)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>e) Renforcement du secteur de la sécurité et de l'état de droit en Somalie</p> | <p>i) Augmentation du nombre de membres de la Force de police somalienne déployés</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2008 : 4 800
 2009 (estimation) : 8 000
 2010 (objectif) : 10 000</p> <p>ii) Augmentation de l'effectif des forces armées somaliennes déployées</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2008 : zéro
 2009 (estimation) : 4 000
 2010 (objectif) : 5 000</p> <p>iii) Augmentation du nombre de procédures normalisées de fonctionnement publiées sur les opérations de sécurité intérieure</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2008 : zéro
 2009 (estimation) : zéro
 2010 (objectif) : 2 (répression des émeutes, services de surveillance côtière)</p> <p>iv) Nomination de tous les membres de la Commission nationale de DDR par le Gouvernement fédéral de transition</p> <p><i>Mesure des résultats</i>
 2008 : zéro
 2009 (estimation) : zéro
 2010 (objectif) : 1</p> <p>v) Publication par la Commission nationale de DDR d'un programme de DDR</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Mesure des résultats

2008 : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

Produits

- Formation de 15 cadres de la Force de police somalienne portant sur la gestion, la mise au point d'un cadre opérationnel pour la police et les relations entre le public et les médias
- Conseils aux forces de sécurité somaliennes sur le contrôle des activités transfrontières
- Formation de 15 cadres supérieurs et 10 instructeurs des forces de police et de sécurité somaliennes et des autorités judiciaires et pénitentiaires dans le domaine des droits de l'homme
- Conseils à la Commission mixte de sécurité et au Conseil de sécurité nationale sur la mise en place d'institutions et d'un programme de sécurité nationale
- Formation de 70 responsables du secteur de la sécurité concernant la mise au point d'une architecture de défense, l'élaboration d'une politique de défense, la révision des règlements et autres textes régissant la conduite de forces armées
- Présidence de 12 réunions de la Commission mixte de sécurité à Mogadiscio, Djibouti ou Nairobi
- 2 ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention des hauts fonctionnaires du Ministère de la défense, des membres du Conseil de sécurité nationale, des membres de la Commission parlementaire de défense et des commandants supérieurs
- 2 ateliers à l'intention des organes de sécurité somaliens, de la société civile, de l'AMISOM et du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISON sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration
- Élaboration d'un cadre commun de coopération avec le PNUD afin d'appuyer les activités programmatiques à court terme du secteur de la justice en vue de déployer rapidement une capacité opérationnelle pour le système judiciaire au niveau national
- Conseils à la Commission mixte de sécurité et au Conseil de sécurité nationale sur le processus de planification en vue du rétablissement et du renforcement du système pénitentiaire somalien
- Cadre stratégique pour la formation et le perfectionnement du personnel des systèmes judiciaire et pénitentiaire en Somalie
- En étroite coordination avec le mécanisme du PNUD, conseils à la Commission mixte de sécurité et au Conseil de sécurité nationale sur l'appel aux donateurs et la mobilisation de ressources pour le renforcement des secteurs judiciaire et pénitentiaire
- 2 ateliers de formation à l'intention de la Commission mixte de sécurité et du Conseil de sécurité nationale sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et les armes légères
- Organisation et coprésidence de 18 réunions de coordination des activités de désarmement, démobilisation et réintégration avec l'AMISOM, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale
- Conseils à la Commission mixte de sécurité sur la mise en place d'une base de données sur les ex-combattants

- 2 ateliers à l'intention de la Commission mixte de sécurité sur l'élaboration d'une stratégie nationale de communication sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration
- Campagne d'information sur le secteur de la sécurité, y compris 27 heures de programme radio, 16 heures de programme de télévision et 5 000 affiches, brochures (en somali) et publicités

Facteurs externes

94. L'UNPOS devrait atteindre ses objectifs à condition : a) que les institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par des acteurs internes/externes; b) que les gouvernements et les organisations de la région appuient le processus de paix; c) que la communauté internationale apporte un soutien cohérent au processus de paix en Somalie; et d) que les donateurs fournissent des fonds suffisants à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de Djibouti.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	10 419,6	10 004,9	414,7	7 984,2	–	6 865,3	1 118,9
Dépenses opérationnelles	15 006,9	13 801,3	1 205,6	9 045,3	100,0	8 396,9	648,4
Montant total	25 426,5	23 806,2	1 620,3	17 029,5	100,0	15 262,2	1 767,3

95. Le montant net des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'élève à 17 029 000 dollars (montant brut : 18 239 900 dollars). Il se décompose comme suit : traitements, dépenses communes de personnel et indemnités (7 984 200 dollars) pour un tableau d'effectifs comportant 105 postes de temporaire, services de consultants (82 700 dollars), frais de voyage (1 973 500 dollars) et autres dépenses opérationnelles au titre des rubriques suivantes : installations et infrastructures (1 546 600 dollars), transports terrestres (1 056 900 dollars), transports aériens (1 998 000 dollars), transmissions (1 712 400 dollars), informatique (323 500 dollars), services médicaux (96 600 dollars) et fournitures, services et matériels divers (255 100 dollars).

96. L'augmentation des ressources nécessaires pour 2010 par rapport au budget de 2009 est imputable à une augmentation des effectifs proposés et des dépenses opérationnelles au titre du déploiement du personnel dans les bureaux prévus en Somalie. Au total, 50 fonctionnaires sur 105 doivent être installés en Somalie en 2010, dont 13 occuperont des postes nouveaux, tandis que les 37 autres seront transférés de postes existant à Nairobi. Au « Somaliland » un bureau régional sera établi à Hargeisa (20 postes), et au « Puntland », un bureau régional sera établi à Garowe (20 postes), avec des bureaux locaux à Bossaso (2 postes) et Gaalkacyo (2 postes). Un bureau de liaison avancé est prévu à Mogadiscio (6 postes). Quatre nouveaux postes de temporaire sont également demandés pour le bureau de Nairobi

à l'appui du déploiement en Somalie, à savoir trois postes d'agent de sécurité pour la protection rapprochée pour le Représentant spécial du Secrétaire général lors de ses déplacements en Somalie et dans la région; et un poste d'assistant administratif, afin d'aider à absorber la somme de travail accrue du Bureau du développement du secteur de la sécurité du fait du déploiement en Somalie. L'augmentation des dépenses opérationnelles est imputable en majeure partie au loyer, aux services informatiques, au matériel et aux véhicules à l'appui de la mise en place des bureaux en Somalie.

97. Le montant estimatif du solde inutilisé pour l'exercice 2008-2009 résulte principalement d'un taux de vacance de postes plus élevé que prévu dans le budget et des soldes inutilisés au titre des dépenses opérationnelles, essentiellement dans le domaine du transport aérien. La situation incertaine sur la plan de la sécurité a affecté le recrutement de personnel en 2008 et 2009 et n'a pas permis d'effectuer le nombre de voyages initialement prévu en Somalie.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel inter-national)	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectif approuvé pour 2009	1	–	1	2	10	18	10	1	43	21	–	64	12	16	–	92
Effectif proposé pour 2010	1	–	1	2	10	17	12	1	44	23	–	67	12	26	–	105
Variation	–	–	–	–	–	(1)	2	–	1	2	–	3	–	10	–	13

98. Depuis la réinstallation du Gouvernement fédéral de transition en Somalie, on a réussi à contenir le niveau d'insécurité et à empêcher qu'il n'augmente davantage. Ce succès relatif a été possible grâce à l'assistance de l'AMISOM et aux efforts de la communauté internationale. Du fait de ces efforts, la situation sur le terrain a abouti à une impasse sur les fronts sécuritaire et militaire. En 2010, l'UNPOS devrait accroître son soutien au processus de Djibouti et au Gouvernement fédéral par la création d'un bureau de liaison avancé (Mogadiscio), de deux bureaux régionaux (Somaliland-Hargeisa et Puntland-Garowe) et de deux bureaux locaux dans le nord de la Somalie (Gaalkacyo et Bossaso). Il est proposé, à l'appui de cet effort, d'augmenter le tableau d'effectifs de 17 postes de temporaire. Au total, 37 postes de services organiques seront également transférés à ces nouveaux bureaux en Somalie pour des tâches fonctionnelles. En outre, en raison du regroupement du soutien administratif avec le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, il est prévu de supprimer quatre postes de temporaire et d'intégrer les fonctions liées à 15 postes au siège à Nairobi dans le Bureau d'appui de l'ONU en janvier 2010. De nouvelles fonctions seront assignées à ces postes au 1^{er} juillet 2009, avec l'ouverture des cinq bureaux prévus en Somalie, à Mogadiscio, Hargeisa, Garowe, Bossaso et Gaalkacyo. En conséquence, il est proposé de financer ces 15 postes de temporaire pour une période de six mois à compter du 1^{er} juillet 2010.

99. Les modifications proposées au tableau d'effectifs sont décrites ci-après :

a) Treize nouveaux postes de temporaire seront nécessaires pour fournir un appui au processus de Djibouti et au Gouvernement fédéral de transition en Somalie. Le personnel concentrera son action sur la sélection de sites, l'infrastructure sur le terrain et la préparation dans le domaine de la sécurité; il faudra également établir un tableau d'effectifs initial pour les bureaux régionaux et locaux. Les nouveaux postes de temporaire (2 postes P-3, 2 postes d'agent du Service mobile et 9 postes d'agent local) sont les suivants :

i) Deux postes P-3 pour des agents de sécurité qui seront chargés d'aider les responsables de la sécurité (P-4) à effectuer des évaluations des risques en matière de sécurité, à élaborer des plans de sécurité et d'intervention et à assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. Les agents de sécurité superviseront les opérations de sécurité dans les régions du Somaliland-Hargeisa et du Puntland-Garowe;

ii) Deux postes (agent du Service mobile) pour des fonctionnaires d'administration régionaux qui seront chargés de fournir un soutien logistique et administratif efficace dans les délais prévus à chaque bureau régional. Les titulaires participeront également à la sélection de sites pour les bureaux régionaux et locaux. Un fonctionnaire sera déployé au bureau régional du « Puntland »-Garowe et l'autre au bureau régional du « Somaliland »-Hargeisa;

iii) Quatre postes pour des assistants de sécurité (postes d'agent local) affectés en Somalie qui devront fournir une couverture initiale pour le bureau régional du Somaliland-Hargeisa (2 postes de temporaire) et le bureau régional du Puntland-Garowe (2 postes). Une assistance sera fournie au responsable de la sécurité recruté sur le plan international, afin d'examiner la situation locale sur le plan de la sécurité et de coordonner les activités avec les services de sécurité de l'administration locale;

iv) Deux postes d'agent local pour des assistants Génie qui auront pour tâche d'entretenir le matériel électrique, d'installer les groupes électrogènes, d'entretenir le système de plomberie et d'assurer la maintenance générale dans les bureaux régionaux. Un poste de temporaire sera affecté au bureau régional du « Somaliland »-Hargeisa et un autre à celui du « Puntland »-Garowe;

v) Un poste d'agent local pour un assistant pour les services informatiques et les transmissions qui participera à l'installation, à la mise en service et à la maintenance des liaisons pour les bureaux régionaux. Ce nouveau poste de temporaire sera attribué au bureau régional du Somaliland-Hargeisa. Celui du Puntland-Garowe recevra un appui dans le domaine des technologies de l'information par le transfert d'un poste de Nairobi;

vi) Deux postes d'agent local pour des assistants administratifs qui seront placés sous la supervision directe des fonctionnaires d'administration régionaux et fourniront un appui administratif général. Un assistant sera assigné au bureau régional du « Somaliland »-Hargeisa et l'autre à celui du « Puntland »-Garowe;

b) À Nairobi, les postes de temporaire supplémentaires suivants sont demandés :

i) Trois postes d'agent du Service mobile pour des agents de protection rapprochée s'ajoutant aux cinq postes existants, pour assurer la sécurité du Représentant spécial du Secrétaire général 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, en particulier durant ses déplacements en Somalie et dans la région;

ii) Un poste d'agent local pour un assistant administratif au Bureau du développement du secteur de la sécurité qui aura pour tâche de renforcer le soutien administratif au sein du Bureau, à l'appui des sept administrateurs recrutés sur le plan international, dont le Directeur (D-1). Le titulaire de ce poste devra appuyer les activités liées au développement du secteur de la sécurité en 2010 qui résulteront du transfert en Somalie;

c) Quatre postes administratifs [1 poste de la classe P-4 et 2 postes d'agent du Service mobile (finances) et 1 poste d'agent du Service mobile (ressources humaines)] à Nairobi seront supprimés. Par ailleurs, il sera mis un terme aux fonctions de 15 postes (1 poste P-5, 3 postes d'agent du Service mobile et 11 postes d'agent local) au siège à Nairobi, lesquelles seront rétablies en juillet en vue d'un déploiement en Somalie. Les fonctions d'appui administratif seront assurées par le Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, ce qui permettra la réduction. L'UNPOS fournira un appui administratif aux bureaux régionaux.

E. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

(16 934 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

100. Créé pour une période de 12 mois par la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) est entré en service le 1^{er} octobre 2008. Le Conseil de sécurité a décidé que le mandat du BINUCSIL devrait essentiellement porter sur l'appui au Gouvernement sierra-léonais dans les domaines suivants :

a) Appui politique aux efforts déployés sur les plans national et local pour déceler et neutraliser les tensions et les risques de conflit;

b) Suivi et promotion des droits de l'homme, des institutions démocratiques et de l'état de droit, avec notamment des mesures de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de stupéfiants;

c) Consolidation des réformes de bonne gouvernance, en prêtant une attention particulière aux instruments de lutte contre la corruption, tels que la Commission de lutte contre la corruption;

d) Appui à la décentralisation, à la révision de la Constitution de 1991 et à l'adoption des textes législatifs pertinents;

e) Coordination étroite avec la Commission de consolidation de la paix et appui à son action, ainsi qu'à la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix et des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix.

101. Avec l'adoption de la résolution 1886 (2009) du Conseil de sécurité, le mandat du BINUCSIL est prorogé jusqu'au 30 septembre 2010.

102. Depuis sa création, le BINUCSIL a sensiblement avancé dans l'exécution de son mandat. Il a joué un rôle essentiel dans le règlement des différends politiques et l'apaisement des tensions, en particulier lors des actes de violence de mars 2009 causés par des rivalités politiques entre le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition. L'appui à la médiation fourni par le BINUCSIL a permis d'instaurer en avril 2009 un dialogue multipartite qui a abouti à un communiqué commun signé par les deux principaux partis politiques. Ce communiqué commun contient des engagements sur le dialogue entre les partis, le renforcement des institutions nationales et l'établissement de commissions indépendantes pour enquêter sur les allégations de violence sexuelle et d'inconduite policière lors des affrontements de mars. Il a été cosigné par le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone, et l'appui de l'ONU a été sollicité pour assurer sa mise en œuvre. Le Bureau a enregistré des avancées non négligeables sur d'autres aspects de son mandat, notamment dans le domaine de l'appui au renforcement des capacités des institutions nationales, dont la justice, le Parlement, la police et la Commission des droits de l'homme.

103. Le BINUCSIL consacre une partie importante de son action au soutien qu'il apporte au Gouvernement sierra-léonais dans sa lutte contre le trafic de drogue, devenu une menace sérieuse à la paix et la stabilité dans le pays. Avec l'appui du Bureau, une équipe spéciale commune de lutte contre la drogue a été mise sur pied et est désormais opérationnelle. Le BINUCSIL a par ailleurs continué de fournir un appui à l'action de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix. Le 10 juin 2009, la Commission a tenu une session extraordinaire sur la Sierra Leone, au cours de laquelle le Programme du Gouvernement pour le changement et la Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone ont été adoptés, tandis qu'un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs était lancé au profit de cette Vision commune.

Coopération et coordination avec d'autres entités des Nations Unies

104. En réponse à la demande du Conseil de sécurité relative à la création d'un bureau totalement intégré et doté d'une stratégie effective de consolidation de la paix, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies ont mis au point une Vision commune de l'ONU pour la Sierra Leone. Il s'agit en l'occurrence de regrouper, les actions menées dans l'ensemble du système des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix autour de cinq grandes priorités qui seront mises en œuvre par le biais de 21 programmes. La Vision commune a amené le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies à unir leurs efforts au service de la priorité générale que constitue la consolidation de la paix, et des quatre programmes prioritaires suivants : l'intégration économique des zones rurales, l'intégration économique et sociale des jeunes, l'accès équitable aux services de santé, et un service public à la fois accessible et crédible. Le choix de ces priorités reflète la volonté d'optimiser l'apport du Bureau et de l'équipe de pays au Programme du Gouvernement pour le changement. L'adoption de la Vision commune a permis à l'ensemble du système des Nations Unies en Sierra Leone de travailler en étroite symbiose, évitant par là même les doubles emplois et la course aux ressources. Pour chaque projet, un organisme maître d'œuvre et un organisme d'appui ont été désignés au sein de l'équipe de pays. Pour la mise en œuvre des projets, le BINUCSIL fournira des conseils politiques et des orientations techniques dans le cadre de la Vision commune, dont il assurera le suivi ainsi que l'exécution

générale coordonnée. La Vision commune définit également avec précision des points de référence permettant de mesurer les progrès de la consolidation de la paix dans le pays. L'action menée par le BINUCSIL avec l'équipe de pays pour réaliser la Vision commune de l'ONU est coordonnée par le Groupe de la planification stratégique qui est composé de personnel dont les postes sont financés par le Bureau de la coordination des activités de développement de l'ONU, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le BINUCSIL.

105. Pour favoriser une meilleure efficacité et de nouvelles synergies, le BINUCSIL et l'équipe de pays ont intégré les services de sécurité et ont ouvert une clinique de l'ONU, et un atelier commun de réparation et d'entretien des véhicules. Ces services en commun sont désormais pleinement opérationnels dans le cadre d'accords de participation aux coûts. En outre, les bureaux extérieurs communs disposent dans chaque cas d'un organisme principal chargé de veiller à la maintenance quotidienne, une redevance mensuelle étant à acquitter par chaque organisme participant selon l'espace qu'il occupe dans l'enceinte.

Résultats obtenus en 2008-2009

106. Les principaux résultats obtenus en 2009 sont l'élaboration et l'adoption de la Vision commune de l'ONU, le lancement de la totalité des 21 programmes dans le cadre de cette Vision commune, l'établissement du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et la mise sur pied d'un dispositif de coordination de l'assistance en Sierra Leone, en partenariat avec le Gouvernement et d'autres acteurs internationaux. La session extraordinaire de la Commission de consolidation de la paix en juin 2009 a constitué une étape importante sur la voie de la mise au point définitive et de l'adoption de la Vision commune, ainsi que du lancement du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs; à cette occasion, le Gouvernement sierra-léonais et les partenaires internationaux se sont engagés à mettre en place un dispositif de coordination de l'assistance avant la réunion du Groupe consultatif en novembre 2009.

107. L'irruption des violences politiques en mars 2009 a obligé le BINUCSIL à intensifier son appui au dialogue et à la réconciliation entre les partis, à intensifier les activités qu'il mène avec la Commission d'enregistrement des partis politiques en matière de renforcement des capacités, et à développer son action de sensibilisation auprès des jeunes et des organisations de la société civile. À la suite des troubles de mars et conformément au communiqué commun du 2 avril, le Bureau s'est employé à faciliter un programme d'aide internationale, grâce à un financement catalyseur fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix.

108. Ce n'est pas sans énormes risques que se met en œuvre une stratégie aussi ambitieuse et audacieuse que la Vision commune de l'ONU pour la Sierra Leone, soit 21 programmes distincts représentant un coût total d'environ 350 millions de dollars sur quatre ans. En conséquence, la Vision commune énonce clairement les facteurs de risque et met en place des stratégies de réduction des risques.

Hypothèses de planification pour 2010

109. Les activités et les accords susmentionnés se poursuivront en 2010. Le BINUCSIL prévoit également des ajustements ainsi qu'une réévaluation de ses domaines prioritaires et de son périmètre d'activité, dans les limites de son mandat, pour réagir efficacement aux événements et assurer une présence de l'ONU dans le

pays qui soit à la fois plus productive et mieux coordonnée. Il continuera de mener ses activités de manière intégrée avec l'équipe de pays, particulièrement en dehors de Freetown, où il partage des locaux avec cette équipe dans quatre centres régionaux (Makeni, Bo, Kenema et Koidu). Au vu du rôle important que jouent ces bureaux et de l'évolution récente de la situation dans le pays, le BINUCSIL prévoit d'accroître sa présence dans quatre districts supplémentaires. En outre, les installations du quartier général de la Mission à Freetown continueront de faire l'objet de modernisations et de réparations en 2010 pour les rendre compatibles avec les normes et règlements de l'ONU. Pour garantir le bon fonctionnement de la mission, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) continueront de fournir des moyens aériens supplémentaires et un appui à la sécurité aérienne au titre du principe de coopération entre les missions. Le BINUCSIL maintiendra par ailleurs son étroite collaboration avec l'équipe de pays ainsi que ses services et ses programmes communs, tandis que le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone continuera d'agir en tant que Coordonnateur résident de l'équipe de pays et de Représentant résident du PNUD en Sierra Leone.

110. Les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour le BINUCSIL sont présentés dans le tableau ci-après.

Objectif : Appuyer la paix, la sécurité et le développement à long terme de la Sierra Leone

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure coordination des politiques dans l'action menée aux niveaux international et national en faveur de la consolidation de la paix et du développement durable

a) i) Prise en charge accrue, par le pays, du processus de consolidation de la paix, telle que manifestée par l'approbation des documents de stratégie et la publication gouvernementale de rapports de situation

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : mise au point

et approbation de 1 document de stratégie national

2010 (objectif) : 1 rapport de situation

ii) Intégration accrue des interventions de programme des Nations Unies en Sierra Leone, telle que manifestée par l'approbation des documents de stratégie et la publication gouvernementale de rapports de situation

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : mise au point

et approbation de 1 document de stratégie

2010 (objectif) : 2 rapports de situation

iii) Augmentation et coordination de l'aide internationale à la Sierra Leone telle que manifestée par l'approbation des documents

de stratégie et la publication
gouvernementale de rapports de situation

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : mise au point de
1 document de stratégie relatif à la
politique nationale d'assistance

2010 (objectif) : 1 rapport de situation

iv) Augmentation du nombre de projets mis
en œuvre et financés par le Fonds pour la
consolidation de la paix

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 6

2010 (objectif) : 8

Produits

- Réunions trimestrielles de coordination des politiques avec le Gouvernement sur le thème de la mise en œuvre du Programme pour le changement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Présidence mensuelle des réunions avec les principaux partenaires internationaux et le groupe diplomatique sur la coordination des politiques
- Coprésidence des consultations trimestrielles avec les principaux partis politiques sur la mise en œuvre du communiqué commun publié par la Commission d'enregistrement des partis politiques, le All People's Congress et le Sierra Leone People's Party, dans le cadre des réunions du Comité d'adhésion au communiqué commun
- Présidence hebdomadaire des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies sur la mise en œuvre de la Vision commune de l'ONU
- Coprésidence trimestrielle des réunions de coordination entre le Gouvernement et les donateurs sur la mise en œuvre de la politique nationale d'aide et l'application des recommandations qui sortiront de la réunion consultative des donateurs devant se tenir à Londres en novembre 2009
- Coprésidence trimestrielle des réunions du Comité directeur national du Fonds pour la consolidation de la paix
- Réunions semestrielles de la Formation Sierra Leone de consolidation de la paix
- Consultations trimestrielles dans le cadre des séances du Conseil de sécurité sur la Sierra Leone

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| b) Progrès vers la consolidation de la paix et la prévention d'éventuels conflits | b) i) Participation accrue des principaux partis politiques aux forums du dialogue entre les partis |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 3 partis

2010 (objectif) : 4 partis

ii) Restructuration de la Commission d'enregistrement des partis politiques

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : les recommandations relatives à la restructuration de la Commission d'enregistrement des partis politiques sont acceptées par la Commission et le Gouvernement

2010 (objectif) : application des recommandations relatives à la restructuration de la Commission d'enregistrement des partis politiques, y compris de la réorganisation de la Commission chargée du suivi du code de conduite dans les districts

iii) Tenue du référendum constitutionnel

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : adoption par le Gouvernement de mesures pour la mise en œuvre de la procédure d'examen constitutionnel

2010 (objectif) : déroulement dans le calme du référendum constitutionnel avec la pleine participation de tous les secteurs de la société

Produits

- Conseils à la Commission d'enregistrement des partis politiques du Gouvernement sierra-léonais sur la restructuration de la Commission
- Conseils et appui à la Commission électorale nationale et à son Comité de liaison des partis politiques
- Quatre réunions du Comité directeur des donateurs ayant pour objet de mobiliser l'appui des donateurs internationaux à la Commission d'enregistrement des partis politiques et à la Commission électorale nationale
- Conseil à la Commission d'enregistrement des partis politiques sur la reconversion des commissions chargées du suivi du code de conduite dans les districts en entités capables d'asseoir la consolidation de la paix dans les communautés
- Réunions mensuelles avec les partis politiques pour appeler à la tolérance et à la non-violence
- Réunions périodiques avec les sections jeunesse des partis politiques pour promouvoir la compréhension entre les partis et mettre l'accent sur les questions nationales
- Conseils aux organisations de la société civile sur la création d'un forum destiné à appuyer la consolidation de la paix

- Surveillance et signalement des menaces à la consolidation de la paix par le biais de la participation à 24 réunions de comités provinciaux et à 52 réunions de comités de district sur la sécurité
- Suivi des questions régionales et sous-régionales, et appui à la lutte du Gouvernement contre les menaces transfrontalières par le biais des rencontres transnationales Sierra Leone-Libéria et des réunions trimestrielles avec l'Union du fleuve Mano et l'Union du fleuve Makona
- Deux ateliers de formation sur l'exercice des responsabilités politiques pour les principaux représentants des partis
- Formation de 20 animateurs de collectivité aux techniques de médiation pour traiter des litiges fonciers et des conflits de chefferie
- Conseils au Gouvernement sur la procédure d'examen constitutionnel envisagée, y compris la mobilisation de l'appui des donateurs pour le référendum, l'appel à une plus large participation des citoyens à ce référendum et la prise de dispositions pour qu'il se déroule dans le calme
- Conseils au Gouvernement sur l'application du projet de loi sur les chefferies et le rôle des autorités traditionnelles
- Rapports trimestriels au Conseil de sécurité

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Progrès vers la bonne gouvernance et le renforcement des institutions démocratiques en Sierra Leone

c) i) Augmentation du pourcentage des fonctions gouvernementales transférées des autorités centrales aux autorités locales

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 50 %

2010 (objectif) : 75 %

ii) Augmentation du pourcentage des fonds versés aux Conseils locaux par les autorités centrales et confirmation des fonctions transférées

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 60 %

2010 (objectif) : 75 %

iii) Capacité renforcée de la Commission de lutte contre la corruption pour ce qui est de déceler les cas de corruption, d'ouvrir des enquêtes et d'engager des poursuites, mesurée d'après le nombre d'affaires ayant donné lieu à des poursuites

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 3

2010 (objectif) : 5

iv) Nombre de rapports du Président de la Cour des comptes nationale examinés par le Parlement et augmentation du nombre des interventions de ministres et de hauts fonctionnaires au Parlement

Mesure des résultats

2007 : Non disponible

2009 (estimation) : 2 rapports (2006 et 2007)

2010 (objectif) : 2 rapports (2008 et 2009)
et 12 comparutions

Produits

- Réunions bihebdomadaires avec la Commission de lutte contre la corruption et conseils à cette dernière sur les résultats obtenus et les problèmes rencontrés dans l'exécution de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et du Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité appuyé par les donateurs
- Évaluation mensuelle et services consultatifs à l'intention du Gouvernement sur le processus de transfert des pouvoirs en coordination avec les donateurs, le secrétariat chargé de la décentralisation et les conseils locaux
- Réunions périodiques et collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union interparlementaire et d'autres partenaires internationaux, en vue de renforcer les capacités du Parlement
- Conseils pratiques au Gouvernement sur la consolidation de la coopération régionale et le dialogue politique dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano
- Conseils pratiques et appui technique au Gouvernement, à la Commission d'enregistrement des partis politiques, à la Commission électorale nationale, aux partis politiques, à la société civile et aux groupes de défense des femmes, aux fins d'accroître le nombre de femmes à des postes de décision ainsi que la participation des femmes aux processus politiques et électoraux, y compris en tant que candidates
- Conseils à la Sierra Leone Broadcasting Corporation sur la création d'un service audiovisuel public viable, sur la base des normes internationales applicables en la matière
- Recommandations aux conseils municipaux et de district, dans le cadre de réunions mensuelles, pour les aider à cerner les difficultés rencontrées dans le processus de décentralisation et de dévolution
- Mission de bons offices du Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone auprès des autorités et des institutions nationales pour gérer les obstacles politiques découlant du processus de décentralisation
- Campagne d'information du public sur les institutions démocratiques comprenant des émissions radiophoniques mensuelles, un site Web, un programme TV, des dépliants, des affiches et des publications

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

d) Progrès dans la défense, la promotion et le respect des droits de l'homme, ainsi que dans le renforcement de l'état de droit en Sierra Leone

d) i) Augmentation du nombre de nouvelles décisions de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme mises en œuvre

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 4

2010 (objectif) : 6

ii) Nombre de rapports nationaux soumis aux organes conventionnels sur l'application de divers instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 2

iii) Diminution de la proportion de détenus en attente d'être jugés devant divers tribunaux

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 50 % du total de la population carcérale

2010 (objectif) : 40 % du total de la population carcérale

iv) Augmentation du pourcentage de bénéficiaires des aides allouées au titre du programme de réparations de la Commission Vérité et réconciliation

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 10 %

2010 (objectif) : 35 %

Produits

- Conseils techniques au Gouvernement, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, sur l'adoption d'une démarche axée sur les droits fondamentaux pour la mise en œuvre des 21 programmes retenus au titre de la Vision commune de l'ONU pour la Sierra Leone, y compris la formation
- Formation de 36 membres du personnel de la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme, en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à l'application des normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Conseils et assistance techniques à la Commission sierra-léonaise des droits de l'homme en ce qui concerne l'exécution de son mandat
- Conseils et assistance techniques au Gouvernement sur son obligation de présenter des rapports en vertu des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, l'intégration des droits de l'homme dans les programmes scolaires, l'adoption de textes en conformité avec les normes internationales et un plan d'action national en faveur des droits de l'homme

- En partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, organisation de 13 ateliers sur la protection et la promotion des droits de l'homme pour les comités des droits de l'homme dans les districts, les conseils locaux de district et les ministères gouvernementaux
- En collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, suivi des droits de l'homme dans 12 districts et dans la région occidentale, y compris la publication de deux rapports et la communication de comptes rendus aux autorités gouvernementales
- Organisation de quatre ateliers de formation, en partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, et à l'intention des institutions du secteur judiciaire, sur les droits de l'homme et la primauté du droit
- Conseils aux institutions du secteur judiciaire (magistrature, Ministère de la justice, administration pénitentiaire, police et Commission de la réforme législative) sur les questions concernant les droits de l'homme et la primauté du droit
- Conseils au Gouvernement sur l'adoption de textes législatifs conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Conseils au Gouvernement sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, y compris le programme de réparations
- Conseils au Gouvernement sur l'adoption d'un plan d'action national relatif aux droits de l'homme
- Conseils au Gouvernement sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national en application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité
- Conseils au Gouvernement en ce qui concerne la ratification et la transposition des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont la Convention relative aux droits des personnes handicapées

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Renforcement des capacités du secteur de la sécurité de la Sierra Leone aux fins d'assurer la sécurité intérieure et de lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogue

e) i) Augmentation du nombre d'agents affectés à l'équipe spéciale commune de lutte contre la drogue de la Sierra Leone

Mesure des résultats

2008 : non disponible
2009 (estimation) : 50
2010 (objectif) : 100

ii) Création d'une cellule sierra-léonaise de lutte contre la criminalité transnationale

Mesure des résultats

2008 : non disponible
2009 (estimation) : 0
2010 (objectif) : 1

iii) Augmentation du nombre de policiers formés aux normes et à la responsabilité professionnelles

Mesure des résultats

2008 : non disponible

2009 (estimation) : 50 policiers

2010 (objectif) : 100 policiers

Produits

- Formation et évaluation de 50 membres du Groupe d'interception du trafic de stupéfiants pour l'enseignement de cours de base sur l'interception des stupéfiants ainsi que sur l'utilisation du matériel criminalistique et tactique
- Conseils au Groupe d'interception du trafic de stupéfiants de la Sierra Leone sur la mise au point et l'application intégrale du plan sierra-léonais d'action antidrogue, sur le modèle du plan d'action antidrogue régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
- Participation aux réunions mensuelles du Groupe d'interception du trafic de stupéfiants, et analyse de ces réunions (en vue de donner des conseils techniques)
- 1 atelier sur les systèmes d'analyses des données en temps réel, pour les membres du Groupe d'interception du trafic de stupéfiants, en vue de la constitution d'une base de données sur le crime organisé et le trafic de drogue
- Conseils au Département des plaintes, de la discipline et des enquêtes internes pour la formation de 116 enquêteurs à l'instruction des affaires d'inconduite policière
- Conseils aux cadres du Département sur l'établissement de missions spécifiques, de programmes et de répartition des tâches en vue de l'inspection des 29 sièges divisionnaires
- 29 stages pour 2 000 policiers sierra-léonais sur le harcèlement sexuel, les abus sexuels et les politiques d'intégration de l'équation hommes-femmes
- Conseils en matière de gestion des foules et organisation d'une formation à cet effet pour 2 800 policiers
- Aide à la mise au point de programmes destinés à mobiliser les donateurs internationaux pour la fourniture d'un appui logistique et de matériel à la police sierra-léonaise et au Groupe d'interception du trafic de stupéfiants
- 4 ateliers régionaux pour environ 400 participants (membres des forces de police, représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales) pour améliorer les relations de travail entre la police et les communautés
- 3 ateliers régionaux pour environ 200 membres des forces de police et les représentants des médias locaux pour améliorer les relations de travail entre ces deux entités
- Conseils au Groupe de coordination du Conseil national de sécurité sur les questions relatives au crime organisé et au trafic de drogue
- Conseils aux autorités sierra-léonaises de la sécurité pour le renforcement des opérations maritimes de lutte contre le trafic de drogues, d'armes et de personnes

Facteurs externes

111. Le BINUCSIL devrait atteindre ses objectifs si les conditions suivantes sont réunies : a) le pays se mobilise en faveur du processus de consolidation de la paix et le prend en charge; b) les partenaires internationaux maintiennent leur engagement et continuent de soutenir la consolidation de la paix; et c) la situation dans la sous-

région, particulièrement dans les pays limitrophes, reste stable et ne compromet pas la sécurité en Sierra Leone.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	5 740,9	5 020,3	720,6	6 639,9	–	5 740,9	899,0
Dépenses opérationnelles	9 464,1	10 184,7	(720,6)	10 294,6	479,7	9 464,1	830,5
Total	15 205,0	15 205,0	–	16 934,5	479,7	15 205,0	1 729,5

112. Le montant net des ressources nécessaires, qui s'élève à 16 934 500 dollars (montant brut : 17 758 500 dollars), permettra de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (6 639 900 dollars) correspondant à 82 postes (42 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 32 agents recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies), l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage afférents aux postes de sept agents fournis par des gouvernements (277 300 dollars), les dépenses de consultants pour les services à court terme d'un spécialiste constitutionnel (87 000 dollars), les frais de voyage du personnel (507 900 dollars), les installations et l'infrastructure, l'entretien et l'utilisation des véhicules du BINUCSIL (517 300 dollars) et de ses moyens aériens (5 004 300 dollars), les coûts de maintenance d'un réseau de transmissions (1 225 400 dollars) et d'un réseau informatique (285 000 dollars), le matériel, les fournitures et les services médicaux (172 000 dollars) ainsi que d'autres services, fournitures et équipements (188 200 dollars).

113. L'écart entre le montant prévu pour 2010 et le montant approuvé pour 2009 s'explique principalement par l'incidence totale du coût de l'harmonisation des conditions de service en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, l'augmentation des effectifs proposée ainsi que celle des coûts de transport aérien sur la base des accords contractuels.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2009	–	1	–	1	5	12	9	1	29	13	–	42	13	18	–	73

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif proposé pour 2010	-	1	-	1	5	12	9	1	29	13	-	42	13	19	8	82
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	8	9

114. L'effectif total proposé pour le BINUCSIL se composera de 82 personnes (42 agents recrutés sur le plan international et 32 agents recrutés sur le plan national) et sera dirigé par un représentant exécutif du Secrétaire général ayant rang de sous-secrétaire général, qui sera épaulé par un groupe de planification stratégique intégrée et quatre sections techniques dont les travaux seront axés sur les principaux domaines couverts par le mandat du Bureau – consolidation de la paix, institutions démocratiques, droits de l'homme et état de droit, et police et sécurité –, ainsi qu'une section d'appui à la mission.

115. Les modifications qu'il est proposé d'apporter en 2010 à l'effectif actuel consistent à créer neuf nouveaux postes (8 Volontaires des Nations Unies et 1 agent local), dont quatre viendront renforcer les tâches fonctionnelles de la mission, répartis comme suit : un spécialiste des questions politiques au sein de la Section des affaires politiques et de la consolidation de la paix, deux spécialistes des droits de l'homme au sein de la Section des droits de l'homme et de l'état de droit et un spécialiste de la drogue et du crime au sein de la Section de la police et de la sécurité, tous étant des Volontaires des Nations Unies (VNU). Les quatre autres postes supplémentaires pourvus par des VNU fourniront un appui technique dans les domaines des finances, des transports, des actions juridictionnelles et de l'assistance informatique. Un assistant administratif recruté au niveau local épaulera le fonctionnaire d'administration (hors classe) dirigeant la Section d'appui de la mission.

116. L'effectif proposé comprend également le transfert de deux postes P-4 (1 spécialiste des affaires judiciaires et constitutionnelles et 1 conseiller sur les questions concernant l'égalité entre les sexes et les jeunes) de la Section des droits de l'homme et de l'état de droit à celle des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'à celle des institutions démocratiques, les fonctions respectives de ces deux postes relevant plus du secteur d'activité de ces dernières sections que de celle des droits de l'homme et de l'état de droit.

F. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(8 930 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

117. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de la décision rendue le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria. La

Commission mixte a notamment pour mandat d'appuyer les opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans la zone du lac Tchad, le long de la frontière et dans la péninsule de Bakassi, de se pencher sur la situation des populations concernées et de faire des recommandations sur les mesures de confiance.

118. Le Comité de suivi a été créé pour contrôler les opérations de retrait et de transfert des pouvoirs dans la péninsule de Bakassi conformément à l'Accord de Greentree du 12 juin 2006. Depuis le 21 mai 2009, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria préside également le Comité de suivi.

119. Des accords ont été conclus sur les quatre sections de la décision de la Cour internationale de Justice portant sur le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et dans la péninsule de Bakassi (juin 2006). La décision de la Cour internationale de Justice concernant la frontière maritime a été exécutée en mars 2008 avec l'approbation officielle de la carte maritime par les parties.

120. Les informations les plus récentes sur les activités de la Commission mixte Cameroun-Nigéria figurent dans un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2008/756 et S/2008/757).

121. En mai 2009, plus de 1 190 kilomètres de frontière terrestre avaient déjà été étudiés, et la démarcation matérielle de la frontière débutera en 2010 en utilisant les ressources extrabudgétaires provenant du Cameroun, du Nigéria, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne. Tous les rapports des observateurs de l'ONU indiquent qu'en ce qui concerne les droits des populations concernées la situation est satisfaisante.

122. La Commission mixte appuie également l'élaboration de mesures de confiance visant à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines clefs dans lesquels doivent intervenir les Gouvernements camerounais et nigérian et leurs partenaires sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. La Commission mixte continuera d'encourager les projets environnementaux et d'appuyer la Commission du bassin du lac Tchad.

Coopération avec d'autres entités

123. En vue de favoriser la stabilité régionale et le renforcement de la coopération entre le Cameroun et le Nigéria, le Département des affaires politiques donne des orientations politiques et stratégiques à la Commission mixte, tout en facilitant et en supervisant l'exécution de ses travaux. Le Département de l'appui aux missions apporte pour sa part un appui administratif, financier et logistique à la Commission mixte.

124. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à Dakar. Les mécanismes de participation aux coûts s'appliquent aussi bien à l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, y compris l'informatique et les services financiers) qu'aux questions de fond telles que l'information et les droits de l'homme. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria fournissent un appui, notamment logistique et administratif, à la Commission mixte et aux observateurs des Nations Unies déployés dans leurs pays d'opération respectifs. Des

consultations régulières avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations internationales comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont permis de renforcer les aspects complémentaires et synergiques de l'action menée par les parties prenantes en vue d'appuyer les travaux de démarcation de la frontière terrestre et la mise en œuvre de mesures de confiance en faveur des populations concernées. Les organismes des Nations Unies présents au Cameroun ont élaboré un programme commun d'aide humanitaire et de développement communautaire dans le secteur du lac Tchad. L'Union européenne soutient des initiatives de développement locales dans la péninsule de Bakassi et d'autres secteurs. La Banque africaine de développement finance un ambitieux programme multinational de construction de routes destiné à faciliter la circulation des personnes et des marchandises entre le Cameroun et le Nigéria. L'appui des hélicoptères de l'ONUCI en 2009 a aidé à avancer dans l'étude du tracé sur le terrain.

Résultats obtenus en 2008-2009

125. En novembre 2008, un accord financier a été signé avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin que les activités de démarcation financées au moyen de contributions volontaires puissent débiter.

126. En 2008, la Commission mixte a supervisé l'exécution de 10 contrats de démarcation de la frontière terrestre et maintenu la réunion spéciale d'application des accords de coopération Cameroun-Nigéria sur la frontière maritime des deux pays; aucun incident frontalier, cas de présence illégale de troupes ou aucune violation dans le secteur du lac Tchad n'ont été signalés après le retrait et les transferts d'autorité; la Commission mixte a maintenu le nombre de réunions du Comité de suivi sur la péninsule de Bakassi, avec la participation du Cameroun et du Nigéria. Ont également été maintenus le nombre de postes de l'administration camerounaise dans l'ensemble de la péninsule de Bakassi, les mesures de renforcement de la confiance dont sont convenus le Cameroun et le Nigéria, et l'appui aux projets de développement communautaire au Cameroun et au Nigéria.

127. Le chiffre symbolique des 1 000 kilomètres de frontière terrestre étudiés a été atteint en novembre 2008, ce qui a porté à 1 192 kilomètres la longueur du tronçon déjà étudié en mai, pour un objectif de 1 400 kilomètres à la fin 2009. La mission sur le terrain prévue pour les premiers mois de 2009 a dû être considérablement réduite en raison des contraintes budgétaires de l'une des parties, car les études conjointes sur le terrain ne pouvaient être conduites que pendant la saison sèche (d'octobre à avril). Cet imprévu a ralenti les opérations et la longueur du tracé examiné a donc été inférieure à l'objectif initial. De plus, comme en 2007 et 2008, l'allocation tardive des crédits ouverts au budget du Nigéria a retardé la tenue de la 24^e réunion de la Commission mixte au premier trimestre 2009.

128. L'utilisation d'un hélicoptère pour les études sur le terrain conduites par l'équipe technique mixte a permis d'avancer en octobre-novembre 2008 et avril-mai 2009, périodes durant lesquelles des tronçons de 168 kilomètres et 192 kilomètres, respectivement, ont été couverts et approuvés par les parties.

129. En 2009, la Commission mixte a satisfait aux indicateurs de succès prévus en ce qui concerne les contrats de démarcation. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est devenu le partenaire d'exécution du premier marché d'implantation des bornes [marché V(a)]; le marché II (points d'appui au sol) a été

adjudgé en mars 2009 à une entreprise privée chargée d'ajuster les images satellite pour qu'elles correspondent aux métrages réels au sol.

130. Pour ce qui est de la frontière maritime, des progrès ont été réalisés dans la recherche d'un accord de coopération transfrontalière pour l'exploitation des nappes de pétrole et de gaz chevauchant le tracé. Il en a été de même en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures de confiance convenues par le Cameroun et le Nigéria. Depuis 2002, les deux pays ont relancé les activités de leur première commission mixte bilatérale et remboursé la première tranche du prêt consenti par la Banque africaine de développement pour les travaux d'infrastructures du programme routier multinational pour l'Afrique.

131. L'absence d'accord entre les parties en ce qui concerne les visites d'observateurs des Nations Unies dans la péninsule de Bakassi a gêné l'exécution de cette activité en 2009.

Hypothèses de planification pour 2010 et perspectives d'avenir

132. En 2010, la Commission mixte Cameroun-Nigéria continuera de fournir aux parties un appui fonctionnel dans les domaines technique, politique, juridique et économique. Une fois que la frontière maritime sera délimitée, elle conseillera les parties dans le cadre de la coopération transfrontalière pour la gestion des nappes de pétrole et de gaz chevauchant la frontière. Comme l'examen du tracé de la frontière terrestre devrait être presque terminé en 2010, la Commission mixte s'occupera davantage du règlement des désaccords découlant des études de tracé sur le terrain. Elle aura besoin pour ce faire d'appuis et de compétences juridiques en 2010-2011. L'équipe se recentrera progressivement sur la supervision des contrats de démarcation, notamment l'emplacement des bornes le long du premier tronçon de frontière terrestre, qui sera exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à compter de la mi-2009. Toutes les activités de démarcation de la frontière terrestre devraient être terminées d'ici à la fin de 2012.

133. À compter de 2011, les levés et les cartes seront surtout utiles pour appliquer les accords sur les derniers éléments litigieux du tracé de la frontière, superviser l'exécution des travaux confiés aux sous-traitants, notamment d'installation des bornes, et produire des cartes définitives faisant apparaître la frontière et les bornes à leur emplacement exact au sol.

134. En ce qui concerne Bakassi la péninsule de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006 prévoit la prorogation du mandat du Comité de suivi pour un régime de transition de cinq ans (2008-2013) durant lequel les Nigériens résidant dans la « zone » de la péninsule de Bakassi transférée au Cameroun en août 2008 bénéficieront d'une protection juridique spéciale. Le Comité de suivi devrait donc être dissous à la fin de cette période de transition de cinq ans.

135. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Commission mixte sont présentés ci-après.

Objectif : Mener à bien, de façon pacifique et ordonnée, l'application de la décision de la Cour internationale de Justice en date du 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Progrès dans la démarcation de la frontière terrestre et conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions relatives à la frontière maritime

a) i) Nombre de réunions de la Commission mixte consacrées à l'étude des questions de démarcation tenues avec la participation du Cameroun et du Nigéria (maintien)

Mesure des résultats

2008 : 3

2009 (estimation) : 4

2010 (objectif) : 4

ii) Pourcentage de la longueur totale de la frontière terrestre pour lequel un accord a été trouvé avec le Cameroun et le Nigéria quant à l'emplacement des bornes (accroissement)

Mesure des résultats

2008 : 52 % (1 000 km)

2009 (estimation) : 70 % (1 400 km)

2010 (objectif) : 90 % (1 800 km)

iii) Taux d'exécution des 10 contrats de démarcation portant sur la frontière terrestre (accroissement progressif)

Mesure des résultats

2008 : 35 %

2009 (estimation) : 45 %

2010 (objectif) : 55 %

iv) Réunion spéciale concernant l'application des accords de coopération Cameroun-Nigéria sur la question de la frontière maritime (maintien)

Mesure des résultats

2008 : 1

2009 (estimation) : 1

2010 (objectif) : 1

Produits

- 4 réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique de la décision de la Cour internationale de Justice, y compris les questions de démarcation, l'objectif étant d'adopter les rapports des missions conjointes d'étude sur le terrain, de régler les désaccords apparus lors de ces missions et d'adopter les rapports sur les travaux exécutés par les entrepreneurs chargés d'installer les bornes et d'en effectuer le levé
- 3 missions conjointes, d'une durée moyenne de 8 semaines chacune, consacrées à l'étude sur le terrain du tracé de la frontière terrestre en vue de convenir de l'emplacement des bornes frontière avec les parties

- 3 rapports de l'équipe technique mixte, à l'issue des 3 missions consacrées à l'étude sur le terrain du tracé de la frontière terrestre, indiquant l'état d'avancement des travaux de démarcation, pour présentation aux parties et adoption
- Réunions consultatives d'ordre juridique ou technique avec les parties en vue de faciliter le règlement des désaccords découlant de l'étude conjointe sur le terrain du tracé de la frontière
- 4 missions le long de la frontière terrestre, d'une durée moyenne de 4 semaines chacune, consacrées à la supervision et à la certification des travaux effectués par les entrepreneurs chargés d'installer les bornes frontière
- 4 rapports des agents certificateurs sur les travaux accomplis par les entrepreneurs chargés d'exécuter les contrats de démarcation, pour présentation aux parties et approbation
- 1 mission le long de la frontière terrestre, d'une durée de 3 semaines, pour superviser et certifier l'emplacement des points d'appui au sol
- 1 rapport des agents certificateurs sur les travaux effectués par les entreprises chargés de relever les points d'appui au sol
- 4 réunions consultatives avec le Cameroun et le Nigéria en vue de les amener à s'entendre sur un mémorandum d'accord relatif à la coopération transfrontalière au sujet des gisements de pétrole et de gaz situés à proximité immédiate de la frontière maritime
- 1 réunion entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria en vue du règlement des questions en suspens ou des différends concernant la frontière maritime
- 1 campagne d'information sur le processus de démarcation accompagnée d'un film documentaire
- 2 missions sur le terrain de la sous-commission de démarcation, d'une durée moyenne de trois semaines chacune, le long de la frontière terrestre, pour résoudre les points de désaccord
- 2 rapports de mission de la sous-commission de démarcation sur les points de désaccord

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la péninsule de Bakassi

b) i) Nombre de visites effectuées par des observateurs civils, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, dans la péninsule et à la frontière de Bakassi ainsi que dans la zone du lac Tchad en vue de s'assurer que les droits des populations concernées sont respectés (augmentation)

Mesure des résultats

2008 : 1

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 4

ii) Aucun incident frontalier ou cas de présence illégale de troupes signalé après le retrait militaire et le transfert d'autorité

Mesure des résultats

2008 : aucun

2009 (estimation) : aucun

2010 (objectif) : aucun

iii) Nombre de réunions tenues par la Commission de suivi sur la péninsule de Bakassi avec la participation du Cameroun et du Nigéria (augmentation)

Mesure des résultats

2008 : 3

2009 (estimation) : 4

2010 (objectif) : 4

iv) Nombre de postes de l'administration camerounaise dans l'ensemble de la péninsule de Bakassi (maintien)

Mesure des résultats

2008 : 2

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 2

Produits

- 4 missions d'observateurs civils à la frontière terrestre en vue de contrôler le bien-être et le respect des droits des populations concernées
- 2 réunions consultatives avec les parties sur des initiatives nationales de développement et de protection de l'environnement dans la péninsule de Bakassi
- 4 missions d'observateurs civils dans la péninsule de Bakassi en vue de contrôler l'application de l'Accord de Greentree, et rapports sur les conclusions de ces missions à l'intention des parties
- 4 réunions de la Commission de suivi créée en vertu de l'Accord de Greentree

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Les droits des populations concernées sont mieux respectés, des activités de développement communautaire sont menées dans les zones frontalières et la Commission du bassin du lac Tchad est réactivée

c) i) Aucune violation signalée dans le secteur du lac Tchad

Mesure des résultats

2008 : aucune

2009 (estimation) : aucune

2010 (objectif) : aucune

ii) Appui aux projets de développement communautaires au Cameroun et au Nigéria (maintien)

Mesure des résultats

2008 : 4

2009 (estimation) : 4

2010 (objectif) : 4

iii) Nombre d'initiatives lancées avec la participation du Cameroun et du Nigéria afin de mobiliser des ressources pour l'application de mesures de confiance (maintien)

Mesure des résultats

2008 : 4

2009 (estimation) : 4

2010 (objectif) : 4

Produits

- 4 rapports aux parties, établis par les observateurs civils à la suite de leurs visites sur le terrain, sur les activités transfrontalières de renforcement de la confiance susceptibles de contribuer au bien-être des populations concernées et de prévenir les violations des droits de l'homme
- 3 rapports aux parties, établis par les consultants de l'ONU à la suite de leurs visites sur le terrain, sur les infrastructures, l'éducation, la santé et/ou la sécurité alimentaire
- 4 initiatives de mobilisation de ressources auprès de la Banque mondiale, des entités du système des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement, des gouvernements et d'autres partenaires en vue d'encourager la coopération transfrontalière et les programmes économiques communs
- 1 réunion consultative sur la transversalisation de l'équation hommes-femmes, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité
- 2 missions de suivi des activités de la Commission du bassin du lac Tchad à l'appui des mesures de confiance convenues entre le Cameroun et le Nigéria

Facteurs externes

136. L'objectif devrait être atteint si le Cameroun et le Nigéria continuent de se conformer à la décision de la Cour internationale de Justice et de suivre le plan de travail adopté par la Commission mixte, et si la situation politique, économique et sociale dans les deux pays demeure propice à l'application de la décision en question.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables		Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	334,0	276,5	57,5	183,4	–	172,2	11,2
Personnel civil	4 127,6	4 120,0	7,6	2 333,6	–	2 197,1	136,5

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables		Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Dépenses opérationnelles	11 497,0	9 664,2	1 832,8	6 413,1	75,7	5 730,6	682,5
Montant total	15 958,6	14 060,7	1 897,9	8 930,1	75,7	8 099,9	830,2

137. Dans l'hypothèse où le mandat de la Commission mixte est encore prolongé d'un an, le montant net des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'établira à 8 930 100 dollars (montant brut : 9 325 600 dollars), dont 183 400 dollars pour deux conseillers militaires, 2 333 600 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel afférents aux 20 postes supplémentaires (14 postes de personnel recruté sur le plan international et 6 postes d'agents recrutés sur le plan national), 2 072 900 dollars pour d'autres dépenses opérationnelles telles que celles afférentes aux consultants et aux experts, 760 600 dollars pour les frais de voyage, 298 500 dollars pour les installations et infrastructures, 152 300 dollars pour les transports terrestres, 2 599 000 dollars pour les transports aériens, 52 800 dollars pour les transports maritimes, 203 100 dollars pour les transmissions, 68 900 dollars pour l'informatique et 205 000 dollars pour les fournitures, services et matériel divers.

138. L'augmentation des prévisions de dépenses (830 200 dollars) par rapport au budget approuvé pour 2009 est essentiellement imputable : a) à l'augmentation de l'indemnité journalière de subsistance versée aux conseillers militaires; b) à l'augmentation de l'indice d'ajustement applicable au Sénégal, et c) à l'augmentation des traitements des agents recrutés sur le plan national, en partie compensée par la suppression proposée de deux postes (1 SGA et 1 D-2 sous contrat hors cadre). De plus, il faudra augmenter le nombre d'heures de vol d'hélicoptère pour appuyer les missions d'examen du tracé sur le terrain étant donné que le tronçon de frontière à étudier en 2010 serpente le long des bassins versants et à travers des montagnes et des forêts denses.

139. Le solde inutilisé prévu pour 2008-2009 s'explique essentiellement par : a) la rotation tardive des conseillers militaires en 2009; b) les taux de change favorables touchant les traitements des agents recrutés sur le plan national; c) la baisse des dépenses au titre des voyages des consultants (observations) et des tournées d'observation le long de la frontière terrestre et maritime du fait de l'absence d'accord entre les parties sur la conduite des visites sur le terrain; et d) des besoins moins importants que prévu au titre des déplacements officiels en raison de l'annulation de deux réunions de l'équipe technique mixte et de deux réunions du comité de suivi.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2009	2	-	1	-	3	7	2	-	15	-	1	16	-	6	-	22
Effectif proposé pour 2010	1	-	-	-	3	7	2	-	13	1	-	14	-	6	-	20
Variation	(1)	- (1)	-	-	-	-	-	-	(2)	1	(1)	(2)	-	-	-	(2)

140. Dans une lettre datée du 21 mai 2009 adressée aux chefs d'État du Cameroun et du Nigeria, le Secrétaire général a informé les parties de la nomination de son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria aux fonctions de Président du Comité de suivi. Dans la même lettre, il a informé les chefs d'État que le précédent titulaire du poste avait souhaité être déchargé de ses fonctions. Il est par conséquent proposé que le poste de premier membre du Comité de suivi ayant rang de secrétaire général adjoint soit supprimé.

141. Le poste D-2 destiné à appuyer le Comité de suivi est resté vacant en 2008 car il a été difficile de trouver un candidat adéquat prêt à accepter un engagement sur la base d'un contrat-cadre d'une durée maximum de 60 jours. À la suite de la nomination susmentionnée du Représentant spécial du Secrétaire général aux fonctions de Président du Comité de suivi, il a été procédé à un examen de la Mission pour ajuster la structure de son effectif en fonction des résultats obtenus à ce jour. Il est proposé par conséquent que le poste D-2 de la Commission de suivi soit supprimé.

142. Suite à l'adoption de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur la gestion des ressources humaines et l'harmonisation des conditions de service, il est proposé de transférer le poste d'assistant administratif (Services généraux, hors classe) dans la catégorie du Service mobile.

G. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 175 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

143. Dans une lettre datée du 7 mai 2007 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/279), le Secrétaire général a proposé de créer le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La réponse du Président du Conseil de sécurité figure dans sa lettre du 15 mai 2007 (S/2007/280).

144. Le Centre a pour principale fonction de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits en Asie centrale. Il

contribue à faire face aux multiples menaces auxquelles la région est exposée, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, en s'acquittant de son mandat, qui consiste à :

a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;

b) Suivre et analyser la situation sur le terrain;

c) Tenir le Secrétaire général informé des mesures prises en matière de prévention des conflits;

d) Entretenir des contacts avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives de rétablissement de la paix, et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, compte dûment tenu de la spécificité de leurs mandats respectifs;

e) Définir un cadre et une direction politiques pour les activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et soutenir les efforts faits par les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, pour promouvoir une conception intégrée de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire;

f) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

145. En 2009, le Centre a commencé à mettre en œuvre le programme d'action qu'il avait adopté en 2008 en concertation avec les cinq gouvernements après avoir commencé ses travaux. Ce programme d'action tient compte des multiples défis qui se posent en Asie centrale et du rôle que le Centre doit jouer dans la recherche de compromis mutuellement acceptables et dans leur mise en œuvre. Pour répondre aux trois priorités de dimension régionale qui sont définies dans le programme, le Centre a convoqué une conférence sur les cadres juridiques internationaux et la négociation d'accords sur l'eau, puis organisé des consultations régionales et d'autres activités visant à instaurer le dialogue. Les participants ont ainsi réussi à se rapprocher de solutions mutuellement acceptables dans ce domaine. Le Centre a également invité des partenaires de l'ONU à un séminaire international sur la sécurité humaine et la gestion des répercussions de la situation en Afghanistan, qui a permis de renforcer la capacité de la région de faire face aux crises. Avec l'appui d'instituts nationaux, il a dégagé les bases d'un consensus et formulé des recommandations pratiques concernant la conception d'initiatives transfrontalières visant à parer aux menaces que sont le terrorisme et l'extrémisme. Il consulte régulièrement les pays concernés afin d'instaurer le dialogue, de favoriser la coopération et de jeter les bases d'une action concertée. En collaborant avec les pays d'Asie centrale et en mobilisant l'aide et le soutien de la communauté internationale, il a contribué en 2009 à la mise en place, dans la région, d'une approche plus stratégique et harmonisée face aux défis communs.

Coopération avec d'autres entités

146. Le Centre travaille en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies afin que soit appliquée dans la région une méthode intégrée en matière de développement préventif. Sachant que les problèmes que rencontrent les pays d'Asie centrale sont de nature transfrontalière, le Centre joue un rôle de catalyseur, notamment en concevant des initiatives régionales avec des partenaires de l'ONU. En ce qui concerne la recherche de solutions mutuellement acceptables en matière de gestion des ressources en eau par exemple, le Centre a œuvré en 2009 avec le PNUD à l'échelle nationale et avec la Commission économique pour l'Europe à l'échelle régionale à la mise en place d'une instance permettant aux pays de s'entretenir sur les questions ayant trait à l'eau. Il a défini le cadre politique nécessaire à la mise en œuvre d'initiatives similaires sur des sujets qui relèvent de son mandat, avec le concours, notamment, du PNUD, du HCR, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. En plus de fixer les orientations politiques dans le domaine de la diplomatie préventive, il contribue à l'échange d'information et à la coordination des initiatives entreprises par l'ONU. Pour ce faire, il bénéficie de l'appui administratif et logistique du PNUD.

147. La mise en place de cadres de coopération durables en Asie centrale pour faire face aux problèmes et menaces au niveau régional sera un facteur essentiel pour déterminer l'orientation des activités futures du Centre.

Résultats obtenus en 2008-2009

148. Pendant l'exercice 2008-2009, le Centre a contribué à la conception d'un plan commun aux pays d'Asie centrale relatif à la gestion des ressources en eau. À cette fin, il a mené des activités visant à instaurer le dialogue et organisé des conférences sur le droit international de l'eau et la négociation d'accords transfrontaliers, sur la coordination entre les pays d'Asie centrale et avec les partenaires internationaux, et sur les accords de partage de l'eau mutuellement avantageux. Il a également participé à l'élaboration d'un plan commun sur la question de la lutte antiterroriste et organisé à cet effet plusieurs rencontres régionales, notamment sur les menaces et les priorités en matière d'action préventive, sur la non-prolifération et la coopération judiciaire internationale en matière de lutte contre le terrorisme biologique, chimique et nucléaire, et sur les répercussions de l'insécurité régnant en Afghanistan. À ces deux occasions, le Centre a créé des instances propices au dialogue entre les pays et à l'élaboration de solutions communes.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2010

149. En 2010, le Centre mènera davantage d'activités avec les pays d'Asie centrale pour répondre aux défis auxquels ils font face et mettre au point des cadres de coopération. Outre les consultations qu'il mène déjà dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, il conduira plusieurs réunions ministérielles et d'experts concernant la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il renforcera ses activités avec chaque pays grâce à l'action des attachés de liaison nationaux et aux missions de consultation que les membres de son personnel effectueront périodiquement dans chaque capitale.

150. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Préserver la paix et la stabilité en Asie centrale*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

a) Renforcement de la coopération régionale entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) afin de maintenir la paix et de prévenir les conflits

a) Plans d'action conjoints adoptés par les gouvernements des pays d'Asie centrale afin de faire face aux menaces communes qui pèsent sur la sécurité (terrorisme, trafic de drogues et criminalité organisée) et de régler les problèmes régionaux touchant aux politiques de sécurité frontalière et à la gestion de l'eau et des ressources naturelles

Mesure des résultats

2008 : 1 plan conjoint

2009 (estimation) : 2 plans conjoints

2010 (objectif) : 3 plans conjoints

Produits

- Conseils aux gouvernements des pays d'Asie centrale par voie de consultations directes, de forums régionaux et de réunions d'experts, et meilleure aptitude à faire face aux menaces transfrontalières, aux problèmes qui se posent en matière de coopération régionale et aux situations de crise
- Forum régional auquel ont participé les gouvernements des pays d'Asie centrale sur le thème de l'utilisation équitable des ressources en eau; différents séminaires sur la meilleure manière de négocier des accords sur l'eau qui soient mutuellement bénéfiques et sur les avantages que toutes les parties peuvent tirer du renforcement de la coopération régionale; une rencontre régionale sur les possibilités et les perspectives en matière de coopération entre les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan; un programme de formation sur la diplomatie préventive destiné aux partenaires régionaux; deux réunions d'experts et une réunion ministérielle sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; troisième réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, qui avait pour objet de passer en revue les activités du Centre et de fixer les futures priorités communes
- Mécanisme de consultation régionale sur la gestion commune des ressources en eau et en énergie
- Conception de plans d'action conjoints adoptés par les cinq gouvernements sur des questions thématiques en vue d'instaurer une coopération à l'échelle régionale, grâce à un engagement politique, à des activités de sensibilisation, à l'élaboration de possibilités d'action et à l'adoption de mesures de confiance
- Participation à une réunion de l'Organisation de Shanghai pour la coopération; à une réunion de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie; à une réunion de la Communauté d'États indépendants; et à une réunion régionale des chefs de mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, afin de favoriser la coopération régionale en matière de paix et de sécurité
- Réunions trimestrielles avec les coordonnateurs résidents et les responsables d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies en Asie centrale, pour faciliter l'application d'une approche intégrée en matière de diplomatie préventive et de développement humanitaire dans la région

- Consultations bimensuelles avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales sur des questions touchant la coopération transfrontalière
- Conférences de presse trimestrielles, déclarations et communiqués de presse hebdomadaires, et mise à jour hebdomadaire du site Web du Centre
- Bulletins d'information et notes d'orientation mensuels à l'intention du système des Nations Unies, des partenaires nationaux et du public
- Cinq tables rondes réunissant des responsables ainsi que des représentants de la société civile, d'entités du système des Nations Unies et d'organisations régionales afin de promouvoir l'échange d'informations, la coordination et les initiatives concertées

Facteurs externes

151. Le Centre devrait atteindre ses objectifs et produire les réalisations escomptées pour autant que les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	2 184,9	1 985,9	199,0	2 031,6	–	1 466,9	564,7
Dépenses opérationnelles	1 821,4	1 785,9	35,5	1 143,4	315,3	736,9	406,5
Total	4 006,3	3 771,8	234,5	3 175,0	315,3	2 203,8	971,2
Contributions volontaires budgétisées	–	–	–	120,0	–	–	–
Total	4 006,3	3 771,8	234,5	3 295,0	315,3	2 203,8	971,2

152. Le montant net des ressources nécessaires, estimé à 3 175 000 dollars (montant brut : 3 469 000 dollars), permettra de couvrir les traitements, les dépenses communes de personnel pour le maintien de 25 postes et la création de quatre postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan local (2 031 600 dollars), les voyages (260 700 dollars), les installations et infrastructures (420 600 dollars), l'utilisation et l'entretien des véhicules du Centre (32 200 dollars), les communications (252 800 dollars), l'informatique (66 700 dollars), et les fournitures, services et matériel divers (110 400 dollars).

153. Le montant prévu ne tient pas compte du coût estimatif de la location de bureaux ni des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (environ 120 000 dollars par an) pour les installations qui seront gracieusement mises à la disposition du Centre par le pays hôte.

154. L'augmentation des ressources nécessaires en 2010 s'explique essentiellement par l'augmentation du nombre de postes, le coût intégral de l'harmonisation des conditions d'emploi ainsi que les dépenses non renouvelables au titre de l'achat d'installations et d'infrastructures. Cette augmentation est en partie compensée par la révision à la baisse des dépenses de matériel de transmission, sachant qu'ils ont été achetés pendant les exercices précédents.

155. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009 tient essentiellement au retard pris dans la mise sur pied du Centre et le recrutement de personnel.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>							<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel inter-national)	<i>Adminis-trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	-	17	-	25
Effectifs proposés pour 2010	-	1	-	-	1	2	2	-	6	2	-	8	4	17	-	29
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-

156. Il est proposé de créer en 2010 quatre autres postes d'administrateur recruté sur le plan national, dont les titulaires seraient affectés à Astana, Bichkek, Douchanbé et Tachkent, pour remplir les fonctions de spécialiste des questions politiques/attaché de liaison, et régler les problèmes liés à la multiplication des activités, en organisant notamment des rencontres hors d'Achgabat, répondre aux besoins en matière de collecte d'information et se tenir en rapport avec les organisations internationales et régionales travaillant sur place.

H. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

(46 258 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

157. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité. Conformément à la structure proposée, au mandat et aux critères recommandés par le Secrétaire général dans l'additif à son septième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (S/2006/429/Add.1), le Bureau a pour mission d'appuyer les efforts faits par le Gouvernement burundais pour consolider la paix et la stabilité dans ce pays. Parmi les critères de référence énoncés dans ce rapport, le Conseil de sécurité a estimé que l'un des indicateurs de succès les plus importants est l'instauration d'un climat politique propice à la conduite d'élections nationales libres et régulières en 2010.

158. Dans sa résolution 1858 (2008), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat du Bureau jusqu'au 31 décembre 2009 et il a prié le Représentant exécutif du Secrétaire général de faciliter et de promouvoir le dialogue entre les parties prenantes, nationales et internationales, en particulier dans le contexte des élections de 2010, tout en continuant d'appuyer les efforts des protagonistes nationaux visant à renforcer la paix et la stabilité. Dans la même résolution, le Conseil a également prié la Commission de consolidation de la paix, avec l'appui du BINUB et de l'équipe de pays des Nations Unies, de continuer à aider le Gouvernement burundais à jeter les bases d'une paix et d'une sécurité durables et celles du développement à long terme et à mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs, notamment en vue de la tenue prochaine des élections. Dans les faits, le Bureau a prêté un appui substantiel et il a notamment assuré la liaison entre la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement pour faciliter les travaux se déroulant au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

159. En étroite coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Gouvernement et les autres parties prenantes, le Bureau s'est essentiellement employé à aider les protagonistes régionaux à assurer la mise en œuvre intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu, l'achèvement du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, la consolidation des institutions démocratiques et la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, ainsi que la promotion et la défense des droits de l'homme. Il a également contribué à l'action menée pour lutter contre l'impunité, pour améliorer les compétences professionnelles des médias burundais et consolider leur indépendance, pour renforcer les moyens gouvernementaux en matière de coordination et de communication avec les bailleurs de fonds et pour mobiliser des ressources. Ses activités se déroulent comme prévu dans son plan de travail, les progrès accomplis vers la concrétisation des critères de référence étant régulièrement contrôlés.

160. La stratégie intégrée d'appui à la consolidation de la paix de l'ONU pour la période 2007-2008, qui a été approuvée par le Gouvernement burundais le 16 mars 2007, constitue le cadre général de programmation dans lequel s'inscrit l'exécution des programmes communs et des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, et elle vient appuyer les activités complémentaires des sections intégrées du Bureau ainsi que des organismes des Nations Unies au Burundi. Par ailleurs, le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014 a été établi en étroite coopération avec le Gouvernement et a été signé, en avril 2009, par le Représentant exécutif du Secrétaire général et le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale. Ce plan comporte quatre priorités stratégiques : a) planification stratégique et coordination; b) relèvement communautaire et réintégration; c) réconciliation et promotion et défense des droits de l'homme; et d) gouvernance démocratique et élections. L'exécution de ce plan sera l'occasion pour le Bureau et l'équipe de pays des Nations Unies de resserrer leurs liens de coopération pour contribuer à l'action menée au plan national en faveur de la consolidation de la paix et du relèvement communautaire.

161. La présence des Nations Unies au Burundi est placée sous la direction du Représentant exécutif du Secrétaire général, qui assume également les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies et coordonnateur de l'action humanitaire, de représentant résident du PNUD et de responsable des questions de sécurité. Dans l'exercice de ses fonctions, il veille à l'intégration des activités de tous les

organismes des Nations Unies et il est le principal interlocuteur du Gouvernement en ce qui concerne l'ensemble des questions politiques, la consolidation de la paix, l'action humanitaire et la sécurité. En sa qualité de coordonnateur résident, il veille à ce que la consolidation de la paix soit prise en compte dans tous les programmes communs des organismes des Nations Unies, dont la coordination est assurée par l'équipe de gestion intégrée des Nations Unies, qui se compose des chefs des organismes présents au Burundi et des chefs de section du Bureau.

Coopération régionale

162. Le Bureau continue d'agir en étroite coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Il utilise, en cas de besoin, les moyens aériens de la Mission moyennant paiement et fait appel à ses compétences en ce qui concerne l'entretien du dispositif de restauration des données et de continuité des opérations à la base de soutien logistique d'Entebbe. Inversement, il apporte un appui à la MONUC en vertu d'arrangements administratifs lors de la relève des contingents à l'aéroport international de Bujumbura et il assure la gestion du camp de transit de la MONUC dans cette ville. Enfin, il collabore aussi avec la MONUC en vue de circonscrire les mesures d'urgence à prendre dans l'éventualité d'une détérioration de la sécurité au Burundi.

Résultats obtenus en 2008-2009

163. Le processus de paix a nettement avancé à l'issue du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays des Grands Lacs : le désarmement des Forces nationales de libération (FNL), l'éloignement des enfants attachés à ses combattants et son enregistrement en tant que parti politique ont amené la mission de facilitation sud-africaine à fermer ses bureaux le 31 mai 2009 et à démanteler les dispositifs de contrôle créés dans le cadre de l'Accord général de cessez-le-feu à l'exception du directoire politique. Dans sa résolution 1791 (2007), le Conseil de sécurité a encouragé la mission de facilitation sud-africaine et les autres partenaires internationaux à renforcer leurs efforts pour soutenir la conclusion rapide du processus de paix; il a prié le Secrétaire général de jouer un rôle politique vigoureux, y compris par l'intermédiaire du BINUB, pour soutenir le processus de paix, en pleine coordination avec les partenaires régionaux et internationaux, et encouragé le BINUB et la mission de facilitation à mener à bien rapidement leurs consultations sur une approche commune pour traiter la question des prétendus dissidents du FNL. Le directoire politique, dont le Bureau fait partie, a été créé pour aider la mission de facilitation. Les tâches restant à accomplir en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été confiées au Gouvernement burundais en mai 2009, l'Union africaine se chargeant de contrôler ce processus et d'en rendre compte au directoire politique. L'Union africaine, le Bureau et la Banque mondiale continuent de prêter leur appui en vue de l'achèvement attendu de ces opérations.

164. Lorsque, grâce à l'action vigoureuse de toutes les parties, notamment la mission de facilitation sud-africaine (dont les bureaux ont été fermés en mai 2009), les éléments énoncés dans l'Accord général de cessez-le-feu se sont concrétisés, le Partenariat pour la paix au Burundi a pris la relève de la mission de facilitation pour ce qui était de suivre les problèmes qui continueraient d'entraver le processus de paix – notamment s'agissant de l'insertion des groupes vulnérables – et d'aider le

FNL à devenir un parti politique pleinement intégré aux institutions civiles et de sécurité. Si des problèmes venaient à surgir, le Partenariat mobilisera les États de la région et l'ensemble de la communauté internationale et proposera des mesures propres à les régler. Le Partenariat, présidé par l'Afrique du Sud, se compose du directoire politique, y compris le Gouvernement burundais, du Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs et du BINUB, lequel en assure le secrétariat. Les entités politiques du Partenariat, y compris le directoire politique, continuent parallèlement d'accomplir les tâches qui leur ont été respectivement confiées. La Commission de consolidation de la paix et le Groupe des envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs font office de réseau d'appui au Partenariat. Le mandat de ce dernier expire à la fin 2009, date à laquelle il sera réexaminé par ses membres, y compris le Gouvernement burundais. Le Bureau continuera de contrôler, par l'intermédiaire du directoire politique, l'exécution des tâches restant à accomplir dans le cadre du processus de paix et de prêter appui à cet égard.

165. En ce qui concerne la Commission électorale nationale indépendante (CENI), il est à noter que le Gouvernement et les principaux partis d'opposition sont parvenus à un compromis sur sa composition et son établissement. Les membres en ont prêté serment en avril 2009. En mai 2009, le Gouvernement a sollicité une assistance électorale de l'ONU, laquelle a dépêché une mission d'évaluation des besoins.

166. Certains des faits nouveaux exposés ci-dessus constituent de grands progrès vers la réalisation de certains des critères de référence énoncés dans l'additif au septième rapport du Secrétaire général (S/2009/429/Add.1). Il n'en reste pas moins d'importants problèmes à régler, notamment pour ce qui est des tensions en rapport avec les prochaines élections, qui doivent se tenir en 2010, et avec l'insertion des ex-combattants, qui n'est pas encore achevée, le tout sur toile de fond de crise économique et sociale.

167. Les progrès suivants ont été accomplis au cours de l'exercice 2008-2009 :

a) L'Accord général de cessez-le-feu conclu en septembre 2006 a été partiellement appliqué. L'exécution des tâches restant à accomplir en matière de désarmement, démobilisation et réintégration des 5 000 combattants du FNL, le retour dans leur région d'origine de 11 000 adultes attachés aux forces du FNL et l'intégration de 3 500 combattants du FNL dans la police et les forces armées se poursuivent et devraient être menés à leur terme d'ici à la fin 2009. La réintégration des combattants démobilisés du FNL et des adultes qui leur sont attachés devrait se poursuivre jusqu'en 2010;

b) Le Burundi est en partie parvenu à mettre en place une gouvernance démocratique et responsable, comme en témoignent la fin de l'impasse sur le plan parlementaire et la création de la CENI. Toutefois, la révision du cadre juridique devant présider aux élections n'a pas été entamée, en raison de la lenteur des négociations sur la composition et la création de la CENI. On compte que cette opération sera lancée avant la fin 2009;

c) En ce qui concerne l'accroissement du professionnalisme et de la responsabilité dans le secteur de la sécurité, il est à noter que l'armée et la police ont mis la dernière main à leurs plans sectoriels, mais le plan relatif aux services de renseignement n'a pas encore été élaboré. Le Parlement a voté la loi portant création

du Conseil national de sécurité et celle-ci a été promulguée, mais le Conseil n'est toujours pas opérationnel. Enfin, les armes légères et de petit calibre illégalement détenues continuent de circuler, la campagne de désarmement n'ayant été lancée qu'au début 2009;

d) L'objectif d'un respect accru pour les droits de l'homme, y compris ceux des groupes les plus vulnérables, des femmes et des enfants, n'a pas été atteint. Il est à noter qu'on ne dispose pas de données sur le nombre des cas d'atteintes aux droits de l'homme présentés au Gouvernement par les autorités judiciaires. De plus, une étude menée par des spécialistes des droits de l'homme fait apparaître que les violations graves de ces droits se sont poursuivies sans être sanctionnées de manière concluante par la justice; on a signalé des cas d'entorse au droit par la police, des cas de violence sexuelle contre des femmes et des enfants, ainsi qu'un regain des atteintes à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Le Gouvernement burundais examine un projet de loi sur la création d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme, l'objet étant de le rendre conforme aux normes internationales. Cette commission devrait être instituée d'ici à la fin 2009;

e) L'objectif d'amélioration du fonctionnement des institutions judiciaires, de renforcement des capacités et de réforme en vue d'assurer l'indépendance de la justice et le respect des normes internationales a été partiellement atteint. Il reste cependant à lancer un programme d'aide juridictionnelle, en particulier en faveur des femmes et des enfants. Dans le cadre d'une initiative conjointe, le barreau du Burundi envisage la prestation d'une aide judiciaire. Le programme d'aide juridictionnelle devrait être formulé avant la fin 2009, à l'issue de consultations étendues. Le Parlement a approuvé la révision du Code pénal, lequel a été promulgué, mais le Code de procédure pénale est toujours à l'étude;

f) L'objectif de progrès plus marqués pour ce qui est de la lutte contre l'impunité et de réconciliation nationale est partiellement atteint. L'ONU et le Gouvernement sont convenus de reporter les consultations sur les modalités et le calendrier d'établissement d'une commission Vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial jusqu'à l'issue des consultations nationales entreprises à ce sujet au deuxième trimestre de 2009;

g) L'objectif d'une coordination et d'un partenariat renforcés entre le Gouvernement, les organismes des Nations Unies présents au Burundi et les partenaires internationaux en vue de faire progresser la consolidation de la paix et le relèvement socioéconomique est pleinement atteint, comme en témoigne le renforcement des capacités gouvernementales en matière de coordination avec ses partenaires, ainsi que de contrôle et d'évaluation du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du cadre stratégique pour la consolidation de la paix.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2010 et perspectives

168. Dans la mesure où la réalisation de certains critères connaît des lenteurs et où des obstacles à la consolidation de la paix et de la sécurité demeurent, on retient pour hypothèse que le mandat du Bureau sera, à l'issue de consultations avec le Gouvernement, prorogé jusqu'à la fin 2010 et que son effectif ne sera pas réduit. On compte également que ce mandat ne sera pas sensiblement modifié, à l'exception de ce qui touche la prestation d'une assistance électorale. Ainsi, conformément à son mandat, le Bureau continuera, dans le cadre du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014, d'exécuter les tâches que le

Conseil de sécurité lui a confiées dans ses résolutions 1719 (2006), 1791 (2007) et 1858 (2008).

169. En ce qui concerne la stratégie de sortie, le calendrier et les modalités y relatifs seront fonction, notamment, de la tenue, dans de bonnes conditions, d'élections libres, régulières et pacifiques, lesquelles devraient se dérouler entre juin et août 2010. Le Bureau se concertera à ce sujet avec le Gouvernement ainsi qu'avec le Secrétariat de l'ONU et les organismes compétents des Nations Unies, pour cerner les critères qui auront été concrétisés. Se fondant sur cette évaluation, il décidera s'il convient de mettre un terme aux activités de certaines sections organiques et il procédera à l'examen des ressources d'appui et des installations nécessaires.

170. Selon le scénario de sortie, il serait créé un bureau intégré de consolidation de la paix, aux effectifs moins nombreux, et certaines des tâches restant à accomplir – voire leur intégralité – seraient confiées à l'équipe de pays des Nations Unies. Quel que soit le cas, il faut prévoir un renforcement considérable des effectifs et des moyens de cette équipe et du Bureau du Coordonnateur résident, l'objet étant de préserver le caractère intégré de l'action des organismes des Nations Unies au Burundi.

171. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Consolidation de la paix et de la stabilité au Burundi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Application intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu de septembre 2006

a) i) Augmentation du nombre de mesures à prendre pour mener à bien toutes les tâches restant à exécuter dans le cadre du programme d'action de la mission de facilitation

Mesure des résultats

2008 : 3

2009 (estimation) : 6

2010 (objectif) : 8

ii) Augmentation du pourcentage de questions politiques réglées parmi celles figurant dans l'Accord de principe en vue de la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité durables au Burundi, signé le 18 juin 2006, en tant que critère de bon fonctionnement du directoire politique

Mesure des résultats

2008 : 35 %

2009 (estimation) : 75 %

2010 (objectif) : 100 %

Produits

- Prestation d'un appui à l'initiative régionale et à l'Union africaine en vue de l'exécution de leurs mandats respectifs concernant la consolidation de la paix au Burundi
- Participation active au Partenariat pour la paix au Burundi, qui a pris la relève de la mission de facilitation sud-africaine, et appui à ses activités
- Prestation d'un appui pour la tenue d'au moins trois ateliers de travail et séminaires et de conseils en matière de renforcement des capacités, afin d'aider le FNL à devenir un parti politique opérationnel
- Élaboration et présentation au Gouvernement d'un plan d'exécution des mesures visant à aider les parties concernées, notamment les partenaires internationaux, à faciliter la réinsertion socioéconomique des ex-combattants du FNL et des adultes qui leur sont attachés n'ayant pu être réintégrés dans les forces de sécurité ou n'étant pas visés par la démobilisation
- Élaboration de recommandations visant à aider les parties concernées, notamment les partenaires internationaux, à agir en faveur de l'égalité des sexes dans le cadre de la transformation du FNL en parti politique

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Amélioration de la gouvernance pour la rendre plus démocratique et responsable

b) i) Augmentation du nombre de sessions parlementaires convoquées et pourcentage de mesures adoptées parmi celles inscrites au programme législatif du Gouvernement

Mesure des résultats

2008 : 2 sessions et 65 %

2009 (estimation) : 3 sessions et 69 %

2010 (objectif) : 3 sessions et 71 %

ii) Augmentation du nombre d'enquêtes relatives à des cas de fraude menées par le tribunal et la brigade anticorruption

Mesure des résultats

2008 : 189

2009 (estimation) : 250

2010 (objectif) : 300

iii) Augmentation du pourcentage de femmes au Gouvernement ou au Parlement ou participant au processus de consolidation de la paix

Mesure des résultats

2008 : 26 %

2009 (estimation) : 30 %

2010 (objectif) : 35 %

iv) Amélioration des capacités des parties intéressées (journalistes et membres des organes de réglementation) en matière d'application du cadre réglementaire concernant les médias

Mesure des résultats

2008 : 373

2009 (estimation) : 261 (au total)

2010 (objectif) : 200 (au total)

v) Augmentation du nombre d'institutions nationales de prévention de conflits ayant été créées ou étant devenues pleinement opérationnelles

Mesure des résultats

2008 : 2

2009 (estimation) : 4 (au total)

2010 (objectif) : 7 (au total)

Produits

- Prestation d'une assistance en vue de l'élaboration et de l'examen de lois jugées capitales au regard de la consolidation de la paix et des élections
- Présentation aux parties concernées d'analyses et de recommandations visant à créer ou renforcer des institutions nationales d'une importance capitale au regard de la consolidation de la paix : commission nationale indépendante des droits de l'homme, conseils nationaux en vertu du titre XII de la Constitution (analyses politiques, recommandations, réunions et discussions), ombudsman
- Tenue d'ateliers de renforcement des capacités en vue d'aider au bon fonctionnement des institutions susmentionnées
- Transfert au Gouvernement du dispositif de dialogue dont la durabilité sera assurée grâce à une aide au forum permanent de dialogue entre les partis politiques et à d'autres dispositifs de concertation, tels que le Parlement, les médias et la société civile
- Présentation d'avant-projets de recommandations et tenue d'ateliers de renforcement des capacités du Parlement en matière de législation et de contrôle des dépenses publiques
- Prestation d'une aide au Parlement en vue de la création d'un groupe sur l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et l'égalité des sexes, l'objet étant de régler les problèmes critiques au regard de la consolidation de la paix en tenant compte des besoins des femmes et d'autres groupes vulnérables (groupe de femmes parlementaires)
- Présentation d'un avant-projet de propositions sur la formulation d'un programme de réforme approfondie de l'administration publique en vue d'en consolider l'impartialité et l'efficacité
- Prestation d'une assistance en vue du lancement des activités déclarées prioritaires dans le cadre de la politique de décentralisation récemment adoptée
- Ateliers, séminaires et activités de renforcement des capacités organisés à l'intention des partis politiques, en étroite collaboration avec les partenaires concernés, et facilitation, le cas échéant, de la concertation politique et des consultations entre ces partis et le parti au pouvoir
- Présentation de propositions visant à prendre en compte les besoins des femmes et des groupes vulnérables dans la législation (participation politique)
- Présentation de propositions visant à inclure dans le mandat de l'Ombudsman le contrôle de l'équité dans le traitement des hommes et des femmes et de l'égalité des sexes

- Prestation d'un appui institutionnel à la Commission électorale nationale en vue de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans le processus électoral
- Prestation de conseils sur la lutte contre la corruption

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Réalisation d'un haut sens du professionnalisme et des responsabilités dans le secteur de la sécurité et de la sûreté publique

c) i) Augmentation du nombre de réunions consultatives visant à rendre le Conseil national de sécurité pleinement opérationnel

Mesure des résultats

2008 : 12

2009 (estimation) : 13

2010 (objectif) : 15

ii) Augmentation du nombre de réunions organisées pour faciliter l'exécution de la stratégie nationale relative à l'élimination de la violence sexuelle

Mesure des résultats

2008 : 10

2009 (estimation) : 14

2010 (objectif) : 15

iii) Augmentation du nombre de projets de loi, de documents de fond, de réunions de sensibilisation et de réunions consultatives afin de rendre la législation conforme aux dispositions du Protocole de Nairobi sur la prévention, le contrôle et l'élimination des armes légères dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique, et à rendre opérationnelle la Commission nationale de désarmement civil et de lutte contre la prolifération des armes légères

Mesure des résultats

2008 : 6

2009 (estimation) : 7

2010 (objectif) : 12

Produits

- Prestation d'un appui au Conseil national de sécurité en vue de l'élaboration d'une stratégie de réforme concertée du secteur de la sécurité nationale, de la réalisation d'une évaluation nationale des menaces qui pèsent sur la sécurité et de la formulation d'un plan sécurité pour les élections de 2010
- Prestation d'un appui en vue de l'élaboration et de la mise à jour de plans stratégiques sous-sectoriels concernant la police, l'armée et les services de renseignement, en fonction des besoins matériels et de formation liés à l'insertion des ex-combattants du FNL
- Tenue de stages de formation à l'intention d'une vingtaine de parlementaires membres de la Commission de la défense et de la sécurité ainsi que des membres des organes de contrôle interne de la police, de l'armée et des services de renseignement

- Tenue de stages de formation aux droits de l'homme, notamment à la protection de l'enfance, à l'intention de 50 membres des forces armées, de la police et des services de renseignement, et renforcement des capacités de l'Inspection générale de la Police nationale burundaise, l'objet étant de prévenir les pratiques répréhensibles et les abus perpétrés par des policiers et de prévenir l'impunité
- Organisation de stages de formation à l'intention de 60 policiers chargés des questions relatives à la problématique hommes-femmes et prestation d'un appui en vue de la mise en place dans chaque préfecture de police des provinces du centre et du nord d'une brigade mobile chargée de réprimer la violence sexiste
- Prestation d'un appui en vue de l'exécution d'un programme efficace d'enregistrement, de stockage et de gestion des armes officiellement confisquées par les forces armées et la police
- Prestation d'un appui en vue de l'exécution d'un programme efficace et approfondi de désarmement de la population civile (collecte, stockage et destruction des armes de petit calibre et armes légères)
- Interventions auprès du Gouvernement pour qu'il adopte la stratégie nationale d'élimination de la violence sexuelle et de prévention d'actes criminels à l'encontre des enfants
- Prestation d'un appui en vue de renforcer les centres de développement familial (services publics locaux)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Donner une importance accrue au respect des droits de l'homme au Burundi, particulièrement en ce qui concerne les groupes vulnérables, les femmes et les enfants

d) i) Augmentation du nombre de réunions consultatives afin d'encourager l'application des textes de loi visant la protection des droits de l'homme fondamentaux, notamment le Code pénal révisé, le Code de procédure pénale révisé et la législation sur les successions

Mesure des résultats

2008 : 15

2009 (estimation) : 19

2010 (objectif) : 20

ii) Augmentation du nombre de missions de contrôle des atteintes aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2008 : 1 000

2009 (estimation) : 1 000

2010 (objectif) : 1 300

iii) Augmentation du nombre de réunions organisées par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et prestation, par le BINUB, d'un appui en vue de l'élaboration d'un plan d'action national sur les droits de l'homme

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 8

iv) Nombre de responsables communautaires et de membres de la société civile ayant reçu une formation aux diverses questions en rapport avec les droits de l'homme, l'objet étant de sensibiliser davantage les communautés à ces questions

Mesure des résultats

2008 : 500

2009 (estimation) : 1 000

2010 (objectif) : 1 500

Produits

- Prestation d'une assistance technique au Gouvernement en vue de la mise sur pied de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, au moyen d'études techniques comparatives et de conseils juridiques sur l'élaboration des textes de loi y relatifs, et formation intensive des membres de la Commission et de leurs collaborateurs
- Vérification de tous les cas de violations des droits de l'homme signalés sur l'ensemble du territoire national et suivi hebdomadaire et mensuel avec les autorités nationales et régionales ainsi qu'avec les partenaires nationaux et internationaux
- Publication de rapports thématiques trimestriels, annuels ou spéciaux sur les faits nouveaux intervenus en matière de droits de l'homme au Burundi
- Rédaction d'études trimestrielles et tenue de réunions et d'ateliers de travail mensuels, particulièrement pour ce qui touche la violence sexuelle et sexiste, le droit pénal, les institutions de défense des droits de l'homme et les droits des enfants; réalisation d'une étude de caractère juridique et prestation de conseils au Gouvernement concernant l'application des lois nationales en conformité avec les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme
- Diffusion de documentation sur les droits de l'homme, production d'émissions radiotélévisées sur les grandes questions relatives aux droits de l'homme, tenue de stages mensuels de formation et de débats hebdomadaires spécialisés entre des représentants de la société civile sur les faits nouveaux, à l'intention de fonctionnaires, des personnels des services de détection et de répression, des membres des forces de défense, des élus locaux, de la société civile, des organisations de jeunes et de femmes et des médias
- Organisation de stages mensuels de formation à l'intention des autorités concernant la mise en place de dispositifs de contrôle et de signalement des violations graves des droits des femmes et des enfants, comme l'exige le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1325 (2000), 1612 (2005) et 1820 (2008)
- Tenue de réunions mensuelles avec le Gouvernement et les partenaires concernés en vue d'élaborer et d'exécuter des plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme et à la violence sexiste et sexuelle conformes aux normes internationales en la matière
- Prestation d'une assistance technique au Gouvernement en vue de la mise en place effective d'un système de justice pour mineurs, au moyen de la participation à des réunions périodiques regroupant les autorités et les partenaires concernés : tenue de 10 stages en vue d'observer

l'impact d'une série de programmes de formation approfondie dispensée en 2008-2009 à des responsables de la justice pour mineurs (personnels du système judiciaire, de l'administration pénitentiaire, de la police et des services sociaux), réalisation d'études juridiques et prestation d'un appui quotidien en vue de l'élaboration de règlements intérieurs, de procédures et de modalités de travail en la matière

- Prestation d'une aide en vue de la traduction des textes de loi en kirundi : avis juridiques et coordination de l'aide apportée par les organismes des Nations Unies, le corps diplomatique et la société civile aux fins de l'élaboration de textes de loi régissant la protection de l'enfance, les droits de succession des femmes et le respect des droits de l'homme dans le cadre de la justice pénale
- Tenue de réunions mensuelles, publication de rapports et réalisation d'activités de sensibilisation de l'opinion publique concernant l'élaboration et l'exécution d'un plan global de défense des droits de l'homme, de programmes en la matière et d'activités visant les groupes vulnérables

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

e) Amélioration du fonctionnement de la justice, renforcement des capacités et mise en œuvre de réformes judiciaires permettant d'assurer l'indépendance de la justice et la conformité aux normes internationales

e) i) Augmentation du nombre de réunions et consultations en vue de la formulation et de l'exécution d'un programme national relatif à l'aide juridictionnelle en faveur de groupes marginalisés, y compris les femmes et les enfants

Mesure des résultats

2008 : 10

2009 (estimation) : 14

2010 (objectif) : 15

ii) Augmentation du nombre de réunions et consultations en vue de l'établissement d'un système de justice pour mineurs conforme aux règles minima internationales

Mesure des résultats

2008 : 20

2009 (estimation) : 21

2010 (objectif) : 22

iii) Augmentation du nombre d'agents du système judiciaire, notamment du Parquet, et de l'administration pénitentiaire, ainsi que des huissiers de justice et de greffiers ayant suivi une formation axée sur la justice pour mineurs, l'administration des tribunaux, la violence à caractère sexiste et la déontologie

Mesure des résultats

2008 : 1 500

2009 (estimation) : 1 900

2010 (objectif) : 2 500

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités et les partenaires aux fins de planification et de coordination; contributions orales et écrites en vue de la planification sectorielle par le Ministère de la justice; réalisation d'analyses approfondies des domaines devant faire l'objet d'une réforme; examen trimestriel du plan stratégique de réforme de la justice établi par le Gouvernement en vue de consolider l'indépendance et la responsabilisation du système judiciaire (législation et procédures)
- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités et les partenaires aux fins de planification et de coordination; prestation de conseils, par oral et par écrit, sur la réforme de l'administration pénitentiaire; contributions orales et écrites en vue de la planification sectorielle par les ministères concernés, l'objet étant de rendre le droit et la réglementation internes conformes au droit international des droits de l'homme, notamment pour ce qui est de l'administration de la justice et du traitement des prisonniers
- Tenue de stages de formation à l'intention de 600 agents du système judiciaire, notamment du Parquet, et de l'administration pénitentiaire, ainsi que des huissiers de justice et de greffiers, en matière de justice pour mineurs, d'administration des tribunaux, de déontologie et de déroulement des procès
- Tenue de réunions mensuelles (ou en fonction des besoins) avec les personnels de contrepartie en vue de prêter des avis juridiques et techniques quant à la gestion des dossiers; formation des agents concernés, notamment des huissiers de justice, en vue d'accélérer les procédures judiciaires, de réformer les modalités d'application des décisions de justice et de réduire le nombre d'affaires en instance
- Visites de suivi fréquentes dans les établissements pénitentiaires et les centres de détention, et auprès du Parquet pour analyser les éléments juridiques et institutionnels devant faire l'objet d'une réforme, observer la situation en matière de détention provisoire, évaluer le système judiciaire et se concerter avec ses responsables afin de réduire la surpopulation carcérale et la détention illégale avant procès, et favoriser le recours à des peines autres que l'incarcération
- Consultations fréquentes et étroites avec les parties prenantes; prestation d'avis par oral et par écrit au barreau et aux organisations non gouvernementales quant à la conception et la gestion de l'aide juridictionnelle destinée à assurer aux groupes vulnérables un meilleur accès à la justice et à l'aide juridique, au moyen d'un plan national en la matière (conditions à remplir pour pouvoir y prétendre, allocation de crédits et plan de mobilisation des ressources élaboré et accepté par les parties prenantes, y compris le Ministère de la justice et le barreau)
- Tenue de réunions mensuelles et formation intensive de juristes de sorte à aider le barreau à mieux s'acquitter de ses tâches, à renforcer ses capacités d'organisation, et à lui permettre de mieux contribuer à l'application de la stratégie nationale relative à l'aide juridictionnelle
- Tenue de réunions mensuelles aux fins de la coordination; organisation de stages de formation, de séances de suivi ainsi que de visites sur le terrain; activités régulières de communication destinées à favoriser l'aide globale aux victimes de la violence à caractère sexiste et de la violence familiale (aide juridictionnelle, psychosociale, économique et médicale) et renforcement des capacités en vue d'aborder la question de manière plus efficace, concertée et intégrée

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

f) Progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité et en faveur de la réconciliation nationale

f) i) Augmentation du nombre de réunions de haut niveau avec les autorités pour déterminer les modalités et le calendrier de la création de dispositifs de justice transitionnelle conformes aux normes internationales en la matière et aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 2

ii) Achèvement des consultations menées dans les 17 provinces sur les dispositifs de justice transitionnelle

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : 17

2010 (objectif) : sans objet (voir l'alinéa iii) ci-dessous)

iii) Augmentation du nombre de réunions avec les autorités concernant la création des dispositifs de justice transitionnelle après la publication du rapport sur les résultats des consultations menées à l'échelle nationale

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : sans objet

2010 (objectif) : 10

Produits

- Prestation d'une assistance et de conseils en vue de la mise au point définitive du rapport sur les consultations menées à l'échelle nationale : réunions quotidiennes du Comité directeur tripartite chargé des consultations nationales sur les mécanismes de justice transitionnelle, et réunions bimensuelles ou mensuelles du Comité technique de suivi
- Prestation d'un appui technique en vue de la diffusion des résultats des consultations menées à l'échelle nationale en vue de la création des dispositifs de justice transitionnelle dans les premiers mois de 2010
- Tenue de stages de formation et de réunions chaque semaine ou chaque mois, auxquels participeront les parties concernées, et qui porteront sur la prise en compte, dans le cadre des dispositifs de justice transitionnelle, des droits des enfants, de leur participation et de la transversalisation de la problématique hommes-femmes
- Tenue d'au moins trois réunions avec les parties concernées, en vue de comparer et d'analyser les données d'expérience concernant la mise en place d'un cadre juridique régissant la création

de dispositifs de justice transitionnelle et de structures opérationnelles conformes au droit international

- Tenue d'au moins trois réunions avec les parties concernées, en vue de comparer les données d'expérience concernant l'opérationnalisation des dispositifs de justice transitionnelle
- Prestation d'un appui en vue de la tenue d'au moins cinq stages de formation aux questions en rapport avec les dispositifs de justice transitionnelle, à l'intention des parties nationales concernées (membres du système judiciaire, jurys, société civile, barreau, médias)
- Tenue d'au moins cinq réunions avec les parties concernées et les autorités, portant sur la création d'un centre national de documentation aux fins de la réconciliation, comportant des archives et une base de données sur les violations perpétrées
- Tenue d'au moins cinq réunions avec les parties concernées et les autorités, portant sur l'assistance aux victimes qui pourraient se prévaloir des dispositifs de justice transitionnelle, et notamment sur la mise en place d'un système de protection des témoins et d'une aide juridictionnelle

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

g) Coordination et partenariats renforcés entre le Gouvernement, le système des Nations Unies au Burundi et les partenaires internationaux de la consolidation de la paix, de l'action humanitaire et du redressement économique

g) i) Augmentation de nombre de réunions du Groupe de coordination des partenaires au Burundi dans le cadre des instances stratégiques et politiques au plus haut niveau auxquelles le BINUB accorde un appui (avec la participation plus fréquente de ministres, attestant le renforcement de la maîtrise nationale) en vue de l'adoption des deux rapports semestriels requis par la Commission de consolidation de la paix

Mesure des résultats

2008 : 9

2009 (estimation) : 10

2010 (objectif) : 11

ii) Augmentation du nombre d'initiatives ou de programmes communs aux organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix et de relèvement afin d'intensifier l'impact des interventions individuelles et collectives

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : 3

2010 (objectif) : 4 (au total)

iii) Amélioration des moyens publics d'intervention en cas de crise humanitaire (préparation et planification des mesures d'urgence)

Mesure des résultats

2008 : 5 ateliers de travail

2009 (estimation) : 3 ateliers de travail

2010 (objectif) : 14 ateliers de travail

Produits

- Formulation de trois recommandations concrètes concernant les modalités de prise en compte des questions relatives à la consolidation de la paix dans le prochain document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
- Participation aux réunions mensuelles du Comité directeur mixte Nations Unies/Gouvernement pour la consolidation de la paix portant sur la viabilité des résultats des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, et partage des enseignements tirés de l'expérience
- Tenue d'au moins six réunions de consultation et de coordination sur les plans technique et sectoriel entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les organismes des Nations Unies
- Coordination et évaluation de trois programmes communs relatifs à la paix et la gouvernance, aux droits de l'homme et à la justice, ainsi qu'à la réforme du secteur de la sécurité et aux armes de petit calibre
- Coordination, suivi et examen de l'élaboration et de l'exécution de tous les nouveaux programmes communs relatifs à la consolidation de la paix et au redressement socioéconomique, tels que prévus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2010-2014
- Prestation de conseils en vue de la prise en compte, dans les interventions humanitaires de grande ampleur et dans les stratégies de développement, des plans de relèvement rapide et de prévention des catastrophes, et activités de vérification y relatives
- Vérification de la mise en place de systèmes d'alerte rapide concernant les problèmes relatifs à la sécurité alimentaire et aux déplacements de population, et du lancement d'un système d'alerte rapide en matière de santé
- Vérification de la mise à jour annuelle du plan d'intervention en cas d'urgence sous la direction des autorités nationales compétentes (protection civile) avec l'appui des organismes des Nations Unies, de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

h) Appui à l'instauration de conditions propices à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010

h) i) Révision achevée du dispositif législatif se rapportant aux élections de 2010

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 1

ii) Recours plus fréquent au Comité consultatif stratégique et au Comité de coordination technique, deux organes créés par le BINUB pour accompagner la préparation et la tenue des élections (instauration de conditions propices au déroulement de ces dernières)

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 (estimation) : 24 fois

2010 (objectif) : 48 fois

Produits

- Facilitation du dialogue et organisation d'au moins 10 réunions entre les partenaires internationaux, le Gouvernement et la Commission électorale nationale indépendante pour débattre des aspects politiques, techniques et financiers de la préparation et de la tenue des élections de 2010
- Facilitation du dialogue entre les parties concernées au plan national, notamment les partis politiques, portant sur des questions qui risquent de faire ressortir les divisions à l'occasion du processus électoral
- Tenue de 30 réunions avec les autorités locales et nationales, les partis politiques, les organisations de défense des droits de l'homme et les dirigeants locaux, l'objet étant de prévenir et de réduire au maximum les atteintes aux droits de l'homme à l'occasion du processus électoral

Facteurs externes

172. On compte que les objectifs seront atteints et que les réalisations escomptées seront obtenues sous réserve : a) que le Gouvernement et le FNL demeurent acquis au processus de consolidation de la paix; b) qu'il n'y ait pas d'explosion de violence avant, pendant ou après les élections; c) que la communauté internationale reste engagée au Burundi et fournisse l'appui politique et financier indispensable pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre des réformes et d'autres initiatives cruciales au regard de la consolidation de la paix; d) que la situation socioéconomique, politique et en matière de sécurité, y compris la préparation et la tenue des élections de 2010, permette au Bureau de s'acquitter de son mandat; et e) que la situation politique et en matière de sécurité dans la région ne se dégrade pas.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables		Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	1 809,6	1 547,4	262,2	955,9	–	1 002,7	(46,8)
Personnel civil	45 216,8	47 468,7	(2 251,9)	29 072,4	–	23 642,4	5 430,0
Dépenses opérationnelles	23 141,1	21 151,4	1 989,7	16 229,7	1 097,7	13 253,3	2 976,4
Total	70 167,5	70 167,5	–	46 258,0	1 097,7	37 898,4	8 359,6

173. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 s'établit à 46 258 000 dollars (montant brut : 49 762 200 dollars). Ce montant permettra de couvrir les dépenses afférentes à 7 conseillers militaires (350 400 dollars), 14 conseillers pour les questions de police (605 500 dollars) et 51 Volontaires des Nations Unies (1 906 200 dollars), ainsi que les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités (27 166 200 dollars) correspondant à 450 postes de temporaire (personnel recruté sur le plan international et sur le plan local), les services de consultants (130 000 dollars), les voyages (800 000 dollars) et d'autres dépenses opérationnelles telles que les installations et infrastructures (4 428 000 dollars), les transports terrestres (809 000 dollars), les transports aériens (6 547 700 dollars), les transmissions (1 755 000 dollars), l'informatique (1 230 000 dollars), les services médicaux (294 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (236 000 dollars).

174. L'augmentation des dépenses prévues pour 2010 s'explique essentiellement par la hausse des tarifs de location de la flotte aérienne, l'achat de matériel supplémentaire et le remplacement de matériel aux fins des transmissions et de l'informatique – la plus grande partie du matériel ayant atteint ou dépassé sa durée de vie – et des frais supplémentaires au titre des services d'information en vue des élections prévues pour 2010.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	–	1	1	4	7	28	31	4	76	68	–	144	18	237	51	450
Effectifs proposés pour 2010	–	1	1	4	7	28	31	4	76	68	–	144	18	237	51	450
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

175. L'effectif demeure inchangé.

I. Mission des Nations Unies au Népal

(16 742 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

176. Par sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a établi pour une période de 12 mois, sous la direction d'un Représentant spécial du Secrétaire général, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP). Il répondait ainsi aux demandes de soutien au processus de paix formulées par l'Alliance des sept partis composant le Gouvernement népalais et par le Parti communiste népalais (maoïste) (voir S/2006/920), et tenait compte de la signature de l'Accord de paix global le

21 novembre 2006. Conformément aux souhaits des parties à cet accord, la MINUNEP s'est vu confier le mandat suivant :

- a) Surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste;
- b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé de leurs deux armées par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance;
- c) Faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu;
- d) Apporter un appui technique à la Commission électorale afin de faciliter l'organisation, la préparation et le déroulement de l'élection d'une assemblée constituante dans un climat de liberté et d'impartialité. Par ailleurs, une équipe indépendante d'observateurs électoraux nommés par le Secrétaire général et devant lui rendre compte a passé en revue tous les aspects du processus électoral et du déroulement des élections.

177. En 2008, la Mission a mené à bien la partie de son mandat visant l'assistance électorale, l'Assemblée constituante ayant été élue le 10 avril 2008. L'Équipe d'experts électoraux a également rempli sa mission. De plus, l'équipe des conseillers de la police chargée de fournir des avis sur la sécurité pendant le déroulement des élections a été dissoute. À sa première réunion, le 28 mai 2008, l'Assemblée constituante a adopté une résolution déclarant le Népal République fédérale démocratique.

178. Le 10 juillet 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité d'une demande de prorogation de six mois à compter du 23 juillet 2008 du mandat de la Mission, sans l'élément d'assistance électorale, émanant du Gouvernement népalais (voir S/2008/476). Par sa résolution 1825 (2008), le Conseil a décidé de reconduire le mandat pour six mois, jusqu'au 23 janvier 2009, de manière que la MINUNEP, compte tenu de l'exécution de certains éléments du mandat fixé par la résolution 1740 (2007), puisse accomplir les tâches suivantes :

- a) Poursuivre les activités de surveillance et de gestion des armes et du personnel armé de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste convenues dans l'Accord entre les partis politiques en date du 25 juin, qui doivent promouvoir la mise en œuvre du processus de paix;
- b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé dans le cadre d'une mission politique spéciale.

179. Le 30 décembre 2008, le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité (voir S/2008/837) d'une demande de prorogation du mandat de la Mission pour six mois pendant lesquels elle poursuivrait ses activités avec des effectifs réduits, émanant du Gouvernement népalais. Le Conseil, par sa résolution 1864 (2009), a reconduit le mandat de la MINUNEP pour une période de six mois à compter du 23 janvier 2009.

180. Compte tenu de l'évolution de la situation politique et des discussions tenues avec les dirigeants des partis politiques, le Gouvernement népalais a demandé que le mandat actuel de la MINUNEP soit prorogé pour une nouvelle période de six mois, du 23 juillet 2009 au 23 janvier 2010. Par sa résolution 1879 (2009), le Conseil de

sécurité a accepté cette prorogation afin que la Mission s'acquitte des tâches suivantes :

a) Continuer à surveiller la gestion des armements et du personnel armé de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste;

b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé de leurs deux armées par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance.

Coopération avec d'autres organismes

181. La MINUNEP continuera à coordonner les activités des Nations Unies au Népal liées au processus de paix, suivant la démarche concertée adoptée dès ses débuts. La coopération opérationnelle avec d'autres organismes des Nations Unies se poursuit en ce qui concerne le contrôle des armements et la coordination en vue de la démobilisation et de la réinsertion des membres disqualifiés de l'armée maoïste (mineurs et recrues tardives). Depuis 2008, date où elle a commencé de fonctionner avec des effectifs réduits, certains de ses éléments ont été éliminés, ou leurs fonctions transférées à l'équipe de pays des Nations Unies, notamment l'action antimines, les conseils sur l'égalité des sexes, la lutte contre l'exclusion sociale et contre le VIH/sida, de même que la coordination et la gestion du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal. Les mécanismes d'aide au développement et d'assistance humanitaire des Nations Unies se mobilisent pour répondre aux attentes accrues concernant leur rôle dans le processus de consolidation de la paix. Il est prévu pendant toute la durée du mandat de la MINUNEP de continuer à coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies sur la base du plan des priorités de consolidation de la paix et du cadre pour la paix et le développement. Dans le contexte de la réduction opérée depuis janvier 2009, la MINUNEP est intervenue avec succès auprès d'autres missions politiques spéciales et missions de maintien de la paix en vue de la réaffectation à ces missions des membres de son personnel en instance de départ et de ses ressources matérielles.

182. Actuellement, les principaux éléments de la Mission sont un bureau politique, un bureau de contrôle des armements et un groupe de conseil technique qui assurent la coordination de l'appui au Gouvernement pour ce qui touche l'Accord de paix global, l'accord sur le contrôle de la gestion des armements et du personnel armé et les accords politiques relatifs au processus de paix qui ont été conclus par la suite.

183. La Mission continuera de recevoir les directives techniques et l'appui opérationnel du Secrétariat, en premier lieu du Département des affaires politiques, ainsi que du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions.

Résultats obtenus en 2008-2009

184. En 2008, les comités de l'Assemblée constituante chargés de rédiger une nouvelle constitution ont été créés, une baisse du nombre d'enlèvements a été signalée, le nombre de violations de l'Accord sur le contrôle de la gestion des armes et du personnel armé a diminué, les parties ont pleinement participé aux travaux du Comité conjoint de coordination de la surveillance et le nombre total d'armes stockées par l'armée maoïste et l'Armée népalaise a été maintenu.

185. Cependant, le fait que la formation d'un gouvernement a accaparé l'attention des parties pendant plusieurs mois après les élections a retardé les discussions sur l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste qualifiés ainsi que la démobilisation et la réinsertion des mineurs et des recrues tardives. De même, la création de mécanismes locaux de règlement des conflits a été retardée et, par conséquent, la participation à ces mécanismes des femmes et des groupes historiquement marginalisés ne s'est pas concrétisée.

186. Au cours du premier semestre de 2009, la baisse du nombre de violations de l'accord sur le contrôle de la gestion des armes et des armées s'est poursuivie et le Comité conjoint de coordination de la surveillance a continué de se réunir régulièrement avec la pleine participation des parties. Des efforts ont été faits en matière d'intégration et de réinsertion. Un comité spécial disposant d'un mandat et de divers moyens d'action pour superviser, intégrer et réinsérer le personnel de l'armée maoïste a été créé. Cependant, les travaux de ce comité sont restés au point mort pendant plusieurs mois après que les maoïstes eurent démissionné de la tête du Gouvernement en mai.

Hypothèses retenues pour les prévisions de 2010

187. Il est crucial pour le processus de paix de régler la question de l'avenir du personnel de l'armée maoïste et notamment de la démobilisation et de la réinsertion sociale des 4 005 membres disqualifiés de cette armée (mineurs et recrues tardives). La MINUNEP tient des consultations avec le Gouvernement, les parties et les organismes des Nations Unies en vue de définir des options pour l'intégration et la réinsertion prévues du personnel de l'armée maoïste et l'avenir du secteur de la sécurité du pays dans son ensemble. Un autre défi important est de parvenir à rédiger d'ici à mai 2010 une nouvelle constitution après avoir procédé à une consultation nationale et obtenu l'appui des deux tiers des membres de l'Assemblée constituante. Si l'un de ces processus ou les deux prennent du retard, cela pourrait avoir des incidences négatives pour le processus de paix et la stabilité dans le pays.

188. La MINUNEP continuera à encourager le Gouvernement et les parties à parvenir dès que possible à un consensus politique sur l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste, ce qui facilitera les discussions sur le retrait prévu de la Mission d'ici à la fin de son mandat.

189. Sur la base de l'expérience acquise depuis le début de la Mission, on a supposé, sous réserve de ce qui sera alors décidé par le Conseil de sécurité, que celle-ci verrait son mandat prorogé au-delà de 2010 afin qu'elle continue de soutenir le processus de paix, compte tenu des éléments déjà achevés. Par conséquent, les prévisions de dépenses ont été établies de manière à couvrir la poursuite des activités de la Mission du 1^{er} janvier au 31 juillet 2010, puis une phase de liquidation de quatre mois, d'août à novembre 2010.

190. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de la Mission sont exposés ci-après.

Objectif : Assurer les progrès du processus de paix au Népal

Composante 1 : processus de paix

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Aptitude accrue des parties à faire progresser de façon constante le processus de paix

a) i) Progrès réalisés en ce qui concerne l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste

Mesure des résultats

2008 : sans objet

2009 : sans objet

2010 (objectif) : mise en place d'un plan comprenant des calendriers pour l'intégration et la réinsertion des membres de l'armée maoïste

ii) Adoption d'une nouvelle constitution

Mesure des résultats

2008 : création de comités de l'Assemblée constituante chargés de présenter des documents de réflexion à la Commission constitutionnelle

2009 : examen et première lecture du projet de nouvelle constitution

2010 (objectif) : promulgation de la nouvelle constitution

Produits

- Réunions hebdomadaires avec les partis politiques pour aider à mettre en œuvre des accords relatifs au processus de paix au Népal, faciliter le dialogue et la conclusion d'accords entre les parties prenantes et prodiguer conseils et assistance pour le règlement des conflits aux niveaux national et régional
- Échanges quotidiens avec les principaux acteurs et parties prenantes, nationaux et internationaux, notamment les parties à l'Accord de paix global et aux accords connexes, et avec les États Membres intéressés, afin de soutenir le processus de paix et résoudre les problèmes qui entravent les travaux de rédaction de la nouvelle constitution et les efforts d'intégration et de réinsertion
- Rapports périodiques du Secrétaire général au Conseil de sécurité, avec traduction en népalais pour diffusion à la presse locale et aux parties au processus de paix
- Réunions d'information périodiques avec la communauté internationale et l'équipe de pays des Nations Unies sur les développements politiques se rapportant au processus de paix
- Réunions consultatives périodiques avec les acteurs internationaux, y compris les donateurs, consacrées aux priorités de l'appui au processus de paix
- Participation aux réunions spéciales du Comité exécutif du Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal

- Réunions périodiques d'information pour les médias nationaux, conférences et organisation d'interviews pour les représentants des médias internationaux se rendant occasionnellement dans le pays au sujet du mandat de la MINUNEP et des activités de la Mission concernant le processus de paix au Népal
- Participation régulière aux émissions radiophoniques de l'équipe de pays des Nations Unies sur des questions concernant le processus de paix
- Maintenance du site Web de la Mission

Composante 2 : contrôle des armements

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

b) Respect par les parties de l'Accord de paix global du 21 novembre 2006 et de l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé du 8 décembre 2006

b) i) Réduction du nombre de violations de l'accord sur la surveillance de la gestion des armements et du personnel armé et des accords connexes, et réduction de leur gravité relative

Mesure des résultats

2008 : 18 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armé entre les parties

2009 : 8 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armé entre les parties

2010 (objectif) : 5 violations avérées de l'Accord; aucun acte d'hostilité armé entre les parties

ii) Préservation de la pleine participation des parties aux réunions périodiques du Comité conjoint de coordination de la surveillance, en vue de résoudre les différends

Mesure des résultats

2008 : pleine participation aux réunions hebdomadaires

2009 : pleine participation aux réunions bimensuelles

2010 (objectif) : pleine participation aux réunions bimensuelles

iii) Augmentation du nombre d'anciens membres de l'armée maoïste disqualifiés (mineurs ou recrues tardives) libérés ou intégrés

Mesure des résultats

2008 : zéro membre disqualifié (mineurs ou recrues tardives)

2009 : 50 % des 4 005 membres disqualifiés (mineurs ou recrues tardives)

2010 (objectif) : 100 % des 4 005 membres disqualifiés (mineurs ou recrues tardives)

iv) Maintien en lieu sûr des armes de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste, dans l'attente d'une décision finale des parties

Mesure des résultats

2008 : 2 857 armes de l'armée maoïste et 2 855 armes de l'Armée népalaise

2009 : 2 857 armes de l'armée maoïste et 2 855 armes de l'Armée népalaise

2010 (objectif) : 2 857 armes de l'armée maoïste et 2 855 armes de l'Armée népalaise

c) Mise en œuvre du dispositif prévu dans l'accord du 25 juin 2008 visant l'intégration et la réinsertion du personnel des deux armées

c) Progrès de l'intégration et de la réinsertion du personnel de l'armée maoïste avec la pleine participation de toutes les parties soutenues par la communauté internationale

Mesure des résultats

2008 : le Comité spécial ayant pour mandat de superviser, intégrer et réinsérer le personnel de l'armée maoïste a été créé.

2009 : le Comité technique chargé de fournir une assistance technique au Comité spécial a été créé et un accord politique sur le nombre de membres de l'armée maoïste à intégrer et réinsérer et les modalités d'intégration et réinsertion a été conclu.

2010 (objectif) : le processus d'intégration et de réinsertion des membres de l'armée maoïste est achevé.

Produits

- Présence et surveillance vidéo 24 heures sur 24 afin de contrôler et d'enregistrer les huit sites de stockage des armes et munitions (armée maoïste et Armée népalaise)
- Contrôle périodique de la gestion des membres de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste dans les 21 sites auxiliaires, par inspection une ou deux fois par semaine
- Surveillance du cantonnement de l'Armée népalaise dans ses casernes et des mouvements de troupes au niveau de la division, de la brigade, du bataillon et de la compagnie
- Présidence des réunions périodiques du Comité conjoint de coordination de la surveillance et de son secrétariat
- Enquête sur les plaintes, de quelque partie qu'elles émanent, faisant état de violations de l'accord sur les armes, et rapport au Comité conjoint de coordination de la surveillance

- Patrouilles quotidiennes de surveillance effectuées par des équipes volantes de contrôle des armements, et opérations de terrain, selon les besoins, permettant d'évaluer la situation de la sécurité dans la zone d'opérations
- Liaison quotidienne avec les commandants de l'Armée népalaise et de l'armée maoïste à divers niveaux sur la gestion des armes et du personnel armé
- Facilitation de l'assistance et de l'appui techniques selon les demandes des parties, permettant d'aider à libérer et réintégrer les mineurs et les recrues tardives de l'armée maoïste dans le cadre de plans visant à apporter des solutions durables
- Aide et conseil au Comité spécial et à son comité technique selon ce que pourra demander le Gouvernement népalais

Facteurs externes

191. L'objectif devrait être atteint et les réalisations escomptées obtenues, sous réserve : a) qu'il existe la volonté politique nécessaire pour faire avancer le processus de paix et appliquer les accords; b) que les parties aient les mêmes attentes quant au rôle des Nations Unies dans le processus de paix; c) que tous les acteurs voulus, y compris les groupes historiquement marginalisés, participent au processus politique; d) que la communauté internationale continue à soutenir activement le processus de paix; e) que le Gouvernement et les donateurs assurent le soutien matériel et financier aux activités prescrites; et f) que les conditions de sécurité restent propices pour mener à bonne fin le processus de paix.

Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Dépenses non Total renouvelables		Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	5 530,5	6 350,7	(820,2)	1 271,0	–	1 404,0	(133,0)
Personnel civil	33 278,5	36 195,8	(2 917,3)	6 166,7	–	5 992,7	(174,0)
Dépenses opérationnelles	28 048,8	31 115,5	(3 066,7)	9 305,2	281,8	9 382,0	(76,7)
Total	66 857,8	73 662,0	(6 804,2)	16 742,9	281,8	16 778,7	(35,7)

^a Différence financée, dans les limites du crédit global ouvert pour les missions politiques spéciales au titre de l'exercice biennal 2008-2009, par réaffectation de soldes estimatifs inutilisés de la MANUI.

192. Le montant des crédits ouverts pour la MINUNEP en 2008-2009 (66 857 800 dollars) devait permettre de financer les activités prescrites jusqu'en juillet 2009 et la liquidation de la Mission d'août à novembre 2009. Or, au paragraphe 1 de sa résolution 1879 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MINUNEP jusqu'au 23 janvier 2010. Conformément aux dispositions de cette résolution, la MINUNEP a continué de fonctionner avec 73 conseillers

militaires et les effectifs indiqués dans le tableau ci-dessous. Le montant estimatif net supplémentaire de 6 804 200 dollars (montant brut : 6 969 400 dollars) à prévoir pour la période d'août à décembre 2009 est financé par la réaffectation de fonds provenant du crédit global ouvert pour les missions politiques spéciales.

193. Le montant net de 16 742 900 dollars (montant brut : 17 609 800 dollars) prévu pour 2010 permettrait de financer les activités prescrites jusqu'en juillet 2010 et la phase de liquidation de la Mission d'août à novembre 2010. Il couvre le coût de 73 conseillers militaires (1 271 000 dollars), les traitements et les dépenses communes du personnel civil, y compris les Volontaires des Nations Unies (6 166 700 dollars) et les autres dépenses opérationnelles, telles que les services de consultants et d'experts (23 400 dollars), les voyages (396 100 dollars), les installations et infrastructures (895 900 dollars), les transports terrestres (396 600 dollars), les transports aériens (5 196 900 dollars), les transmissions (1 135 900 dollars), l'informatique (628 000 dollars), les services médicaux (114 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (518 000 dollars).

194. La diminution du montant total des prévisions de dépense pour 2010 par rapport au budget approuvé pour 2009 est principalement due au fait que l'on a prévu des billets d'avion simples pour le rapatriement de 73 contrôleurs des armements (1 500 dollars par personne) pour 2010, alors que des billets aller retour (3 000 dollars par personne) avaient été budgétisés en 2009, ainsi qu'à une réduction du nombre d'heures de vol prévues (332, contre 486 pour 2009). Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des traitements du personnel international résultant de l'harmonisation des conditions d'emploi.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	<i>Service mobile/ sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectif approuvé pour juillet 2009	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	118	19	202
Effectif proposé pour août à décembre 2009	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectif proposé pour janvier 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectif proposé pour février 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectif proposé pour mars 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectif proposé pour avril 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectif proposé pour mai 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif proposé pour juin 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectif proposé pour juillet 2010	-	-	1	1	4	10	13	-	29	27	-	56	9	121	19	205
Effectif proposé pour août 2010	-	-	-	-	1	5	5	-	11	26	-	37	-	65	14	116
Effectif proposé pour septembre 2010	-	-	-	-	1	5	3	-	9	24	-	33	-	51	12	96
Effectif proposé pour octobre 2010	-	-	-	-	1	4	3	-	8	19	-	27	-	47	9	86
Effectif proposé pour novembre 2010	-	-	-	-	-	2	1	-	3	2	-	5	-	-	-	5
Effectif proposé pour décembre 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Personnel administratif

195. Trois postes d'agent local (chauffeur) sont demandés pour renforcer la Mission, car du fait de la fermeture des bureaux régionaux en 2008, tous les services d'appui aux sites de cantonnement doivent être assurés depuis Katmandou; en outre, la Mission ne dispose que d'un aéronef, ce qui oblige à faire davantage appel à des chauffeurs.

J. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(8 405 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

196. La situation qui régnait au Sud-Liban après le retrait des Forces de défense israéliennes en mai 2000 se caractérisait par un niveau élevé d'instabilité politique et un risque de poursuite du conflit entre Israël et le Liban. Pour cette raison, il a été décidé que les Nations Unies devaient avoir une présence politique à Beyrouth afin d'appuyer l'action de la communauté internationale visant à maintenir la paix et la sécurité au Sud-Liban. C'est ainsi que le Bureau du Représentant personnel du Secrétaire général pour le Sud-Liban a été créé en août 2000.

197. En octobre 2005, le Secrétaire général a élargi le mandat du Bureau à la coordination de toutes les activités politiques des Nations Unies au Liban, tout en maintenant son mandat relatif à la paix et à la sécurité au Sud-Liban.

198. Le conflit de juillet 2006 entre le Liban et Israël a entraîné le Liban dans des difficultés politiques, financières, socioéconomiques et de développement encore

plus grandes. L'intensification des activités des Nations Unies au Liban depuis 2006 nécessitant une meilleure coordination interne, et afin que l'Organisation soit mieux à même de fournir un appui coordonné et efficace dans tous ses domaines de compétence, le Secrétaire général a nommé en 2007 un Coordonnateur spécial pour le Liban.

199. Le Coordonnateur spécial pour le Liban est le plus haut responsable de l'ONU en ce qui concerne l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Dans l'exercice de ces responsabilités, il représente le Secrétaire général dans les relations avec le Gouvernement libanais, tous les partis politiques et les diplomates en poste au Liban, et coordonne les activités que l'équipe de pays des Nations Unies mène avec le Gouvernement libanais, la communauté internationale des donateurs et les institutions financières internationales, conformément aux objectifs généraux des Nations Unies concernant le Liban, en mettant l'accent sur la reconstruction, le développement et les réformes. Le Bureau du Coordonnateur spécial fournit des orientations politiques à l'équipe de pays et au Bureau des affaires politiques de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), institutionnalise des relations de travail étroites et met en place des mécanismes susceptibles de favoriser des consultations régulières et des échanges d'informations et d'améliorer la coordination et la complémentarité des diverses activités de l'Organisation.

200. En leur qualité de représentants du Secrétaire général auprès du groupe de représentants diplomatiques des pays qui appuient le développement financier et socioéconomique du Liban, le Coordonnateur spécial et son adjoint jouent également un rôle clef en plaidant en faveur de la poursuite de l'assistance internationale à la reconstruction et au développement au Liban. Le Coordonnateur spécial adjoint, qui est également le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, est chargé de la planification et de la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire des Nations Unies au Liban.

Coopération avec d'autres entités

201. Le Bureau du Coordonnateur spécial a renforcé ses interactions avec les autres organismes des Nations Unies présents dans le pays afin d'assurer au Liban un appui coordonné et efficace. Ces interactions ont permis d'accroître les échanges d'informations et d'améliorer la coordination des politiques. Elles ont eu lieu principalement (mais pas exclusivement) dans le cadre des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies, qui comprend la FINUL. Le Bureau s'efforce de s'acquitter de son mandat relatif à l'intégration partielle et d'appliquer la décision du Secrétaire général relative à l'intégration (vision commune des objectifs stratégiques, planification étroitement alignée ou intégrée, ensemble d'objectifs définis de commun accord, mécanismes de suivi et d'évaluation). Non content de coordonner les activités menées par les Nations Unies pour atteindre les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Bureau du Coordonnateur spécial a également créé en 2009 quatre groupes de travail spécifiques afin d'établir un plan directeur et un plan d'action concernant les droits de l'homme, les élections et la gouvernance, la situation des Palestiniens au Liban et la gestion des frontières. Il entretient également d'étroites relations de travail avec le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies et le Programme de développement des Nations Unies afin d'appuyer les progrès socioéconomiques au Liban et, depuis le conflit de juillet 2006, sur les questions liées à la reconstruction, au relèvement et

aux réformes du pays. La cohérence générale de ces activités est garantie par la « double casquette » du Coordonnateur spécial adjoint, en tant que Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire.

202. En coordination étroite avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix, le Coordonnateur spécial établit les rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Collaborant étroitement avec le Département des affaires politiques, il établit des documents analytiques, des notes d'information et des aide-mémoire pour les réunions que le Secrétaire général tient avec divers interlocuteurs sur la situation au Liban et certaines questions concernant spécifiquement le mandat du Bureau. Il s'entretient constamment avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix de toutes les grandes questions de politique et d'organisation touchant le Liban. Le Département de l'appui aux missions fournit un appui administratif et logistique au Bureau du Coordonnateur spécial. Le Bureau profite de la présence d'autres organismes des Nations Unies, tels que le PNUD, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui lui fournissent sur le terrain un appui financier, administratif, logistique et médical, ainsi que sur le plan du personnel et de la sécurité.

Résultats obtenus en 2008-2009

203. Le Coordonnateur spécial a poursuivi sa mission de bons offices au nom du Secrétaire général afin de faciliter le dialogue entre les dirigeants politiques et responsables locaux du Liban. Par ses efforts, il a contribué à mettre fin à l'impasse politique prolongée, l'Accord de Doha étant conclu en mai 2008 et Michel Sleiman étant élu Président par le Parlement. Un gouvernement d'unité nationale a ensuite été mis en place, apportant des améliorations notables dans le fonctionnement des institutions constitutionnelles. Une nouvelle loi électorale a été adoptée, comportant plusieurs réformes demandées par la société civile. Des élections parlementaires se sont déroulées dans un climat serein et démocratique le 7 juin 2009. Désigné Premier Ministre, Saad Hariri a entamé les consultations pour former un gouvernement. Les élections ont suscité un esprit de dialogue et de réconciliation. De plus, comme convenu à Doha, un dialogue national sans exclusive sur l'élaboration d'une stratégie de défense nationale a été lancé sous les auspices du Président Sleiman. Entre le 16 septembre 2008 et le 1^{er} juin 2009, sept sessions de ce dialogue national ont eu lieu, contribuant à la diminution du nombre d'incidents dus à la violence sectaire.

204. Au troisième trimestre de 2008, le Parlement libanais a adopté plusieurs lois restées en suspens à cause de l'impasse politique qui a pris fin en mai 2008. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne plusieurs traités et conventions des Nations Unies. Un autre moment important pour le Liban a été l'établissement de relations diplomatiques avec la République arabe syrienne en août 2008, concrétisé par un échange d'ambassadeurs. Le Coordonnateur spécial avait recommandé au Liban de prendre ces mesures.

205. Au cours de la période considérée, le Liban et Israël ont tenu des réunions mensuelles avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, examinant les questions liées à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Ce mécanisme a très bien fonctionné, sans aucune interruption, même lorsque les

tensions régionales se sont accrues, comme récemment lors du conflit de Gaza. En outre, le Coordonnateur spécial a mené une diplomatie de la navette entre Israël et le Liban, en coordination avec le commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, négociant le retrait des forces israéliennes de la partie nord du village de Ghajar ainsi que d'autres mesures visant à appuyer l'instauration d'un cessez-le-feu permanent entre les deux pays. Toujours en coordination avec le commandant de la Force, le Coordonnateur spécial a insisté pour obtenir les données d'impact des bombes à sous-munitions utilisées par Israël durant le conflit de 2006, qui ont finalement été fournies à l'ONU en mai 2009. Il s'agissait d'un pas important dans l'application de la résolution 1701 (2006). Le centre libanais de lutte antimines a commencé à organiser l'enlèvement des sous-munitions en se fondant sur ces cartes.

206. Des progrès notables ont été accomplis pour ce qui est de la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared. Les débris et les engins non explosés ont été enlevés de 95 % environ de la superficie du camp détruit et la première phase de la reconstruction doit reprendre bientôt. Le Coordonnateur spécial appuie les actions visant à recueillir les moyens nécessaires à la reconstruction du camp et à combler le manque à financer de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

207. Dans ses contacts avec les donateurs, le Coordonnateur spécial les a notamment encouragés à tenir leurs promesses, 43 % seulement des 7,5 milliards de dollars promis à la Conférence des donateurs de Paris ayant été reçus.

208. Les efforts de coordination déployés par le Bureau auprès des donateurs et des autorités libanaises ont contribué à rendre plus efficace la collaboration entre ces dernières et les organismes et missions des Nations Unies. Entre janvier et juin 2009, le Bureau a invité la communauté internationale à échanger des informations et à manifester son appui au Gouvernement libanais dans le cadre d'une tribune préélectorale. Accompagné d'experts nationaux, le Ministre de l'intérieur a participé à neuf de ces réunions, profitant de cette tribune pour faire part à la communauté diplomatique des besoins et des préoccupations des autorités libanaises concernant les élections.

209. En outre, durant la période considérée, le Liban a fait beaucoup pour améliorer la gestion de ses frontières, point concernant directement la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. En décembre 2008, le Conseil des ministres a promulgué un décret élargissant le projet de force frontalière commune à la frontière orientale, et la mise en œuvre du projet a commencé. Le Bureau a assuré la direction des opérations, coordonnant l'appui des donateurs en vue de l'élargissement du projet à la frontière orientale et organisant des réunions mensuelles entre la commission frontalière libanaise, l'unité libanaise chargée de la mise en œuvre du projet et les donateurs internationaux, pour examiner les projets accomplis dans l'exécution du plan de travail pour la gestion des frontières.

210. Malgré des résultats insatisfaisants dans la mise en œuvre d'importants éléments des réformes demandées à la Conférence internationale de soutien au Liban (Paris III), dus à la crise politique et à l'absence de gouvernement, le deuxième cycle d'assistance d'urgence après conflit a été approuvé par le Fonds monétaire international et une nouvelle loi administrative sur les marchés publics a été approuvée par le Conseil des ministres. De plus, la plupart des décisions administratives concernant la gestion financière au Ministère des finances ont été

mises en œuvre et la Caisse nationale de sécurité sociale a terminé son projet d'automatisation. D'autres travaux de réglementation concernant certaines réformes du secteur social et du secteur de l'énergie ont été menés avec l'appui de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds monétaire international, et il faut maintenant que le Conseil des ministres adopte les nouveaux règlements. Le Bureau a tenu des réunions périodiques de sensibilisation et de fond sur ces questions avec les responsables gouvernementaux, les partis politiques et la communauté des donateurs.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2010

211. Les conditions de sécurité permettront au Bureau du Coordonnateur spécial de poursuivre ses activités. Au plan régional, bien que certains points de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité aient été appliqués, il y a encore du travail à faire avant qu'elle ne le soit intégralement et que le Liban et Israël puissent dépasser le stade de la fin des hostilités, instaurer un cessez-le-feu permanent et rechercher une solution à long terme. Les problèmes de paix et de sécurité non résolus de la région continueront d'influer directement sur la situation du Liban. Au plan interne, un appui à la poursuite du dialogue entre les partis politiques reste nécessaire.

212. Vu l'instabilité de la situation politique du Liban, les bons offices et l'appui politique du Bureau du Coordonnateur spécial restent nécessaires, de même que l'action des Nations Unies en général. Il importe que l'Organisation maintienne une présence politique à Beyrouth afin d'appuyer les efforts que déploient le Liban et la communauté internationale pour régler pacifiquement les différends politiques. L'appui politique et diplomatique de l'Organisation devra être maintenu pour permettre au Liban, à Israël et aux autres grands États de la région de passer de l'arrêt des hostilités au Sud-Liban à un cessez-le-feu plus durable et, à terme, à un accord d'armistice qui contribuera à assurer de manière durable la stabilité et la sécurité du Sud-Liban.

213. La fin des survols israéliens, le règlement de la question des fermes de Chebaa, la pleine maîtrise par le Liban de ses frontières et le règlement intégral de la question des groupes armés au Liban créeront une situation politique permettant de réduire la présence politique de l'Organisation. On pourra envisager le retrait progressif de la mission politique lorsque les acteurs nationaux seront capables de régler les différends en recourant exclusivement au dialogue et au compromis politiques au sein des institutions de l'État et pourront se passer de l'appui de l'Organisation.

214. Le Bureau du Coordonnateur spécial reste déterminé à rechercher une issue pacifique et négociée aux problèmes internes du Liban et aux aspects régionaux de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, mais de nombreux facteurs pertinents continuent d'échapper à son contrôle, notamment l'évolution de la situation de la région, qui a influé sur la situation interne du Liban, les positions des parties et la situation économique qui règne dans le pays.

215. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès pour 2010 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique et améliorer le développement au Liban, et maintenir la paix et la sécurité internationales au Sud-Liban

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Concertation suivie entre les parties libanaises sur les questions essentielles

a) i) Tenue d'élections démocratiques

Mesure des résultats

2008 (effectif) : sans objet

2009 (estimation) : 1 élection parlementaire

2010 (objectif) : 1 élection municipale

ii) Augmentation du nombre de jours de participation de tous les grands groupes confessionnels au Gouvernement

Mesure des résultats

2008 (effectif) : 180

2009 (estimation) : 365

2010 (objectif) : 365

iii) Arrêt des assassinats ciblés à motivation politique

Mesure des résultats

2008 (effectif) : 2

2009 (estimation) : 1

2010 (objectif) : zéro

iv) Arrêt des manifestations politiques portant atteinte à l'ordre public

Mesure des résultats

2008 (effectif) : 2

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : zéro

b) Respect de l'arrêt des hostilités au Sud-Liban et prise de mesures concrètes en faveur d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

b) i) Cessation des violations aériennes maritimes et terrestres de la Ligne bleue

Mesure des résultats

2008 (effectif) : 4 300

2009 (estimation) : 1 000

2010 (objectif) : zéro

ii) Mise en place avec les parties d'un mécanisme destiné à trancher et négocier la question du statut des fermes de Chebaa

Mesure des résultats

2008 (effectif) : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 1

iii) Amélioration du taux de mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière

libanaise visant à consolider le régime frontalier

Mesure des résultats

2008 (effectif) : 20 %

2009 (estimation) : 50 %

2010 (objectif) : 80 %

c) Action coordonnée face aux besoins humanitaires et de reconstruction et application progressive du programme de réformes (Paris III)

c) i) Augmentation du nombre de lois et de règlements adoptés pour mettre en œuvre le programme de réformes Paris III

Mesure des résultats

2008 (effectif) : 1

2009 (estimation) : 2

2010 (objectif) : 3

ii) Augmentation du nombre de réunions de coordination des donateurs

Mesure des résultats

2008 (effectif) : 12

2009 (estimation) : 15

2010 (objectif) : 18

iii) Retour des réfugiés du camp de Nahr el-Bared dans des logements reconstruits

Mesure des résultats

2008 (effectif) : zéro

2009 (estimation) : zéro

2010 (objectif) : 100 %

Produits

- Réunions au niveau ministériel entre le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban ou le Coordonnateur spécial adjoint et des interlocuteurs clefs du Gouvernement, destinées à faciliter la mise en œuvre du programme de réformes du Gouvernement et à coordonner les activités humanitaires et de reconstruction
- 36 déclarations publiques soutenant le dialogue et le consensus politiques
- Réunions d'information avec les représentants diplomatiques et autres sur la situation politique, les conditions de sécurité et le programme de reconstruction et de développement du Liban
- 12 exposés présentés au Conseil de sécurité
- 12 suivis mensuels des actions diplomatiques engagées par le Liban et Israël pour faciliter l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- 45 rapports analytiques sur la situation politique et les conditions de sécurité, avec des recommandations pratiques
- 21 déclarations publiques appelant au respect intégral de la Ligne bleue et à l'application de la résolution 1701 (2006) et condamnant les violations de la Ligne bleue
- 21 initiatives diplomatiques préventives menées conjointement avec la FINUL

- 10 réunions avec toutes les parties concernant l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et la question des fermes Chebaa
- 2 missions d'évaluation de suivi visant à faciliter l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité
- 12 participations à des réunions multilatérales sur les questions frontalières et discussions avec les principaux interlocuteurs libanais concernant les problèmes de gestion des frontières
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)
- Réunions de coordination bihebdomadaires au niveau de l'équipe de pays des Nations Unies ou du groupe des politiques ou à l'échelon opérationnel, concernant l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
- 12 réunions avec le Gouvernement et les partis libanais sur la mise en œuvre du programme de réformes
- 12 réunions avec la communauté des donateurs sur les activités humanitaires et de reconstruction menées par les Nations Unies, visant à encourager les donateurs à poursuivre leur effort et à coordonner les programmes et les activités
- 4 appuis aux mécanismes de coordination entre le Gouvernement et les donateurs par le biais de l'assistance technique
- 2 planifications des interventions d'urgence par le Bureau du Coordonnateur spécial, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge, la FINUL et le Gouvernement libanais
- 12 réunions de coordination pour la reconstruction du camp de Nahr el-Bared

Facteurs externes

216. L'objectif devrait être atteint si la situation politique interne, les conditions générales de sécurité et l'évolution de la situation régionale ne compromettent pas la stabilité au Liban et le long de la Ligne bleue.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2008- 31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	9 070,3	8 704,6	365,7	5 969,6	–	5 252,9	716,7
Dépenses opérationnelles	3 552,3	3 917,5	(365,2)	2 436,2	867,0	1 469,9	966,3
Total	12 622,6	12 622,1	0,5	8 405,8	867,0	6 722,8	1 683,0

217. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban s'établit à 8 405 800 dollars pour 2010 (montant brut : 9 520 000 dollars). Il comprend les traitements et les

dépenses communes de personnel correspondant à 82 postes (5 969 600 dollars), les consultants (73 800 dollars), les frais de voyage du personnel (158 800 dollars), les installations et infrastructures (981 500 dollars), les transports terrestres (134 200 dollars), les communications (661 400 dollars), l'informatique (297 400 dollars), les services médicaux (8 300 dollars) et les services, fournitures et matériel divers (120 800 dollars).

218. L'augmentation des dépenses prévues pour 2010 s'explique principalement par l'évolution des coûts salariaux standard et la modification du tableau d'effectifs, ainsi que par une augmentation du montant prévu au titre des dépenses opérationnelles, due au déménagement du Bureau en mai 2009.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel inter-national)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	1	1	-	1	3	3	4	2	15	6	2	23	2	56	-	81
Effectifs proposés pour 2010	1	1	-	1	3	4	2	2	14	6	2	22	3	57	-	82
Variation	-	-	-	-	-	1	(2)	-	(1)	-	-	-	1	1	-	1

219. Les changements proposés concernant les effectifs du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le Liban en 2010 sont les suivants :

a) Le reclassement à P-4 d'un poste P-3 d'assistant spécial du Coordonnateur spécial dont le titulaire aide le Coordonnateur spécial à assurer la gestion fonctionnelle et administrative du secrétariat, entretenant d'étroites relations de travail avec les responsables des institutions nationales, les partis politiques, les organisations de la société civile et les milieux religieux;

b) La conversion d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) en poste de coordonnateur (administrateur recruté sur le plan national) dont le titulaire travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies;

c) La conversion de deux postes d'agent de sécurité (niveau local) en a) un poste d'assistant informatique et communications (niveau local) dont le titulaire sera chargé de l'infrastructure informatique et télématique du Bureau; et b) un assistant administratif (niveau local) dont le titulaire assurera l'appui administratif de l'unité de sécurité;

d) La création d'un poste d'assistant (gestion des installations) (niveau local) dont le titulaire assurera l'entretien des nouveaux locaux occupés par le Bureau.